Indian and Northern Affairs Canada
Affaires indiennes et du Nord Canada

SUSTAINABLE DEVELOPMENT STRATEGY 2004–2006

On the Right Path Together:

A Sustainable Future for First Nations, Inuit and Northern Communities

www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_e.html

Canada

Published under the authority of the
Minister of Indian Affairs and
Northern Development
Ottawa, 2004
www.ainc-inac.gc.ca
1-800-567-9604
TTY only 1-886-553-0554

QS-8577-030-BB-A1
Catalogue No. R2-123/2004
ISBN 0-662-67950-4

© Minister of Public Works and Government Services Canada

Cette publication peut aussi être obtenue en français sous le titre :
Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord

The printing processes and paper used in this document are fully certified under Canada's sole ecolabelling program – the Environmental Choice[M] Program (ECP).

In our every deliberation we must consider the impact of our decisions on the next seven generations.

From the Great Law of the Iroquois Confederacy

Minister's Message

As Minister of Indian Affairs and Northern Development, I am pleased to present *On the Right Path Together: A Sustainable Future for First Nations, Inuit and Northern Communities*, our Sustainable Development Strategy for 2004 through 2006. Our department's main objective is to assist First Nations, Inuit and northern communities in their journey toward achieving social, economic, environmental, cultural and political sustainability. I strongly believe that, in partnership, this strategy will help both the department and communities reach their goals.

This strategy puts forward commitments that demonstrate new and innovative approaches to doing business, with long-term policy and directional implications for the department. While sustainability issues have not changed from previous years, Indian and Northern Affairs Canada's (INAC) approach to handling them has. This strategy is more holistic, and the scope longer term. It focuses on supporting community development by addressing some of the cornerstones of sustainability that First Nations, Inuit and Northerners have indicated they need. It has been designed to guide communities toward a more sustainable future.

The strategy is organized into themes: consultation and joint decision making, long-term planning, water management, and climate change and energy management. These themes address areas where INAC can make significant contributions to the long-term well-being of communities. In order to achieve success in our endeavors, the department is committed to modifying our structure, policies and processes to integrate the concept of sustainable development into all aspects of our operations.

Becoming more responsive to community priorities also requires a greater degree of cooperation among federal departments to ensure policies and programs are jointly developed and administered. As part of this strategy, INAC plans to work to improve interdepartmental cooperation.

Indian and Northern Affairs Canada has a significant role to play in advancing the sustainable development agenda in Canada. As Minister, I am committed to implementing this Sustainable Development Strategy, which is consistent with my department's mission to "make Canada a better place for First Nations, Inuit and Northerners."

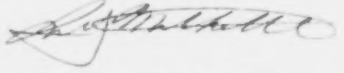

Andy Mitchell, PC, MP
Minister of Indian Affairs and Northern Development

Contents

Minister's Message v

List of Acronyms 2

Introduction 3
- The Context for INAC's Sustainable Development Strategy 3
- Background 4
- Overview of INAC's Sustainable Development Strategy 2004–2006 5

Reporting on Progress and Establishing Future Directions 8
- Influences on Strategy Development 8
- Evaluating the 2001–2003 Sustainable Development Strategy 11
- Key Successes of Sustainable Development Strategy 2001–2003 13
- Formulating the 2004–2006 Strategy 14

INAC's Vision for Sustainable Development 16
- Context for INAC's SD Vision 16

The Commitments 18
- Theme 1: Consultation and Joint Decision Making 19
- Theme 2: Long-term Planning 22
- Theme 3: Water Management 27
- Theme 4: Climate Change and Energy Management 29
- Theme 5: Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes 32

Monitoring and Reporting on Progress for Sustainable Development Strategy 2004–2006 37

Conclusion 38

Appendix A: Continuity Between Strategies 39

Appendix B: Sustainable Development Strategy Status Report, 2001–2003 42

Appendix C: Inventory of Sustainable Development Strategy 2004–2006 Commitments 49

List of Acronyms

AFNQL	Assembly of First Nations of Quebec and Labrador
ANCAP	Aboriginal and Northern Community Action Program
ANCCP	Aboriginal and Northern Climate Change Program
BC	British Columbia
CESD	Commissioner of the Environment and Sustainable Development
EMS	Environmental Management System
ESS	Environmental Stewardship Strategy
GHG	Greenhouse gas
GIOTT	Greening Internal Operations Training Tool
IIAP	Indian and Inuit Affairs Program
INAC	Indian and Northern Affairs Canada
JCPC	Joint Community Planning Committee
NGO	Non-governmental organization
PWGSC	Public Works and Government Services Canada
QNVCP	Quebec Native Venture Capital Partnership
RCAP	Royal Commission on Aboriginal Peoples
SD	Sustainable Development
SDS	Sustainable Development Strategy
SOCAR!AQ	Société de capital de risque autochtone du Québec

Introduction

The Context for INAC's Sustainable Development Strategy

This is Indian and Northern Affairs Canada's (INAC) third Sustainable Development Strategy (SDS). Sustainable Development Strategy 2004–2006 builds on previous strategies but also represents a significant conceptual shift from INAC's past strategies. First, it proposes a long-term vision of where the department hopes to be within the next two generations. Second, it contains fewer commitments than in the past, and instead focuses INAC's sustainable development (SD) activities on selected community issues. These commitments will have long-term impacts at the community level, as well as on departmental structure, policy and direction.

Despite a shift in approach, INAC's eight SD principles have remained constant through its three SD strategies. INAC remains committed to fully integrating the following principles into all aspects of departmental planning and decision making:

1. full consideration of economic viability, social implications, and cultural and environmental values in decision making and policy and program development;
2. open, inclusive and accountable decision making;
3. honouring treaty and fiduciary obligations, as well as land claim, self-government and international agreements;
4. engagement of interested local communities and organizations when planning and implementing federal programs;
5. respect for diverse cultures and traditional values, as well as the land and its diversity as the foundation for healthy communities;
6. fair and equitable opportunities for First Nations, Inuit and northern peoples to share in the benefits, risks and drawbacks of development;
7. decisions based on the best available scientific, traditional and local knowledge;
8. efficient use of natural resources and minimization of pollution in INAC's internal operations.

Having promoted these principles within the department since 1997, the inclusive concept of sustainable development is now widely accepted by senior managers and policy makers, both in headquarters and in the regions. Throughout this document, examples are given which demonstrate sustainable development in current departmental initiatives. These examples represent only a sample of the broad range of departmental activities and demonstrate some of the programs or initiatives that are having an impact on community sustainability.

This strategy and commitments are organized thematically rather than along departmental business and program lines, as was done in the past. This shift reflects the changing approach to doing business by placing a greater emphasis on breaking down the traditional isolation between departmental programs. It is expected that this approach will result in a more holistic

integration of social, cultural, economic and environmental considerations in INAC's development and delivery of programs and services.

In shifting its approach, many of the department's new commitments are focussed on establishing appropriate processes to ensure the success of future SD activities. INAC recognizes that the complexity of its many relationships with federal and external partners and the various populations its serves requires a thoughtful, organized approach. Establishing proper processes is a necessary first step to involving all the relevant parties in SD initiatives, but does not always yield immediate results. Where INAC commits to establishing a framework or strategy, the impact on the community will necessarily be longer term. But where INAC commits to implementing a project or system, then the community impact will be felt more immediately. Achieving community sustainability requires vision, ongoing planning, and a strong foundation to support the realization of the vision. INAC is one builder among many which must all play a part in constructing a strong foundation for sustainable development in Canadian communities.

It is important to recognize that this and past strategies represent only a small sample of initiatives that help communities move toward sustainability. There are many examples of initiatives under way where a community or region is working on sustainability issues simply as part of their way of doing business. The commitments in this and past SDS documents are bound by the common thread of innovation—of putting forward new ideas and new processes for pursuing sustainability goals.

Background

In 1995, the *Auditor General Act* was amended to require federal departments and selected agencies to prepare SD strategies, table them in Parliament, and update them at least every three years. These changes also created the position of the Commissioner of the Environment and Sustainable Development (CESD). The CESD is part of the Auditor General's office and is responsible for monitoring the implementation, management and impact of departmental SD strategies. The first strategies were tabled in 1997. February 2004 marks the third required tabling in which federal departments must outline their SD strategies for 2004–2006.

The 1995 amendments to the Act were part of the Government of Canada's commitment to the Agenda 21 declaration from the United Nations Conference on Environment and Development (Rio Conference, 1992). The first principle of the declaration is that:

> *Human beings are at the centre of concerns for sustainable development. They are entitled to a healthy and productive life in harmony with nature.*

INAC uses the definition of sustainable development that was published by the World Commission on Environment and Development (the Brundtland Commission) in 1987, and adopted by Canada in 1995. Sustainable development is:

> *Development that meets the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their own needs.*

104-03007/

Making decisions that are environmentally, socially, economically and culturally sustainable has been a cornerstone of Aboriginal cultures. INAC recognizes this and supports principle 22 of Agenda 21 (Rio Conference, 1992), which is relevant to the department's mandate and clients. This principle states:

> *Indigenous people and their communities and other local communities have a vital role in environmental management and development because of their knowledge and traditional practices. States should recognize and duly support their identity, culture and interests and enable their effective participation in the achievement of sustainable development.*

Historically, Aboriginal people in Canada have not always been appropriately involved in decisions or setting priorities that affect their communities. The result has been a lack of trust between the government and Aboriginal people, which in turn has led to the failure of many past policies and programs. INAC's latest Sustainable Development Strategy acknowledges the importance of developing processes that will build trust and effective partnerships between the federal government and Aboriginal people.

Notably, the federal government has a requirement, based on treaties, the constitution and a large body of court decisions, to consult with First Nation peoples and accommodate their interests in the decisions that affect their lives.

Indian and Northern Affairs Canada's mission is to make Canada a better place for First Nations, Inuit and Northerners.

INAC recognizes that the success of its Sustainable Development Strategy is inextricably linked to working in partnership with First Nations, Inuit and Northerners. Success will be determined by its ability to respond directly to the needs and priorities of communities. Priorities, strategic direction and vision cannot be determined or implemented without the full involvement of the populations INAC serves. In strengthening and clarifying processes and protocols for consultation and decision making, it will become possible for First Nations, Inuit and northern communities to have greater involvement in federal decisions that affect their daily lives.

This strategy therefore focusses extensively on processes for involving First Nations, Inuit and Northerners in government decisions that affect their lives.[1] Achieving effective partnerships on these issues is a fundamental step if community-based impacts are to be long term.

Overview of INAC's Sustainable Development Strategy 2004–2006

In response to audit recommendations from the CESD, INAC has made changes to improve the development, implementation and management of its 2004–2006 Sustainable Development Strategy. INAC evaluated its past strategies and commitments to determine successes and identify barriers to success. Broad consultations were carried out with a variety of communities across the country to help develop relevant SD objectives. As a result of these consultations, the department has focussed its 2004–2006 SDS commitments on five key themes that address aspects of community sustainability:

1 This approach is consistent with the major thrust of "Renewing the Partnership," a section of the report *Gathering Strength*, the federal government's official response to the 1997 report of the Royal Commission on Aboriginal Peoples.

1. Consultation and Joint Decision Making,
2. Long-term Planning,
3. Water Management,
4. Climate Change and Energy Management,
5. Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes.

Focussing on these themes will more effectively integrate social, economic, cultural and environmental factors into policies, planning and programs. It is equally important for INAC to minimize the environmental impacts of its operations.

For each theme, INAC commits to achieving a number of related objectives. Each objective is accompanied by specific targets, which identify the responsible departmental sectors and the time frame for completing the stated target. Action plans outlining the details of the expected results, of how, by whom and when the commitment will be achieved are noted where required.[2] Throughout this report, objectives and targets are generically referred to as INAC's "commitments."

Linkages to INAC's Strategic Direction

This Sustainable Development Strategy must be considered within the context of the department's overall focus and direction. The Sustainable Development Strategy is only one vehicle used by the department to move toward social, economic, cultural and environmental sustainability of First Nations, Inuit and northern communities. Working with communities and Aboriginal and northern organizations, INAC is committed to:

> *... put in place fiscally responsible, sustainable initiatives, programs and services to improve the support climate and increase self-sufficiency of First Nations, Inuit and northern residents. These objectives take into account jurisdictional considerations, statutory and fiduciary obligations, the special relationships between the federal government and Aboriginal people, and the aspirations of First Nations, Inuit and northern residents.*[3]

In order to fulfil its mandate, INAC's strategic direction focusses on four key areas and their corresponding strategic outcomes:

1. **government** (social capital)—fostering effective governance and transforming relationships;
2. **people** (human capital)—strengthening individual, family and community well-being;
3. **land** (natural capital)—supporting sustainable management of lands and resources;
4. **economy** (economic and physical capital)—increasing participation in the economy.

The 2004–2006 Sustainable Development Strategy is linked to the departmental key result areas but is also being used as a vehicle to test new ideas and approaches that, if successful, will become part of the department's future *modus operandi*.

2 Action plans are not included in this strategy. Plans will be available on INAC's SD web site by spring 2004.

3 From the Departmental Report on Plans and Priorities, 2003–2004 Estimates, www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/INAC-AINC/INAC-AINCr34_e.asp#s2.

Table 1 outlines some examples of how the 2004–2006 Sustainable Development Strategy commitments (found later in this report) complement key departmental long-term objectives.

The SDS themes and commitments outlined in this report play an important role and are all directly linked to achieving positive results in the four strategic areas. The department's strategic direction and its SDS focus on transforming relations with First Nations, Inuit and Northerners to assist communities to reach their own visions of sustainability.

Table 1: Examples of SDS Targets Supporting INAC's Key Result Areas

SDS Target	Key Result Area Most Strongly Supported	Strategic Outcome
Target 1.2.1. To establish regional INAC–First Nations and Inuit priority-setting processes in regions where processes do not currently exist.	The Government	Fostering effective governance and transforming relationships.
Target 2.2.1. Develop and implement a plan, which uses existing territorial, federal and NGO programs and relationships, to improve northern human resource capacity and enhance sustainable development efforts in Nunavut.	The People	Strengthening individual, family and community well-being.
Target 2.2.6. To develop an integrated land, environment and natural resources management action plan.	The Land	Supporting sustainable management of land and resources.
Target 5.1.3. To develop mechanisms to integrate the perspective of Aboriginal women into economic development policies and programs.	The Economy	Increasing participation in the economy.

Note: The Key Result Area listed in the second column is the one most strongly supported by the SDS target. The integrative nature of sustainable development fosters holistic approaches that in turn support some aspect of all four Key Result Areas.

Reporting on Progress and Establishing Future Directions

Influences on Strategy Development

This Sustainable Development Strategy is an evolutionary product that builds on, among other things, the strengths of the previous two strategies. This is not a "stand-alone" document; rather, it reflects the department's long involvement with promoting the concept of sustainability. Notably, issues such as land management, devolution of responsibilities, greening internal operations and environmental protection have remained consistent from one strategy to the next. This is to be expected as the department's mandate has not changed nor have the issues confronting First Nations, Inuit and northern peoples. What has changed is the department's approach to each issue. Many of the commitments within this document are designed to shift existing policy or programming. While previous strategies addressed most issues with an "activity-based" approach, this strategy commits to change at a higher level and generally puts forward commitments that will have long-term policy and directional implications. As discussed in the previous section, this Sustainable Development Strategy also strives to fit better with the department's existing strategic direction.

In light of the general consistency of the issues, many of the goals and objectives also persist, with only slight wording changes. In order to demonstrate INAC's continued pursuit of previous commitments, Appendix A shows the links between past and new commitments.

The first INAC Sustainable Development Strategy was heavily influenced by the Royal Commission on Aboriginal Peoples (RCAP). Many of the issues addressed by RCAP and by the first Sustainable Development Strategy are similar. The primary emphasis for the department at that time was outlined in the report *Gathering Strength*, the federal response to RCAP. The first strategy outlined many general areas where the department wanted to work, but it did not commit many resources. As a result, obtaining concrete results was not always successful.

The second Sustainable Development Strategy was more successful in making a difference in the way INAC operates. Between 2001 and 2003, a number of management and reporting issues were addressed and important lessons were learned regarding the focus and strategic nature of the department's commitments.

This third strategy refines the department's approach by focussing on building capacity and promoting sustainable communities in a few distinct areas. In addition to lessons learned from implementing and managing the two previous

strategies, this one has been influenced by several important factors and events. Most important of these have been:

- CESD reports, 2001 and 2002,[4]
- changes in the departmental management structure regarding the Sustainable Development Strategy;
- a senior departmental management SD learning session;
- an internal evaluation of the 2001–2003 strategy.

Primarily, the CESD reports have influenced the other three factors and events.

Responses to CESD Reports

The CESD's 2001 report raised concerns about INAC's ability to manage, implement and report on its Sustainable Development Strategy. The CESD remarked that INAC has a significant role to play in advancing the SD agenda in Canada but that the department:

> *... did not present sufficient evidence that they had adequately addressed the management of sustainable development at the corporate level. In our opinion, there is a significant risk that activities and initiatives to support sustainable development commitments are occurring ad hoc in the different programs ... we believe that efficiency and effectiveness would increase if [the department] adopted a more systematic structure and approach.*

INAC responded to this concern by establishing a departmental Sustainable Development Unit (hereafter referred to as the SD Unit) specifically tasked with renewing, managing, reporting and raising awareness of sustainable development and the department's Sustainable Development Strategy. As well, the department appointed the Associate Deputy Minister as an SD Champion. Associate Regional Directors General have assumed champion roles in the regions. Details of efforts

Sustainable Development in Action

Diamond Mining in the North

Achieving sustainable development through a successful interplay between economic, social, political and environmental factors is a much talked about but rarely achieved dynamic. However, diamond mining in Canada's North is one such "gem" of sustainable development. Federal, territorial, Aboriginal and private sector organizations have worked together to create a vibrant diamond mining industry in the Northwest Territories.

This new industry provides direct employment, numerous economic spin-offs, revenue for federal and territorial governments, and all with local input and control. The industry has been developed within a framework of concern for environmental impact and mitigation. Because proposed mine sites were located in sensitive environments and among overlapping land claims, the process that led to establishing mines resulted in important innovations. Negotiated and quasi-judicial regulatory processes and important benefits and provisions were all features of the process.

4 These reports can be viewed on the Commissioner's web site at www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu3_e.html

to improve management awareness of the Sustainable Development Strategy over the past two years are discussed under "Key Successes of Sustainable Development Strategy 2001–2003."

An early and very successful move by the SD Champion was to convene a learning session in February 2002.[5] This session brought together much of the INAC senior management team; the CESD; and Aboriginal, academic and industry leaders to discuss the SD concept and its implications for the department. This session confirmed that the mandate of the department was compatible with sustainable development, but that the crucial issues relate to how the mandate is implemented. Aboriginal representatives stressed that community development desires can be addressed within the existing federal system, although there is a need to work more holistically, modify policies and processes, and make programs more flexible across government.

The CESD has stressed that the department should limit its efforts to a few crucial issues that have the greatest potential to have an impact on the sustainability of Aboriginal communities and the North. INAC's second Sustainable Development Strategy was far too ambitious and not strategic; it committed to too many things. While many of the commitments were good, the majority had no fundamental long-term impact on program direction and policy. The CESD commented that this "misses the fundamental role of the Sustainable Development Strategy."

Promoting a change in how the federal government undertakes its mandate with respect to Aboriginal people implies a need to change the way the departments work together in implementing programs, making decisions and delivering services. Participants at the 2002 learning session concluded that changing the way INAC does business requires ongoing contact with First Nations, Inuit and Northerners to ensure priorities are complementary. Being more responsive to community priorities also requires a greater degree of cooperation among federal departments to ensure policies and programs are developed and administered to address holistic community development. The commitments in this 2004–2006 Sustainable Development Strategy directly address building such relationships with other departments and with the communities INAC serves.

The CESD's 2002 report assessed whether federal government SD strategies were effective as tools of change. It concluded that, on the whole, federal strategies were being used to reiterate what departments were already doing and not being used to change the way departments do business. The CESC report concluded that departments were not making concerted efforts to innovate and seek new approaches. The commissioner stated:

> *Sustainable development strategies of federal departments and agencies are not yet fulfilling their potential to influence change toward sustainable development.*

The CESD has also stressed the need for the federal government and individual departments to develop long-term SD visions to indicate where they would like to be in the distant future. This vision would then become the destination toward which all departmental initiatives, including the commitments in the Sustainable Development Strategy, would be linked.

5 The learning session was held at Maniwaki, Quebec. A report on the learning session, called the *Maniwaki Session Summary Report and Recommendations*, can be viewed at www.ainc-inac.gc.ca/sd/dmanis_e.html.

In 2002/03, INAC evaluated the implementation of its 2001–2003 Sustainable Development Strategy. The evaluation (discussed in the next section below) concurred with the commissioner's recommendations that the third Sustainable Development Strategy should focus on more strategic commitments that demonstrate a willingness to make significant change, and which will have long-term policy and directional implications for the department. INAC has responded to the CESD's findings by changing its SD approach and articulating its long-term vision in this Sustainable Development Strategy.

Evaluating the 2001–2003 Sustainable Development Strategy

In the winter of 2002/03, INAC undertook a formal internal evaluation of progress on implementing its 2001–2003 Sustainable Development Strategy.[6] Findings from this evaluation suggested several significant areas for change and were of direct assistance in developing the 2004–2006 Sustainable Development Strategy. Departmental performance between December 2000 and April 2003 was examined to determine the strategy's impact in influencing policy and in supporting the federal efforts to meet the goal of sustainable development. Lessons learned from this evaluation not only helped to guide the development of this strategy, but will prove valuable in its implementation.

The department's 2001–2003 Sustainable Development Strategy was structured along program lines (i.e. specific programs were responsible for specific commitments). The evaluation report pointed out that this structure did little to build horizontal links between sectors or regions of the department. In the new Sustainable Development Strategy, a thematic approach and clear objectives for building internal and external partnerships are meant to address this failing of the previous strategy.

Sustainable Development in Action

Awazibi Pure Maple Syrup

The Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation (near Maniwaki, Quebec) made a strategic decision in the early 1990s to preserve common lands. By the late 1990s, the First Nation had developed a maple syrup business on those lands, which is now completely self-sustaining. By 2002, the business had expanded to 12,000 taps, and secondary products such as candy and maple butter are now being produced. This environmentally friendly venture has built management and technical capacity within the community and provides employment to community members. INAC and Aboriginal Business Canada provided about 50 percent of the funding to cover some of the original infrastructure costs.

Jean-Guy Whiteduck, chief of the Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation, says that "with good management, this is an aspect of our local economy that should sustain itself for years to come. It's also a business that incorporates our traditional ways."

With its funding partners, the Kitigan Zibi Anishinabeg First Nation has shown how a community's sustainability can be enhanced by developing its capacity and economy.

6 The complete evaluation can be found on the departmental Audit and Evaluation Branch web site at www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_e.html. INAC's Sustainable Development Strategy 2001–2003 is available online at www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_e.html.

The evaluation found that the department is making progress. Figure 1 shows that, taken together, 70 percent of the objectives have either been "achieved" or are "experiencing good progress" or are "experiencing progress with some challenges." Where commitments have not been met, a number of reasons can be cited, including:

- a change in focus (i.e. objective has become less relevant),
- changes to organizational structure,
- lack of a central strategic planning framework underpinning implementation efforts,
- lack of resources or lack of personnel.

Appendix B provides a complete status report on all of the 2001–2003 commitments.

Figure 1 also shows that 15 percent of the achievements were not measured. The lack of clarity of some objectives created difficulty in actually attempting to measure achievements. As well, lack of open communication and reporting mechanisms to determine progress were an issue, particularly for Part 5 commitments of the 2001–2003 Sustainable Development Strategy. The evaluation further identified that issues of clarity, accountability of roles and responsibilities, and poor monitoring were barriers to implementation.

Figure 1: Sustainable Development Strategy 2001–2003 Progress

Summary of Progress on Objectives

Section of SDS	# of Objectives	# Achieved	# With Good Progress	# With Some Progress	# Not Achieved	# Not Measured
Part 2: Department-wide	8	•	•	•••••		•
Part 3: Indian & Inuit Program	9	•••		••	••	••
Part 4: Northern Program	9	•	••••	••		••
Part 5: Corporate Services	13	••••	•••	•	••••	•
Total Number of Objectives	**39**	**9**	**8**	**10**	**6**	**6**
Percent	**100**	**23**	**21**	**26**	**15**	**15**

The new Sustainable Development Strategy addresses these concerns through specific targets and new monitoring and reporting mechanisms, which are discussed in detail under "Monitoring and Reporting on Progress for Sustainable Development Strategy 2004–2006." It is expected that the thematic approach of the new Sustainable Development Strategy will not only improve cooperation between departmental programs and efforts with SD components, but also improve the management, monitoring and reporting elements related to this strategy.

Key Successes of Sustainable Development Strategy 2001–2003

The previous Sustainable Development Strategy had significant influence on departmental direction and processes in some areas. Most notable have been the management of the strategy, raising awareness within the department and integrating the concept into departmental planning, and the Environmental Stewardship Strategy (ESS).

SDS Management and Awareness Raising

The creation of the SD Unit and an SD Champion has greatly assisted in raising the profile of the Sustainable Development Strategy within the department. The unit is mandated to manage and renew the strategy, raise awareness of the concept, and work with all sectors and regions to integrate the concept of sustainability into planning, policies, programs and operations. Senior managers are now kept informed of progress and management issues by quarterly SDS updates to the National Operations Committee, which is chaired by the Associate Deputy Minister, the department's SD Champion. Previously, senior management was updated on SDS implementation and renewal on an "as-needed basis."

To provide guidance on the management and renewal of the Sustainable Development Strategy, a National Working Group was established. It is chaired by the manager of the Sustainable Development Strategy and includes representation from all regions and sectors, as well as from First Nations communities in most regions. The working group met three times a year in 2001, 2002 and 2003. The Associate Deputy Minister, Assistant Deputy Ministers or Associate Regional Directors General routinely participate in SDS National Working Group meetings. In September 2002, the working group met directly with the Minister to discuss the SDS renewal.

In the fall/winter 2002/03, all sectoral and regional management teams attended presentations and were involved in discussions on the focus and scope of the strategy renewal and on issues related to the implementation of the current strategy. In February 2003, the Associate Regional Directors General, senior sectoral managers and Associate Deputy Ministers met in Ottawa to finalize the framework and discuss the specific content of the renewed Sustainable Development Strategy.

Sustainable development is now more evident on the department's web site and senior management involvement across the country has increased significantly since 2001. Specific awareness-raising sessions were held with one headquarters sector, two regions and with several First Nation organizations. Additionally, the Sustainable Development Strategy is prominent each year during environment week at headquarters.

Integrating the Concept of Sustainable Development into Departmental Planning

Several plans were developed with a high degree of SD analysis to integrate the concept of sustainability into departmental planning and operations. The departmental long-term capital plan was highly influenced by the integration of more environmental and social factors than in the past. The departmental Reports on Plans and Priorities and the Departmental Performance Reports both contain more references to sustainable development and are written in a way that more strongly conveys sustainability messages.

The Environmental Stewardship Strategy (ESS)

There have been significant changes to the legislative and regulatory frameworks in which the Indian and Inuit Affairs Program (IIAP) operates. Questions related to departmental compliance with federal environmental legislation, potential increases to liabilities and accountabilities associated with an expanding reserve land base, and the increasing sophistication of First Nation development initiatives have required a renewed commitment to environmental stewardship. This renewed commitment led to the development of the ESS for the IIAP.

The ESS is a departmental action plan for INAC sectors that ensures environmental concerns and sound environmental management practices become an integral component of departmental operations. In the summer of 2002, INAC's Operations Committee approved the ESS, the ESS Action Plan, and the creation of the Environmental Stewardship Steering Committee. The ESS paves the way toward better integration of environmental management practices into decision-making and operational processes.

Formulating the 2004–2006 Strategy

Renewing the Sustainable Development Strategy

In renewing the Sustainable Development Strategy, the SDS National Working Group was expanded to include representation from Aboriginal organizations and communities and all INAC headquarters sectors and regional offices. Under the coordination of the department's SD Unit, the working group provided overall guidance on the strategy renewal for 2004–2006, maintained lines of communication among regions and sectors regarding the renewal, and provided a vehicle for departmental approval and regional or local consultation.

Through the working group and regional meetings with senior management teams, all regions, sectors and Aboriginal representatives were challenged to bring forward ideas for changing the way the department does business to improve social, environmental and economic performance. Ideas solicited were meant to lend significant guidance to departmental policy or to its strategic directions.

First Nation representation on the National Working Group was invaluable but was not considered a substitute for more complete consultation. Regional First Nation representatives were involved in an attempt to ensure that the Sustainable Development Strategy would reflect local community needs and priorities. In several cases, priorities were solicited via formal, ongoing forums with community leaders, such as the British Columbia (BC) region's Joint Policy and Planning Forum (see Sustainable Development in Action box on page 21). In other cases, the SD Unit met directly with representatives from regional Aboriginal organizations, such as the Federation of Saskatchewan Indian Nations, the Assembly of First Nations of Quebec and the Labrador Sustainable Development Institute.

The National Working Group's outreach process generated over 150 suggestions for changes. Ideas were consolidated and high-level objectives were formulated. Related objectives were grouped according to the major themes that form the framework of the strategy. The department's subsequent commitments for 2004–2006 take the form of 12 objectives, each with its own set of targets. These are presented and discussed in the section "The Commitments."

Strengthening Linkages with Other Departments

Achieving sustainability for isolated, and socially and economically disadvantaged communities is a long and complex challenge. Building and maintaining sustainability involves working with other federal departments, the provinces/territories and the private sector to create a climate where communities can achieve their full potential. The department cannot achieve these results alone and will expand its advocacy role by working more effectively within government and the private sector.

This strategy contains commitments in areas where significant interdepartmental work has already been undertaken. For example, federal cross-departmental priority themes of effective freshwater management and sustainable development in government operations are two major components of INAC's strategy.[7] There are also other areas where interdepartmental work has occurred, including long-term community planning, climate change and energy management, developing communications and awareness-raising material and processes, and developing an "SD lens" for policy analysis. This lens is an analytical tool designed to determine whether appropriate SD components have been included in policies, programs, proposals and decisions. It is also designed to assist in the policy development process. INAC will continue to work toward achieving better interdepartmental cooperation and developing common commitments for the benefit of First Nations and Inuit communities and the North.

The ultimate objective of our nation is to sustain ourselves in political, social, economic and other terms. That's all we want to do—be a free people within our own political structure, within this country without being a burden on the Crown or anybody else. We are simply talking about finding the means to sustain ourselves within the Canadian fabric. We can look after ourselves. We can generate more wealth for the country, for the Crown if we are given access to the resources, and government policy allowed us to do what we want to do—to look after our own families. In our territory we say,

Dim lipgythi hulwip Gitxsan—let Gitxsan be Gitxsan.

Hereditary Chief Elmer Derrick
(Gitxsan Nation)

7 Water management is also an issue arising out of the World Summit on Sustainable Development (WSSD) (Johannesburg, 2002). Along with other federal departments, INAC will work to assist in managing and implementing other WSSD priorities and establishing a federal SD vision and strategy.

INAC's Vision for Sustainable Development

Context for INAC's SD Vision

It is recognized that each First Nation, Inuit and northern community is unique. Thus, the long-term vision of a healthy community and the right path to that vision will be different for each community. INAC has chosen to focus on a few fundamental areas in this strategy, recognizing that the impact will be greater for some communities than for others. Success will be achieved only if there is a concerted effort to work cooperatively toward the vision of each community.

INAC has developed its own SD vision to guide the development of programs and policies. It describes where the department sees itself being in the future. The departmental SD vision is not the First Nations, Inuit or northern vision of sustainable development. INAC cannot speak on their behalf, but is using a departmental vision to guide the development of the necessary tools and mechanisms to enable its employees to effectively support communities.

The department is building a direct linkage between its SD strategies, SD vision and mandated strategic direction. The foundation of these efforts is facilitating the achievement of First Nations, Inuit and Northerners' visions for their own community sustainability. The role the department plays with respect to each community, now and in the future, will be tailored according to the local circumstances.

To Aboriginal People, the North is not a romantic infatuation, not "a place to be developed," and not a place where one goes to make good money. To us, it is the land of our forefathers, our land, and, we hope our children's land. This means that, in our perspective, the North is the place that will sustain us for generations ahead.

Phil Fontaine
(National Chief, Assembly of First Nations)

INAC's SD Vision

Within two generations, many First Nations and Inuit communities will be healthy and safe models of sustainability. They will have housing, infrastructure and support services comparable to those of similar size and function elsewhere in Canada. Within a protected environment, they will have effective transportation and communications links to the rest of the country and ample affordable, clean sources of energy. A majority of First Nations and Inuit communities will effectively manage their own institutions with strong governance structures. Community members, especially women and youth, will have acceptable opportunities for education, will participate in the economy, and will be able to get involved in local governance.

Land claims and issues such as management and access to natural resources and land tenure will have been largely settled through negotiations. Community planning and development will be long term, locally driven and comprehensive.

The northern territories will be more self-sufficient and prosperous regions where people manage their own affairs and make stronger contributions to the country as a whole. As First Nations, Inuit and Northerners gain greater autonomy and build capacity, the types of services they will require from the federal government will change. As communities become healthier, safer, and economically and environmentally stable, a smaller department will likely emerge.

A major focus of the department will be the implementation of the many First Nation and Inuit self-government agreements. INAC will also be a strong advocate for Aboriginal and northern peoples and will play a more active role as a facilitator to develop partnerships to work more cooperatively on Aboriginal issues, while respecting traditions, governance structures, language, gender and culture.

Striving toward this vision strengthens the federal government's legal, constitutional, fiduciary and treaty obligations and will require concerted cooperation.

The Commitments

This section presents the commitments the department is making over the next three years in moving toward its SD vision. As mentioned earlier, these commitments address some—not all—of the fundamental issues associated with community sustainability. Many other community sustainability issues, such as good governance, social programming and education, are being addressed through other departmental initiatives. The themes selected for the Sustainable Development Strategy touch areas where the department and many First Nations, Inuit and Northerners feel that, in partnership, we can have a significant impact on sustainability and where there is a will to try new and innovative approaches to doing business.

These commitments are trials that, if successful, will provide the department with experience on how to incorporate new ways of doing business into ongoing processes and programming. These efforts demonstrate the department's commitment to challenging the status quo. Successes and failures will both provide valuable learning experiences that can help push the boundaries of current processes toward better and more innovative ways of reaching the vision.

The rest of this section presents each theme and the department's objectives and targets related to that theme. Each objective is prefaced with background information to provide some context to the range of targets attached to each objective. An complete inventory of all commitments can be found in Appendix C.

Sustainable Development in Action

QNVCP/SOCARIAQ

First Nations and major private sector partners from Quebec, in collaboration with the Canada and Quebec governments, have joined forces to create the Quebec Native Venture Capital Partnership (QNVCP), also known as the Société de capital de risque autochtone du Québec (SOCARIAQ). The mission of the $6-million fund is to invest in developing or expanding businesses controlled by one or more members of Quebec's First Nations.

With 50 percent of Canada's Aboriginal population under 25, there is a pressing need for new opportunities for development and prosperity. There are many business opportunities for Aboriginal people in areas such as tourism and forest management, but technical and financial assistance is needed, including the availability of venture capital.

INAC, Industry Canada's Aboriginal Business Canada program, and Quebec's Secrétariat aux Affaires Autochtones are financially assisting QNVCP in order to support the corporation's infrastructure and operations. It is hoped the fund will encourage the creation of stable and lasting employment in Aboriginal communities throughout Quebec.

Theme 1: Consultation and Joint Decision Making

For First Nations, Inuit and Northerners, being able to influence and participate in policy and legislation development, priority setting and departmental decision-making processes are fundamental cornerstones of community sustainability. From the perspective of government, improving opportunities for this type of involvement is a matter of good public policy. When development occurs in consultation with those who will be affected, there is a far greater chance of success. Clear and open consultation processes also assist in fostering trust and generating clear expectations of the processes involved.

Sustainable community development of First Nations, Inuit and northern communities is not simply a matter of working more effectively with INAC, but of working more effectively with all federal departments and developing stronger partnerships with the provinces and territories.

This theme focusses on two broad objectives:

1. establishing a clear First Nation and Inuit consultation framework for INAC;
2. putting mechanisms in place to enable communities and organizations to jointly establish priorities with INAC and fostering interdepartmental and interjurisdictional cooperation on issues that have an impact on Aboriginal and northern communities.

A Consistent Approach to Consultation with First Nations and Inuit

There is a very wide spectrum of consultation options and desired outcomes when government consults with First Nations and Inuit communities. The type of consultation undertaken will vary on a case-by-case basis according to the issue, its objectives, its significance at the community level and the degree of flexibility that can be accommodated with respect to each issue.

Although there have been many examples where policies have been developed jointly, there has never been an accepted protocol, process or set of principles that has consistently guided how and when this engagement should take place. The lack of an accepted process has led to a situation where the roles, responsibilities and expectations are often not clear and have to be established on a case-by-case basis.

That's been one of the problems. There seems to be an understood division. That there are two sides and we're always sitting at opposite sides of the table even when we're trying to work on one issue ... and somewhere along the line, we have to sit on the same side of the table, with the same expectations and shared outcome in mind.

Jose Kusugak (Inuit Tapiriit Kanatami)

To move toward clarifying the consultation process, INAC commits to the following objective and target:

Objective 1.1 To develop a consistent INAC approach to consultation with First Nations and Inuit.

- **Target 1.1.1. To develop an INAC Consultation Framework.** Led by Policy and Strategic Direction, this target is expected to be completed by December 2004.

Jointly Setting Priorities and Fostering Collaboration Among Governments

Beyond determining how and when to consult on specific issues, First Nations, Inuit and Northerners have asked that mechanisms be established to allow for issues of mutual concern to be jointly addressed on an ongoing basis. These mechanisms would allow for setting priorities and direction together to better serve community needs. Mechanisms are already in place in some regions and INAC will continue to support those efforts.

Establishing joint priority-setting mechanisms may take many forms. For example, mechanisms may be established at the Aboriginal organization level, the band-council level (in the case of First Nations), at the community-member level, or at one or several other levels. The established mechanism and the format by which joint priorities are set will be determined on a region-by-region basis. In some cases, establishing such mechanisms may actually help fulfil more than one SDS target.

Because Aboriginal issues are divided among federal departments, consultation and collaboration mechanisms must be enhanced among federal players. Enhanced interdepartmental cooperation will assist the ability of communities to respond effectively to the consultation process and deal with the federal government as one entity as opposed to many separate departments and agencies.

Aboriginal communities have long stressed that they suffer from "consultation fatigue." Representatives of the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador indicated (March 2003) that First Nations in Quebec were being "subjected" to approximately 300 consultative processes by all levels of government and the private sector. Their capacity to determine which consultative processes are most beneficial or have the potential to have the greatest impact on their communities is very limited. As a result, although individual consultative processes may be of value and well conceived, the sum of all consultative processes makes the entire consultation burden untenable. To make consultation and joint decision making work, federal departments must collaborate more often and in more formalized ways.

Finally, with respect to access to natural resources, the sustainability of First Nations communities often requires access to land and resources beyond reserve boundaries. Involving First Nations in decision making includes strengthening cooperation with other natural resource development parties that are external to the federal government. INAC will continue to work in partnership with First Nations, the provinces and

territories and the private sector to establish concrete natural resource initiatives that benefit First Nations communities.

To move toward joint priority setting with First Nations, Inuit and Northerners, as well as increasing interdepartmental and interjurisdictional cooperation, INAC commits to the following objective and targets:

Objective 1.2 To develop regional cooperative processes among federal departments and Aboriginal communities and organizations to discuss common priorities.

- **Target 1.2.1. To establish regional INAC–First Nations and Inuit priority-setting processes in regions where processes do not currently exist.** Implemented by each INAC region and led by the Regional Directors General, this target is expected to be completed by December 2005.
- **Target 1.2.2. To establish, in regions where no formal cooperative mechanism exists, an ongoing sub-committee of the Federal Regional Council or other appropriate body to address Aboriginal issues interdepartmentally.** Implemented by each INAC region, this target is expected to be completed by December 2005.
- **Target 1.2.3. To increase Innu participation in decision making in the Atlantic Region with respect to the provision of services and resourcing.** Led by Atlantic Region, this target is expected to be completed by April 2005.
- **Target 1.2.4. To increase federal support to the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador Sustainable Development Institute.** Led by Quebec Region, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 1.2.5. To establish concrete initiatives with the provinces and the private sector to address First Nation access to natural resources.** Led by Regional Operations and Service Support, this target is expected to be completed in at least three regions by December 2006.
- **Target 1.2.6. To integrate BC First Nations' key priorities, identified through established joint dialogue Forums, into regional and operational decision-making processes.** Led by the BC region this target is expected to be completed annually.

Sustainable Development in Action

BC Joint Policy Forum

The BC Joint Planning and Policy Development Forum process, established in 1999, is an open dialogue forum which brings together First Nations in BC and INAC BC Region representatives to discuss, listen and learn about First Nations goals and aspirations. Recommendations are made for operational changes in regional departmental planning, programs and service delivery. The overarching goal is to better reflect First Nations realities in the INAC BC Region's direction and activities.

A joint First Nations/INAC Steering Committee guides the forum process. Various joint First Nations/INAC working committees review forum recommendations in areas such as capital and social development. The BC Region is committed to integrating First Nations' priorities identified through the joint dialogue forums and joint committees into regional and operational decision-making processes.

Theme 2: Long-term Planning

The theme of long-term planning represents the early stages of a significant paradigm shift for the federal government. This shift represents a move away from an issue-by-issue or department-by-department-driven model to one where the federal government works more cooperatively with communities, interdepartmentally and with other key players to foster holistic community development. Establishing a more coordinated and clearer approach to planning may be the most important theme of this strategy for actually making a difference in communities.

Success relies on breaking down individual approaches to programs and narrow adherence to departmental mandates, and moving toward a more harmonized process of program and service delivery that focusses on improving overall community well-being. The ultimate goal is to have the federal government react as a single entity by creating, over time, "one plan and one process." For this to become a reality, government must ensure that community priorities, as reflected in community-based plans, become the foundation for federal strategic planning of program and service delivery to First Nations, Inuit and northern communities.

A key element of all aspects of community development, and of specific importance with respect to long-term planning, is the enhancement of local capacity to develop and implement plans. A more effective planning framework without the related capacity to manage the planning process is likely to be ineffective. As a result, capacity development as it relates to planning is also addressed in this theme.

Finally, moving toward sustainability relies on being able to monitor the impacts of planning processes and assess overall progress of communities working toward achieving their visions.

Developing Planning Frameworks

The sustainability of any community relies on its ability to envision its long-term future, chart its own course and then have the capacity to manage and direct resources. In the process of becoming more sustainable, communities must go through the process of determining priorities, identifying needs and determining how to fulfil them. Realizing a vision also relies heavily on the clear articulation of a planning framework, where all affected players know and understand the "lay of the land" or the context in which community development occurs.

Traditionally, federal policies, funding agreements and programs have been developed by the government and communities have

had to adapt to conditions that were established externally. A key element of the new paradigm is to reverse this model to one where the federal government bases its relationship with communities on a community-developed and -owned plan.

Improved planning must also seek to balance environmental protection with resource development in the North. This challenge is complex. Meeting the diverse cultural, social and economic needs of all Northerners requires the cooperation of many players. To define a vision of resource development in the North, a framework needs to be established that delineates the respective roles and responsibilities of the federal, territorial and Aboriginal governments, and of third parties. Such a framework should clarify proper processes and provide structure to potential development initiatives. For the framework to be successful, it must respect economic diversity, social stability and ecological integrity of northern communities. It must also foster self-sufficient and prosperous territories in which Northerners manage their own resources and affairs while making strong contributions to Canada as a whole. The Yukon, Northwest Territories and Nunavut are at different stages in their evolution; therefore, resource management needs to consider the unique circumstances of each territory.

To make the planning framework more inclusive and holistic, INAC commits to taking leadership and supporting the development of community plans in the following two areas:

- developing an integrated federal planning framework that will support community-based long-term planning;
- developing a long-term development framework for northern resource development.

Sustainable Development in Action

First Nations Lands Management Act

The *First Nations Land Management Act*, passed in 1999, is an important building block to self-governance. This government-to-government initiative provides participating First Nations with the opportunity to come out from under the land administration sections of the *Indian Act* and establish their own regimes to manage their lands and resources. The Act allows for more decision making at the local level.

The Act allows participating First Nations the opportunity and authority to develop their own modern and/or traditional tools to manage and protect their reserve lands and resources. First Nations can determine the pace of community land code development and ratification. The Act enables First Nations to make timely business and administrative decisions and to accelerate progress in areas like economic development. It also enables First Nations to enact and enforce sound environmental management and protection laws.

Objective 2.1 To establish an integrated federal planning framework.

- **Target 2.1.1. In cooperation with First Nations communities, to develop a federal comprehensive community planning strategy.** Led by Socio-economic Policy and Programming with significant regional involvement, this target is expected to be completed by April 2005.

- **Target 2.1.2. To provide support for comprehensive, community-specific planning initiatives in all southern regions.** Coordinated nationally by Socio-economic Policy and Programming and delivered by the individual regions, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 2.1.3. To establish a northern development framework to set the context for decision making.** Led by the Northern Affairs Program and the northern regions, this pan-northern target is expected to be completed by December 2006.

Developing planning capacity

To effectively develop and implement long-term plans, planning capacity must be established at the local level in a wide range of disciplines. Knowing what type of capacity needs to be developed and how to undertake its development is another complex issue.

This objective puts forward a disparate range of initiatives that focus on identifying needs and developing various types of capacity linked to some element of long-term planning. The related targets focus on establishing the right conditions to build capacity, integrate capacity development into current programs, or develop new approaches to capacity building in specific areas such as environmental and financial management.

It is hoped that through initiatives such as these (and others), INAC, First Nations and Inuit will gain a better understanding of the essential capacity development building blocks that must be put in place to effectively develop and implement long-term plans. To make progress in this area, the department commits to the following:

Objective 2.2 To modify or develop programs, strategies and policies to foster sustainable community development practices and develop local capacity.

- **Target 2.2.1. Develop and implement a plan, which uses existing territorial, federal and NGO programs and relationships, to improve northern human resource capacity and enhance sustainable development efforts in Nunavut.** Led by the Nunavut Region, this target is expected to be completed by March 2006.
- **Target 2.2.2. On a community-by-community basis, to address capacity, and organizational and management issues identified within the Manitoba Capacity Development Initiative.** Led by the Manitoba Region, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 2.2.3. To direct support in the BC Region to professional development in key areas such as governance, administration and education.** Led by the BC Region, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 2.2.4. To provide SD awareness-building training for First Nation Economic Development Officers in Ontario.** Led by the Ontario Region, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 2.2.5. To develop an integrated approach to strategic investments in Atlantic Region communities.** Led by the Atlantic Region, this target is expected to be completed by April 2005.
- **Target 2.2.6. To develop an integrated land, environment and natural resources management action plan.** Led by Lands and Trusts Services, with significant involvement by the regions, this target is expected to be completed by April 2004.

Sustainable Development in Action

Atlantic Region Joint Community Planning Initiative

Comprehensive community planning involves developing and implementing a plan that touches on all facets of community development. The plan is developed by the people for the people, and becomes an accountability tool and one of the main vehicles to help a community to reach its long-term vision.

INAC's Atlantic regional office has taken a lead role in supporting comprehensive community planning with First Nations communities in the region. The Joint Community Planning Steering Committee (JCPC), with representation from First Nations communities, federal departments and the Cities and Environment Unit at Dalhousie University, was formed in 1998 to guide the planning process.

The JCPC has designed and implemented an effective community-based planning model for First Nations that incorporates training, technology, and awareness-building and pilot projects. By 2003, the project had completed community plans for three communities: Pictou Landing, Nova Scotia; Abegweit, Prince Edward Island; and Metepenagiag Mi'kmaq, New Brunswick. The development of these initial plans provided training for 14 First Nation people and were tests for the model, providing a step-by-step guide to the planning process.

In 2003, the JCPC project was awarded the prestigious Places Award by the Environment Design Research Association of Berkeley, California.

For more information, visit www.fncp.org.

- **Target 2.2.7. To establish a Sustainable Development Risk Capital Fund on a pilot basis.** Led by Socio-economic Policy and Programming, this target is expected to be completed by April 2005.
- **Target 2.2.8. To ensure the BC Region Innovative Housing Initiative incorporates SD principles into its design, development and reporting systems.** Led by the BC Region, this target is expected to be completed by December 2006.

Assessing Progress Toward Community Sustainability

It is essential that as plans are developed and implemented, mechanisms and measures are put in place to monitor and assess progress toward community well-being. As federal departments continue to work on performance measurement frameworks and program-level indicators, it is important to keep investing in developing longer term community-level indicators for measuring various types of community well-being. Developing such an evaluation system will assist in

identifying social development needs and opportunities, tracking social well-being, and evaluating specific programs from a community perspective. This kind of information will also be key to developing socio-economic policies and programs.

As well, it is essential to evaluate existing plans to assess their impact on community or regional sustainability. INAC's Claims and Indian Government sector, Implementation Branch, has developed the Comprehensive Claims Evaluation Framework, an evaluation tool for assessing land claim settlements. The framework is designed to assess the social, economic, environmental and cultural benefits that may result from implementing a comprehensive land claim. The assessment tool is intended to inform policy governing the negotiation and implementation of future land claim settlements so that better SD outcomes can be achieved for Aboriginal groups.

Also related to assessing performance, over the past 20 years, the Government of Canada has been signatory to many international conventions and declarations that relate to Aboriginal issues. It is important to assess the impacts of these declarations in order to inform future federal positions. From the perspective of Aboriginal people, one of the most significant declarations emanated from the 1992 Rio Summit on Environment and Development. Chapter 26 of Agenda 21 outlines how countries should respect Aboriginal wisdom and include communities in development and decision making that affects them. Since it has been more than a decade since Canada signed The Rio Declaration, INAC feels that a general evaluation is warranted of how the Government of Canada and the department in particular has lived up to the expectations put forward in Chapter 26. See http://earthwatch.unep.net/agenda21/26.php for the text of Agenda 21, Chapter 26.

INAC commits to the following objective as a means of accumulating appropriate data to assess progress toward sustainability:

Objective 2.3 To support the development of community-level sustainability frameworks that can measure and assess community well-being.

- **Target 2.3.1. In partnership with First Nations organizations and communities, to establish a First Nations Community Accounts System project to develop sustainability indicators.** Led by Socio-economic Policy and Programming, the system is expected to be in place for participating communities by December 2006.
- **Target 2.3.2. Using the INAC Comprehensive Claims Evaluation Framework, to conduct an evaluation of the Inuit component of the James Bay and Northern Quebec Agreement.** Led by Claims and Indian Government, this review is expected to be completed by December 2006.
- **Target 2.3.3. To develop an official progress report and future implementation strategy for INAC-related commitments in Agenda 21, Chapter 26.** Led by Policy and Strategic Direction, this commitment is expected to be completed by December 2005.

Theme 3: Water Management

The availability of clean, safe and secure drinking water is taken for granted by most Canadians. However, this is not the case for many First Nations communities. While considerable advances have been made to improve water quality on First Nations reserves, much remains to be done and addressing this issue continues to be a top priority for the Government of Canada.

Current data (2003) indicate that of the 89,897 on-reserve houses, approximately 2,145 homes have no water service and 4,668 have no sewage service. These homes are located in remote communities.

Of the 740 on-reserve water systems and 462 wastewater systems, a number require upgrading or improved operation and maintenance to meet federal guidelines. Approximately 10 percent of the on-reserve water system operators meet industry certification requirements.

Provincial regulations and standards do not apply on First Nations reserves and while there are federal guidelines dealing with water and wastewater effluent, they do not address many of the activities required to ensure that the water quality parameters are achieved.

A Comprehensive First Nations Water Management Strategy

There is a pressing need to develop and implement a long-term federal water management strategy for First Nations communities. Implementing such a strategy and developing a detailed plan will require close collaboration with First Nations.

Water is a very important and sacred item to Aboriginal People and is a component of our spiritual ceremonies.

In my culture, women are the carriers and protectors of water. At our ceremonies, women bless the water and carry it around to each person to drink so that we are all blessed by this sacred gift.

Doris Young (Opaskwayak Cree Nation)

Cabinet approval and funding have been granted for developing and implementing this strategy. The federal government, led by INAC, commits to implementing a strategy that will include, among other things, the following components:

- a set of clearly defined standards;
- appropriate infrastructure;

Sustainable Development in Action

Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act

Developed in partnership with Yukon First Nations and the territorial and federal governments, this ground-breaking legislation establishes an innovative new process to assess the environmental and socio-economic impacts of development projects in the Yukon.

Based, in part, on a definition of sustainable development in the Umbrella Final Agreement that says beneficial socio-economic change will not undermine the ecological and social systems upon which communities and societies are dependent, the assessment process will encourage sustainable economic development. It will also carefully consider the potential effects of projects on the rights, cultures, traditions, health and lifestyles of all Yukon residents. In this way, the *Yukon Environmental and Socio-economic Assessment Act* exemplifies a unique and applied SD process. The *Act*, and its related processes, take effect November 14, 2004.

- efficient and effective operation and maintenance carried out by trained and certified operators;
- a compliance regime, including regular inspections, monitoring and reporting.

Developing the water management strategy is consistent with the broader national approach to water management and is modelled on the enhanced management regimes in place or being implemented in most provinces and territories. Health Canada's and Environment Canada's Sustainable Development Strategies both reflect their commitment to work with INAC on this issue. The commitment toward this strategy also complements Canada's commitment to better management of drinking water as stated in the action planning emanating from the World Summit on Sustainable Development held in Johannesburg in 2002.

To comprehensively address water quality issues in First Nations communities, INAC commits to the following:

Objective 3.1 A safe and secure water supply and effective wastewater treatment strategy for all First Nations communities.

- **Target 3.1.1. To implement a comprehensive First Nations water management strategy over the next five years.** Led by SEPP, this target is expected to be completed by December 2008.

Theme 4: Climate Change and Energy Management

Climate change is one of the most significant environmental challenges facing the world today. Canadians are already seeing the effects of climate change. The potential impacts on health, the economy and the environment require that action be taken to mitigate the negative impacts. With the ratification of the Kyoto Protocol, the Government of Canada has made climate change a national priority, and is working closely with Canadians and the global community to meet this challenge.

The 2003 Budget investment of $2 billion over five years brings the Government of Canada's total investment in climate change action to $3.7 billion since 2000. This is in addition to a number of other measures that are designed to complement Canadian actions on climate change.

Achieving our climate change objectives will become part of the way the Government of Canada does business. Federal government investments in infrastructure, technology, science and regional development will all be considered in terms of their impact on reaching climate change targets. Understanding climate change means that the Government of Canada and all of its partners can address this issue in a way that will lead to reduced greenhouse gas (GHG) emissions, more livable cities and communities, a cleaner environment and increased economic sustainability.

Reducing Emissions from Aboriginal Communities

Within the federal government, climate change is co-managed by the Minister of the Environment and the Minister of Natural Resources. However, many other departments have significant contributions to make, including INAC.

The Aboriginal and Northern Community Action Program (ANCAP) forms part of the Climate Change Plan for Canada. Over the next five years, measures under the ANCAP will reduce GHG emissions in Aboriginal and northern communities, improve energy efficiency and provide economic development opportunities. It is estimated that these measures will lead to a reduction in GHG emissions of about 8 percent of total emissions from Aboriginal and northern communities during the first Kyoto reporting period (2008–2012).

A long-term strategy and management framework, developed in consultation, will allow INAC to address climate change issues in Aboriginal and northern communities, and to help meet Canada's Kyoto Protocol commitments.[8] All relevant departmental policies and operations that could have an impact on GHG emissions will be taken into account when developing this approach.

The targeted measures within the management framework to reduce GHG emissions in Aboriginal and northern communities will include:

- information and communications,
- community energy design and planning,
- energy efficiency in facilities,
- renewable energy and alternative technology application,
- capacity building and training.

To assist in meeting the federal government's GHG reduction targets, INAC commits to the following:

Objective 4.1 To develop a long-term strategy to reduce greenhouse gas emissions from Aboriginal and northern communities.

- **Target 4.1.1. To develop and implement a management framework to reduce GHG emissions for Aboriginal and northern communities.** Led by the Northern Affairs Program, this target is expected to be completed by March 2004.
- **Target 4.1.2. To design and implement a system to measure reductions in GHG emissions for Aboriginal and northern communities.** Led by the Northern Affairs Program, this target is expected to be completed by December 2005.
- **Target 4.1.3. In partnership with communities and other levels of government, to reduce GHG emissions by 8 percent in Aboriginal and northern communities.** Led by the Northern Affairs Program, this target is expected to be met by the Kyoto reporting period of 2008 to 2012.
- **Target 4.1.4. To develop regional energy management strategies for four INAC regions.** Delivered by individual regions, this target is expected to be completed by December 2006.

Adapting to Climate Change

Aboriginal and northern communities face unique challenges in building their capacity to respond to climate change. The livelihood of many of their residents comes from the land,

Years ago, our people knew what the weather would be like before they set out to their hunting areas by looking at the cloud formations and what directions the wind was blowing. Now it seems the older people cannot predict weather because of the rapid change.

Edward Tapiatic (Director of Traditional Pursuits and Cultural Coordinator, Chisasibi, Quebec)

8 In December 1997, Canada and more than 160 other countries met in Kyoto, Japan, and agreed to reduce GHG emissions. The agreement and the options available to countries to achieve reduced emission targets is known as the Kyoto Protocol. Canada's target is to reduce its GHG emissions to 6 percent below 1990 levels between 2008 and 2012. Canada ratified the Kyoto Protocol on December 17, 2002. The Government of Canada's 2003 Budget also allocated an additional $3 billion to the ongoing investment in the nation's infrastructure. This program will place an enhanced focus on projects that relate to helping meet Canada's climate change goals.

water and natural resources, and will be compromised as ecosystems and wildlife are affected by climate change. Many communities are reporting major changes in animal migration patterns, which are already affecting their dependence on the land, its resources and their traditional livelihoods. Winter roads to remote Aboriginal communities are available for shorter, less predictable periods, thereby increasing the cost of supplying these communities. In the North, melting permafrost puts buildings, pipelines, roads, drinking water and other infrastructure at risk. In addition, Aboriginal peoples and Northerners are consumers of energy, with many in remote communities dependent on diesel generators. Without reliable, high-quality power, both the quality of life and economic development of communities will be compromised.

It is vital that Aboriginal peoples and Northerners have the knowledge, capacity and tools to respond effectively to the impacts of climate change. This includes developing effective energy and emission reduction strategies, and impact and adaptation strategies.

INAC commits to the following objective to assist communities to adapt to the impacts of climate change:

Objective 4.2 To develop a long-term strategy to assist Aboriginal and northern communities to adapt to the impacts of climate change.

- **Target 4.2.1. To define adaptation issues for Aboriginal and northern communities due to the impacts of climate change.** Led by the Northern Affairs Program, this target is expected to be completed by December 2006.

Sustainable Development in Action

Aboriginal and Northern Climate Change Program

Aboriginal and northern communities face the highest energy costs in Canada. Costs are highest in communities not serviced by provincial or territorial electrical power grids, where electricity is generated by diesel fuel.

INAC and Natural Resources Canada have implemented a successful pilot program, the Aboriginal and Northern Climate Change Program (ANCCP), initiated under the Government of Canada's *Action Plan 2000 on Climate Change*. Over the last two years, the program has funded more than 30 community-based initiatives across the country. To increase understanding, the program develops and distributes culturally relevant information about climate change, its impacts and solutions. Workshops have been conducted and curriculum developed to address local capacity and training needs on energy issues, and to promote the use of energy efficiency and alternative energy sources to reduce dependence on diesel fuel.

The ANCCP identifies communities with an interest and capacity for developing feasibility studies and business plans for renewable energy and energy-efficiency projects. The program has been successful in engaging Aboriginal peoples and Northerners in climate change activities and helping them to undertake specific initiatives to address the energy needs of their communities.

Theme 5: Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes

Themes 1 to 4 address some of the cornerstones of community sustainability. INAC is generally addressing these cornerstones through high-profile initiatives that have the potential to have an effect on policy and the department's future directions. Therefore, Theme 5, Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes, focuses on more subtle operational and behavioural change within the department. Through this theme, the department commits to bringing about small changes by continuously integrating the principles of sustainable development into day-to-day operations.

To effectively integrate sustainability into the way the department does business, decision makers must be equipped with the proper knowledge, tools, structures and processes. The department also strives to adopt best practices and integrate the concepts of sustainable development into its own operations to minimize its ecological footprint.

Providing Guidance and Tools for Effective Integration

With respect to integrated decision making,[9] one of the greatest challenges facing all federal departments is developing effective tools and guidance material to facilitate the integration process. Asking policy makers and service deliverers to make sure they consider sustainable development in their work is inevitably going to lead to the comment "great idea, but how?"

For INAC employees to better understand and anticipate the social, cultural, economic and environmental dynamics of the decisions they are involved in requires guidance and tools. This objective puts forward targets to provide program managers, policy analysts and departmental decision makers with the tools they need to make sound decisions based on SD principles.

9 "Integrated decision making" refers to the process of effectively considering all social, cultural, economic and environmental factors and their inter-relationship before decisions are made.

One of the key tools under development is the "SD lens." This analytical tool will take the form of a detailed checklist that will prompt policy analysts and program managers to ask themselves appropriate social, cultural, economic and environmental questions when they are making decisions or evaluating project proposals. INAC has participated in extensive interdepartmental work on this file and commits to continue to do so.

Some targets under this objective are dedicated to developing and disseminating material related to integrating one or more key aspects of sustainable development into decision making. For example, Target 5.1.2 deals with ensuring that sustainability issues are addressed when economic development projects are assessed; Target 5.1.3 aims to provide guidance related to gender analysis in decision making; and Target 5.1.5 addresses environmental aspects of implementing programs.

A key objective for INAC is the following:

Objective 5.1. To develop effective tools and procedures to integrate sustainable development into departmental processes.

- **Target 5.1.1. To further develop and implement a process for assessing policies and programs for compatibility with SD principles.** Led by the department's SD Unit, this target is expected to be completed by April 2005.
- **Target 5.1.2. To develop SD guidelines for economic development and infrastructure programs.** Led by Socio-economic Policy and Programming with significant regional involvement, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 5.1.3. To develop mechanisms for integrating the perspectives of Aboriginal women into economic development policies and programs.** Led by Socio-economic Policy and Programming, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 5.1.4. To conduct applied research in Quebec Region communities to develop conflict resolution models that will serve as tools for the administration of justice.** Led by the Quebec Region, this target is expected to be completed by December 2006.
- **Target 5.1.5. To approve and implement the IIAP Environmental Management System.** Led by Lands and Trusts Services, this target is expected to be completed by April 2007.
- **Target 5.1.6. To develop new procedures in the Alberta Region for the tracking and dissemination of key band information.** Led by the Alberta Region, this target is expected to be completed by December 2006.

Raising Awareness of the Concept of Sustainable Development and of the Sustainable Development Strategy

A second critical element in trying to integrate sustainable development into decision making relates to raising general awareness of the concept of sustainable development and, more specifically, of the content of the department's Sustainable Development Strategies. This is a challenge that all departments have faced since the first Sustainable Development Strategies were developed and one which they continue to face today. INAC was instrumental in establishing the interdepartmental working group on SD Awareness, Communications and Training (ACT) and will continue to work interdepartmentally on this issue in the coming years.

All employees and partners of the department must be made aware of the SD issues surrounding First Nations, Inuit and northern communities if sustainability is to be reached. As we enter the third round of strategies, the following needs are apparent:

- to accelerate discussions;
- to identify the critical success factors associated with community initiatives that are socially, environmentally, culturally and economically sustainable;
- to share the information among SD practitioners and with all other employees.

Addressing these needs will greatly assist in the process of turning sustainable development from a concept to a tangible reality.

To this end, the department commits to the following objective:

Objective 5.2 To raise awareness and effectively communicate the concept of sustainable development and the department's Sustainable Development Strategy.

- **Target 5.2.1. To develop an INAC SD communications and employee awareness-raising strategy to help integrate sustainable development into decision making, programs, policies, planning and operations.** Coordinated by the department's SD Unit in close cooperation with Corporate Services and regional offices, this target is expected to be completed by December 2005.
- **Target 5.2.2. To develop a regional and national "best practices/lessons learned" network.** Coordinated by the department's SD Unit in close cooperation with regional offices, this target is expected to be completed by December 2004.
- **Target 5.2.3. To establish a national community of interest to share experience and discuss best practices on the integration of horizontal issues into decision making.** Led by the department's SD Unit, this target is expected to be completed by December 2005.

Organizational Structures, Planning Processes and Accountability That Facilitate Sustainable Development Integration

An appropriate organizational structure, planning processes and accountability mechanisms are important if the SD integration process is to function well. Without the proper internal decision-making forums and accountability in place, SD integration relies largely on committed individuals. Under this scenario, there is less likelihood of sustainable development becoming fully entrenched in the organization's culture.

Affecting cultural/organizational change around SD issues is a common challenge among all federal departments. The issue of creating cultural change has been discussed extensively within the Interdepartmental Network on Sustainable Development Strategy, which remains an invaluable forum for the exchange of ideas. INAC commits to remain actively involved in the network.

In order that sustainable development will have a broad impact on INAC's organizational structures, INAC commits to enhancing its SD and SDS planning, management and accountability structure by undertaking the following:

Objective 5.3 To modify organizational structures and accountability and clarify responsibility to effectively integrate sustainable development into departmental processes.

- **Target 5.3.1. To formally designate SD coordinators and use management committees to coordinate SD integration and SDS implementation in each region.** Led by the Regional Directors General, this target is expected to be completed by December 2004.
- **Target 5.3.2. To include regional or sectoral-specific SDS commitments in the management contracts of senior managers.** Led by regional SD champions and headquarters Assistant Deputy Ministers, this target is expected to be completed by December 2005.
- **Target 5.3.3. To establish a sustainable development strategy/strategic plan and framework, which is based on the long-term objective of achieving sustainable First Nation communities in Manitoba.** Led by Manitoba Region, this target would be completed by December 2005.

Sustainable Development in Internal Operations

Finally, the environmental impacts of a department the size of INAC are significant. Putting policies and processes in place to minimize the environmental impacts of the department's operations is a logical and responsible thing to do. Indian and Northern Affairs is an active participant in Sustainable Development in Government Operations, an interdepartmental initiative designed to identify and coordinate opportunities to advance the federal commitment to be a leader in sustainable development. The department is working together with other government departments to adopt common measurement and reporting methods (for details see www.greeninggovernment.gc.ca). INAC commits to continue interdepartmental cooperation in this area.

Sustainable Development in Action

First Nations Management of On-Reserve Oil and Gas Resources

In 1995, a First Nations-led pilot project was launched to provide participating First Nations with extensive training and hands-on experience in the day-to-day operations related to oil and gas resource management.

Over the past year, the three First Nations participating in the pilot project (Kainaiwa, Siksika and White Bear) developed and negotiated with INAC a Framework Proposal for the Management of Oil and Gas and First Nation Money, which was finalized in July 2003. The framework proposal is based on the principles that First Nations should have the option to manage on-reserve oil and gas resources (including related revenues) and that First Nations should have the option to directly receive the revenue generated from these resources, which are now held in trust by Canada.

By enabling First Nations to control and manage their oil and gas resources and related revenues and by providing access to monies held in trust by Canada, First Nations will be better positioned to respond to and participate in economic development opportunities.

INAC's targets under objective 5.4 involve undertaking a thorough situational analysis and subsequently finalizing and implementing an effective Environmental Management System (EMS) for the department. Specifically, the department commits to the following:

Objective 5.4 To establish environmentally sound management of INAC operations.

- **Target 5.4.1. To conduct a policy review and gap analysis on key corporate services policy areas that have environmental impacts, and to rewrite policies and procedures according to principles of sound environmental management.** Led by the Corporate Services Sector in close cooperation with regional offices, this target is expected to be completed by December 2005.
- **Target 5.4.2. To develop a strategy for the greening of internal operations.** Led by the Corporate Services Sector in close cooperation with regional offices, this target is expected to be completed by December 2005.

Monitoring and Reporting on Progress for Sustainable Development Strategy 2004–2006

INAC has developed new and better mechanisms for tracking its SDS performance and progress. Individual performance measures are not included here since the presentation of each target includes self-evident progress measures. For example, each target has a specified completion date. The target will have been reached when an official and endorsed framework or strategy is in place, when identified information has been gathered, or when approaches/procedures have been developed and sanctioned.

As well, each target in the Sustainable Development Strategy requires that the lead sector or region develop an action plan that will specifically include detailed tasks or actions, each with a performance measure. These plans are not contained within this strategy, but will be available, in summary form, on the department's SDS web site (www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_e.html). Requiring that action plans are prepared ensures that senior departmental managers will be fully aware of the specific nature of each commitment, and that implementation can be monitored and measured.

A web-based electronic tracking system has been developed for managers to report progress on individual commitments. These reports will be summarized and biannual status reports presented to the department's National Operations Committee, chaired by the departmental SDS Champion, the Associate Deputy Minister.

SDS implementation progress is integrated in the department's annual Performance Report.[10] In addition, the department's SD web site routinely reports on SD news, lists departmental SD publications and presents a synopsis of progress on SDS commitments.

As a matter of good management, the department will develop an SDS evaluation framework to determine the overall impact of the 2004–2006 Sustainable Development Strategy on departmental policy and direction.

10 Visit www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/index_e.html

Conclusion

INAC is pleased with its progress on SD issues. Many gains were made between 2001 and 2003 that have contributed to the development of a more focussed Sustainable Development Strategy which has greater potential for long-term impacts on both the department's operations and the sustainability of First Nations, Inuit and northern communities.

The department's Sustainable Development Strategy 2004–2006 is a marked shift in direction while still pursuing the issues that are important to the federal government, Canadians and the communities that INAC serves. Based on lessons learned from the first two strategies and a close evaluation of its progress to date, INAC has renewed its Sustainable Development Strategy to focus on specific themes and fewer commitments. These commitments are designed to target available resources on activities that will help build a stronger foundation for sustainable development.

A significant change in this Sustainable Development Strategy is the articulation of a vision for sustainable development. INAC's vision is that within two generations, many First Nations and Inuit communities will be healthy and safe models of sustainability, and that the northern territories will be more self-sufficient and prosperous regions where people manage their own affairs and make strong contributions to the country as a whole.

INAC is committed to putting in place the policies, processes, programs and services needed to realize this vision. Sustainable Development Strategy 2004–2006 is another step toward ensuring that First Nations, Inuits and Northerners are able to achieve their particular visions for a more sustainable future.

Sustainable Development in Action

First Nations Fiscal Institutions

To provide needed tools for economic development and improve the quality of life on-reserve, First Nations are leading an initiative to establish a suite of four institutions which will be operated by and for First Nations. The proposed institutions include a Finance Authority, a Tax Commission, a Financial Management Board and a Statistical Institute.

The fiscal institutions initiative has been developed through the National Table on Fiscal Relations, which was established in 1999 by a Memorandum of Understanding between INAC and the Assembly of First Nations. It also involves representatives from the Department of Finance, Statistics Canada, Health Canada, and the Canada Customs and Revenue Agency.

Appendix A: Continuity Between Strategies

The themes of the Sustainable Development Strategy 2004–2006 have deep roots in the previous two strategies and beyond. The general themes of consultation and joint decision making, long-term planning, water management, climate change and energy management, and integrating sustainable development into departmental policies and processes are an ongoing focus for the department in all its operations. The comparison below shows the continuity of issues that have influenced the development of the strategies.

Issues Influencing Strategies Development

1997 Issues	2001 Issues	2004 Issues
Federal Northern Strategy	Northern Resource Management	Northern Development
Interdepartmental Cooperation	Interdepartmental Cooperation	Interdepartmental Cooperation
Health	Health	Health
Territorial Devolution	New Governance Systems	Territorial Devolution
Land Use and Resource Access	Land Management	Access to Natural Resources
Community Empowerment	Self-Government	Governance/Joint Priority Setting
Contaminants	Contaminants	—
Greening Operations	Greening Operations	Greening Operations
Environmental Protection	Environmental Protection	Environmental Land Management
Capacity Building	Capacity	Capacity Development
Consultation	—	Consultation
Partnerships	—	Partnerships
Clarifying the Regulatory Regime	—	—
Traditional Knowledge	Traditional Knowledge	—
Land Claims	Land Claims	—

Issues Influencing Strategies Development

1997 Issues	2001 Issues	2004 Issues
—	Climate Change	Climate Change
—	Participation in Decision Making	Participation in Decision Making
—	Community Planning	Community Planning
—	—	Water
—	Biological Diversity	—
—	Funding Agreements	—
—	Cultural Diversity	—
—	Internal SDS Management	Internal SDS Management
—	International Agreements	—
Gender Equality	—	Gender Equality
Treaty Rights	—	—

Continuity of Commitments

In much the same way that many issues continue to be of significance, many of the goals and objectives, with slight wording changes, have been continued through to the current Sustainable Development Strategy. A few specific examples of very similar objectives and targets demonstrate this continuity:

(SDS1997) Strengthening communities through capacity building.

(SDS2001) Sustainable communities through building community capacity.

(SDS2004) To modify or develop programs, strategies and policies to foster sustainable community development practices and develop local capacity (Objective 2.2).

(SDS1997) To integrate sustainable development into departmental decision-making processes.

(SDS2001) INAC's principles of SD be integrated into decision-making processes.

(SDS2004) To develop effective tools and procedures to integrate sustainable development into departmental processes (Objective 5.1).

(SDS1997) To promote sustainable development in planning and management of northern natural resources.

(SDS2001) Sustainable utilization of northern natural resources.

(SDS2004) To establish a northern development framework to set the context for decision making (Target 2.1.3).

(SDS1997) Greening INAC's operations—fleet management.
(SDS2001) A fleet which is cost-effective and fuel efficient.
(SDS2004) To develop a strategy for the greening of internal operations (Target 5.4.2).

(SDS1997) Strengthen partnerships with other government departments.
(SDS2001) Leadership on interdepartmental issues.
(SDS2004) To develop regional cooperative processes among federal departments and Aboriginal communities and organizations to discuss common priorities (Objective 1.2).

(SDS1997) Increase community empowerment and capacity in the management of resources.
(SDS2001) Increased co-management of natural resources off-reserve.
(SDS2004) To establish concrete initiatives with the provinces and the private sector to address First Nation access to natural resources (Target 1.2.5).

Sustainable Development in Action

Yukon Devolution Means Empowerment for Northern Communities

The intent of Yukon devolution, implemented through the *Yukon Act* of 2003, is to transfer responsibility for provincial-type programs and services delivered by the Northern Affairs Program of INAC to the Yukon government. The transfer, which includes forests, mines and minerals and the management of water rights, occurred on April 1, 2003.

The Yukon government now controls management of public land and resources and water rights, except for those which will remain under federal jurisdiction (e.g. national parks). It will collect all royalties, rentals, fees or other charges for these programs. Consistent with the long-standing federal objective of transferring provincial-type responsibilities and programs to territorial governments, the powers of the Yukon Legislature are similar to those of the provinces under sections 92, 92(a) and 95 of the *Constitution Act, 1867*. The Act does not change the constitutional status of the territory.

Appendix B: Sustainable Development Strategy Status Report, 2001–2003[11]

Department-wide Commitments

Goal 1: INAC's principles of sustainable development to be integrated into departmental business lines, policies, program and decision-making processes.

Objective	Status
1.1 Effectively champion implementation of Sustainable Development Strategy at executive level.	Completed.
1.2 Implement Sustainable Development Strategy accountability and management structure.	Some progress has been made. Some Assistant Deputy Ministers are not always briefed from a sufficiently senior level to enable their needs to be fully anticipated and addressed.
1.3 Assess consistency of business lines, policies and programs with principles of sustainable development and environmental implications.	The intent has not been met, but progress has been made on a case-by-case basis.
1.4 Departmental management, employees and external stakeholders made aware of Sustainable Development Strategy and its implications.	Technically, all the targets were met except for 1.4.2, and as such the objective has been largely met.

11 In the case of some objectives, progress proved difficult to gauge due to varying degrees of ambiguity surrounding the objectives' intent.

Goal 2: INAC to provide leadership on interdepartmental issues and strengthening the relationship with First Nations, Inuit and Northerners that supports and promotes sustainable development.

Objective	Status
2.1 Opportunities for First Nations and Northerners to participate in SDS implementation.	Progress has been made on this objective at the National Working Group level; there are still some regions without a representative on the National Working Group.
2.2 Active involvement of First Nation and Inuit communities, Northerners, opinion leaders, and territorial governments when addressing the department's response to climate change.	First Nation involvement has occurred a on project-by-project basis, including the funding of a climate change proposal in the 2003 Budget.
2.3 Incorporation of traditional knowledge in departmental decision making as appropriate.	The structure has not been there to support the meeting of this objective. There has been some confusion on the process, lead and intent of this objective.
2.4 Improved nutrition and health in isolated northern communities.	To be confirmed.

Indian and Inuit Affairs Program Commitments

IIAP Goal: Sustainable development commitments that enhance *Gathering Strength.*

Objectives	Status
1.1 Funding transfer agreements that reflect principles of sustainable development.	Change of focus. The departmental structure has significantly changed. The implications of this objective were never clear or formally endorsed at a senior level; this objective has also been hindered by frequent staff changes.

Objectives	Status
1.2 Comprehensive community planning.	In progress. This is a conceptually good objective; however, the targets are inappropriate. The second target should have been the objective (that target was not met). This objective has received the most interest and support internally and externally but few resources or time have been dedicated to the file.
1.3 Develop an Environmental Stewardship Strategy for Reserve Lands.	Although not all targets were met, overall this objective has been attained.
1.4 Promotion of increased co-management of natural resources in traditional territories off-reserve, consistent with Aboriginal and treaty rights.	No leadership was taken on this initiative. This has been recognized as an important objective, but nothing has been accomplished.
1.5 Effective environmental regulatory regimes on reserves.	Partially met. There is a lack of context surrounding this objective that needs to be clarified.
1.6 Legislation for participating First Nations, providing for full management and control of oil and gas resources on-reserve.	Complete.
1.7 Land claims and self-government agreements that reflect SD principles.	Impossible to assess. This objective should not have appeared in the strategy. It is premature and impossible to measure without the necessary processes in place.
1.8 Support the Sustainable Development Institute of the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador (AFNQL).	Completed.
1.9 BC Joint Policy and Planning Forum (INAC, BC region, all First Nations chiefs and administrators, other government departments).	No information available on progress. The intent of this objective was to give First Nation leadership the opportunity to work with the department to influence policy and programs and set regional priorities.

Commitments North of 60°N

Goal 1: Healthy human and natural human environment.

Objectives	Status
1.1 Minimize the health effects from contaminants.	Good progress, but long-term funding issues remain.
1.2 Risks associated with wildfires are minimized.	Entirely a Yukon-centred objective. No reports submitted to date.
1.3 Land and resources are managed using holistic approaches.	A lot of water sampling is taking place that can be seen as supportive of this objective; however, lack of funding is slowing progress.

Goal 2: New governance systems and political restructuring in the North.

Objectives	Status
2.1 Northern governments that integrate social, environmental and economic factors in decision making.	The devolution of the Yukon occurred April 1, 2003.

Goal 3: Sustainable utilization of northern natural resources.

Objectives	Status
3.1 Renewable and non-renewable resources developed in a manner which optimizes the long-term net benefits to the North.	The Northwest Territories cumulative effects assessment coordinated by Environment Canada and INAC has been completed (in draft), and recommendations have been identified.

Goal 4: Sustainable communities.

Objectives	Status
4.1 Traditional knowledge reflected in INAC's decisions affecting communities.	Some progress has been made. It should be noted that this objective duplicates Department-wide Objective 2.3 on page 43.
4.2 Community capacity to participate in, and to benefit from, northern activities is maximized.	Some progress has been made under this objective, with funding provided to increase Aboriginal capacity to participate in environmental assessment processes, and protective area strategies.

Goal 5: Sustainable development in INAC's international activities.

Objectives	Status
5.1 Sustainable development principles, actions and practices are adopted by circumpolar nations.	The Arctic Council Sustainable Development Working Group Secretariat has been established. A workshop has been held. All actions have been completed.
5.2 Reduction and elimination of contaminants entering the Arctic from sources outside Canada.	See status comments for Objective 5.1 above regarding the Arctic Council.

Administration Program Commitments

Goal: Reduce the environmental impact of INAC's internal operations.

Objectives	Status
1.1 To strengthen our partnership with Public Works and Government Services (PWGSC) in greening INAC's operations.	Partially met (e.g. waste audits in leased facilities completed); a Specific Service Agreement is now in place instead of a Memorandum of Understanding with PWGSC.
1.2 To make employees aware of Sustainable Development Strategy 2001–2003 and of their role in greening of government operations.	Despite efforts such as the GIOTT (Greening Internal Operations Training Tool) which was developed and rolled out in June 2002, there is no objective means to determine whether actual awareness has improved.
1.3 To encourage greener procurement practices within the department.	Not achieved, in part due to lack of expected further Treasury Board guidance.
1.4 To develop a Corporate Services Environmental Management System to support SDS implementation.	Partially met, but the Environmental Management System produced was at too high a level to be operationally useful.
1.5 To minimize waste produced by INAC employees.	Objective met (recycling facilities in place at all facilities).
1.6 To make more efficient use of paper.	Objective met, especially through adoption of technology options that enable double-sided use of paper.
1.7 To have a fleet which is cost-effective and fuel efficient.	Actions to support this objective will have been met by the end of the 2003–2004 fiscal year.

Objectives	Status
1.8 To manage INAC-owned program facilities in an eco-efficient manner.	Not met. Although there is a commitment to do a complete real property review, there is no long-term management plan in place.
1.9 To manage real property in ways that minimize environmental damage.	Done in that the only target under this objective (i.e. replace the Departmental Real Property Inventory System with the Automated Real Property Management System was achieved.)
1.10 To limit the department's exposure to liability at facilities which are leased to third parties.	Nothing done; property status is unknown for approximately 150 assets in terms of potential environmental liabilities, occupancy status, and legal liability.
1.11 To remediate all identified contaminated sites.	Not done (see comments for 1.10).
1.12 To promote green construction practices.	Little progress made. The role of PWGSC was assumed to be significant in supporting this objective.
1.13 To reduce the impact employees have on the environment.	Little progress made.

Appendix C: Inventory of Sustainable Development Strategy 2004–2006 Commitments

Theme 1. Consultation and Joint Decision Making

Objective 1.1 To develop a consistent INAC approach to consultation with First Nations and Inuit.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
1.1.1	To develop an INAC Consultation Framework.	Dec. 2004	Policy and Strategic Direction Sector

Objective 1.2 To develop regional cooperative processes among federal departments and Aboriginal communities and organizations to discuss common priorities.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
1.2.1	To establish regional INAC–First Nations and Inuit priority-setting processes in regions where processes do not currently exist.	Dec. 2005	Regional Directors General
1.2.2	To establish, in regions where no formal cooperative mechanism exists, an ongoing sub-committee of the Federal Regional Council or other appropriate body to address Aboriginal issues interdepartmentally.	Dec. 2005	All INAC Regions

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
1.2.3	To increase Innu participation in decision making in the Atlantic Region with respect to the provision of services and resourcing.	Apr. 2005	Atlantic Region
1.2.4	To increase federal support to the Assembly of First Nations of Quebec and Labrador Sustainable Development Institute.	Dec. 2006	Quebec Region
1.2.5	To establish concrete initiatives with the provinces and the private sector to address First Nation access to natural resources.	Dec. 2006	Regional Operations and Service Support Sector
1.2.6	To integrate BC First Nations' key priorities, identified through the dialogue Forums, into regional and operational decision-making processes.	Dec. 2004 and annually	BC Region

Theme 2. Long-term Planning

Objective 2.1 To establish an integrated federal planning framework.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
2.1.1	In cooperation with First Nations communities, to develop a federal comprehensive community-planning strategy.	Apr. 2005	Socio-economic Policy and Programming Sector
2.1.2	To provide support for comprehensive, community-specific planning initiatives in all southern regions.	Dec. 2006	Socio-economic Policy and Programming Sector

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
2.1.3	To establish a northern development framework to set the context for decision making.	Dec. 2006	Northern Affairs Program Sector

Objective 2.2 To modify or develop programs, strategies and policies to foster sustainable community development practices and develop local capacity.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
2.2.1	Develop and implement a plan, which uses existing territorial, federal and NGO programs and relationships, to improve northern human resource capacity and enhance sustainable development efforts in Nunavut.	Mar. 2006	Nunavut Region
2.2.2	On a community-by-community basis, to address capacity, and organizational and management issues identified within the Manitoba Capacity Development Initiative.	Dec. 2006	Manitoba Region
2.2.3	To direct support in the BC Region to professional development in key areas such as governance, administration and education.	Dec. 2006	BC Region
2.2.4	To provide SD awareness-building training for First Nation Economic Development Officers in Ontario.	Dec. 2006	Ontario Region
2.2.5	To develop an integrated approach to strategic investments in Atlantic Region communities.	Apr. 2005	Atlantic Region

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
2.2.6	To develop an integrated land, environment and natural resources management action plan.	Apr. 2004	Lands and Trusts Services Sector
2.2.7	To establish a Sustainable Development Risk Capital Fund on a pilot basis.	Apr. 2005	Socio-economic Policy and Programming Sector
2.2.8	To ensure the BC Region Innovative Housing Initiative incorporates SD principles into its design, development and reporting systems.	Dec. 2006	BC Region

Objective 2.3 To support the development of community-level sustainability frameworks that can measure and assess community well-being.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
2.3.1	In partnership with First Nations organizations and communities, to establish a First Nations Community Accounts System project to develop sustainability indicators.	Dec. 2006	Socio-economic Policy and Programming Sector
2.3.2	Using the INAC Comprehensive Claims Evaluation Framework, to conduct an evaluation of the Inuit component of the James Bay and Northern Quebec Agreement.	Dec. 2006	Claims and Indian Government Sector
2.3.3	To develop an official progress report and future implementation strategy for INAC-related commitments in Agenda 21, Chapter 26.	Dec. 2005	Policy and Strategic Direction

Theme 3. Water Management

Objective 3.1 A safe and secure water supply and effective wastewater treatment strategy for all First Nations communities.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
3.1.1	To implement a comprehensive First Nations water management strategy over the next five years.	Dec. 2008	Socio-economic Policy and Programming Sector

Theme 4. Climate Change and Energy Management

Objective 4.1 To develop a long-term strategy to reduce greenhouse gas emissions from Aboriginal and northern communities.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
4.1.1	To develop and implement a management framework to reduce greenhouse gas emissions for Aboriginal and northern communities.	March 2004	Northern Affairs Program
4.1.2	To design and implement a system to measure reductions in greenhouse gas emissions for Aboriginal and northern communities.	Dec. 2005	Northern Affairs Program
4.1.3	In partnership with communities and other levels of government, to reduce greenhouse gas emissions by 8 percent in Aboriginal and northern communities.	2008–12	Northern Affairs Program

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
4.1.4	To develop regional energy management strategies for four INAC regions.	Dec. 2006	Northern Affairs Program

Objective 4.2 To develop a long-term strategy to assist Aboriginal and northern communities to adapt to the impacts of climate change.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
4.2.1	To define adaptation issues for Aboriginal and northern communities due to the impacts of climate change.	Dec. 2006	Northern Affairs Program

Theme 5. Integrating Sustainable Development into Departmental Policies and Processes

Objective 5.1. To develop effective tools and procedures to integrate sustainable development into departmental processes.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
5.1.1	To further develop and implement a process for assessing policies and programs for compatibility with SD principles.	Apr. 2005	INAC SD Unit
5.1.2	To develop SD guidelines for economic development and infrastructure programs.	Dec. 2006	Socio-economic Policy and Programming Sector
5.1.3	To develop mechanisms for integrating the perspectives of Aboriginal women into economic development policies and programs.	Dec. 2006	Socio-economic Policy and Programming Sector

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
5.1.4	To conduct applied research in Quebec Region communities to develop conflict resolution models that will serve as tools for the administration of justice.	Dec. 2006	Quebec Region
5.1.5	To approve and implement the IIAP Environmental Management System.	Apr. 2007	Lands and Trusts Services Sector
5.1.6	To develop new procedures in the Alberta Region for the tracking and dissemination of key band information.	Dec. 2006	Alberta Region

Objective 5.2 To raise awareness and effectively communicate the concept of sustainable development and the department's Sustainable Development Strategy.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
5.2.1	To develop an INAC SD communications and employee awareness-raising strategy to help integrate sustainable development into decision making, programs, policies, planning and operations.	Dec. 2005	Corporate Services Sector
5.2.2	To develop a regional and national "best practices/lessons learned" network.	Dec. 2004	INAC SD Unit
5.2.3	To establish a national community of interest to share experience and discuss best practices on the integration of horizontal issues into decision making.	Dec. 2005	INAC SD Unit

Objective 5.3 To modify organizational structures and accountability and clarify responsibility to effectively integrate sustainable development into departmental processes.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
5.3.1	To formally designate SD coordinators and use management committees to coordinate SD integration and SDS implementation in each region.	Dec. 2004	Regional Directors General
5.3.2	To include regional or sectoral-specific SDS commitments in the management contracts of senior managers.	Dec. 2005	Regional SD champions and headquarters Assistant Deputy Ministers
5.3.3	To establish a sustainable development strategy/strategic plan and framework, which is based on the long-term objective of achieving sustainable First Nation communities in Manitoba.	Dec. 2005	Regional Director General

Objective 5.4 To establish environmentally sound management of INAC operations.

#	Target	Deadline	Lead Region/Sector
5.4.1	To conduct a policy review and gap analysis on key corporate services policy areas that have environmental impacts, and to rewrite policies and procedures according to principles of sound environmental management.	Dec. 2005	Corporate Services Sector
5.4.2	To develop a strategy for the greening of internal operations.	Dec. 2005	Corporate Services Sector

Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2004-2006

Ensemble sur la bonne voie :

Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord

www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_f.html

Canada

Publié avec l'autorisation du
ministre des Affaires indiennes
et du Nord canadien
Ottawa, 2004
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
1 886 553-0554 (ATS seulement)

QS-8577-030-BB-A1
Catalogue nº R2-123/2004
ISBN 0-662-67950-4

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada

This publication is also available in English under the title:
On the Right Path Together: A Sustainable Future for First Nations, Inuit and Northern Communities

Les procédés d'impression et le papier utilisé dans la production de ce document sont dûment certifiés conformément au seul programme d'éco-étiquetage du Canada – le programme Choix environnemental[M] (PCE).

« Chaque fois que nous délibérons, nous devons garder à l'esprit l'incidence qu'auront nos décisions sur les sept générations à venir. »

Traduction d'une citation tirée de la Great Law of the Iroquois Confederacy

Message du ministre

En tant que ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, je suis heureux de présenter *Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord*. Il s'agit de la Stratégie de développement durable 2004–2006 d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). L'objectif premier du Ministère est d'aider les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord à cheminer vers la viabilité sociale, économique, environnementale, culturelle et politique. Je suis convaincu que, si la Stratégie est menée en partenariat, elle permettra au Ministère et aux collectivités d'atteindre leurs objectifs.

La Stratégie propose des engagements qui reflètent des façons de faire nouvelles et novatrices, entraînant des répercussions à long terme sur les politiques et l'orientation du Ministère. Les questions associées au développement durable demeurent inchangées par rapport aux années passées; seule la façon dont le Ministère traite ces questions a été modifiée. La nouvelle Stratégie est plus générale et présente des perspectives à plus long terme. Elle consiste essentiellement à appuyer l'épanouissement communautaire en s'attaquant à certains principes de base du développement durable que les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord ont exprimé le besoin de connaître. Elle a été conçue en vue de guider les collectivités vers un avenir plus viable.

La Stratégie s'articule autour de différents thèmes : la consultation et la prise de décisions conjointes; la planification à long terme; la gestion de l'eau; le changement climatique et la gestion de l'énergie. Ces thèmes sont en fait des domaines où le Ministère peut intervenir en vue d'améliorer considérablement le bien-être à long terme des collectivités. Afin d'assurer le succès de nos démarches, le Ministère s'est engagé à réformer sa structure, ses politiques et ses processus de façon à intégrer à toutes ses activités la notion de développement durable.

Pour répondre plus efficacement aux priorités des collectivités, il faut que les ministères fédéraux unissent davantage leurs efforts de sorte que les politiques et les programmes soient mis au point et administrés conjointement. Dans le cadre de la Stratégie, AINC envisage d'ailleurs de travailler à améliorer la collaboration entre les ministères.

AINC a un rôle important à jouer dans la poursuite du programme de développement durable au Canada. En tant que ministre, je m'engage à mettre en œuvre la présente stratégie, qui s'harmonise avec la mission confiée à mon ministère : « Bâtir un pays plus propice à l'épanouissement des Premières nations, des Inuit et des peuples du Nord ».

Andy Mitchell, C. P., député
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

Table des matières

Message du ministre v

Liste d'acronymes 2

Introduction 3
- Contexte de la Stratégie de développement durable du Ministère 3
- Historique 4
- Survol de la Stratégie 2004–2006 du Ministère 5

Compte-rendu des progrès et établissement des priorités à venir 8
- Incidence sur l'élaboration des stratégies 8
- Évaluation de la Stratégie 2001–2003 11
- Principales réussites de la Stratégie 2001–2003 13
- Description de la Stratégie 2004–2006 14

Objectif d'avenir du Ministère en matière de développement durable 16
- Contexte 16

Engagements 18
- Premier thème : Consultation et prise de décisions conjointes 19
- Deuxième thème : Planification à long terme 22
- Troisième thème : Gestion de l'eau 27
- Quatrième thème : Changement climatique et gestion de l'énergie 29
- Cinquième thème : Intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère 32

Suivi et compte-rendu des progrès de la Stratégie 2004–2006 37

Conclusion 38

Annexe A : Continuité d'une stratégie à l'autre 39

Annexe B : Rapport d'étape de la Stratégie 2001–2003 42

Annexe C : Résumé des engagements énoncés dans la Stratégie 2004–2006 49

Liste d'acronymes

AINC	Affaires indiennes et du Nord Canada
APNQL	Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador
C.-B.	Colombie-Britannique
CRPA	Commission royale sur les peuples autochtones
CTRAD	Connaissances traditionnelles
SDD	Stratégie de développement durable
SGE	Système de gestion de l'environnement
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Introduction

Contexte de la Stratégie de développement durable du Ministère

Le présent document constitue la troisième stratégie de développement durable (SDD) d'AINC, qui s'inspire des stratégies antérieures, mais propose également d'importants changements conceptuels. D'abord, elle offre une vision à long terme qui définit la place que le Ministère espère occuper pour les deux prochaines générations. Ensuite, comparativement aux années passées, elle limite le nombre d'engagements pris et cherche plutôt à orienter les activités du Ministère en lien avec le développement durable vers des aspects précis qui concernent les collectivités. Ces engagements auront une incidence à long terme sur les collectivités ainsi que sur la structure, les politiques et l'orientation du Ministère.

Bien que l'approche diffère, les huit principes de développement durable retenus par AINC demeurent identiques dans les trois stratégies de développement durable. AINC continue d'honorer son engagement à intégrer entièrement les principes qui suivent à tous les aspects des processus ministériels de planification et de prise de décisions :

1. Prendre des décisions et élaborer des politiques et des programmes en tenant compte de la viabilité économique, des répercussions sociales et des valeurs culturelles et environnementales;
2. Appliquer un processus décisionnel souple, ouvert à tous et responsable;
3. Respecter les obligations fiduciaires, les obligations issues des traités ainsi que les ententes sur les revendications territoriales, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les accords internationaux;
4. Faire participer les collectivités et les organisations locales concernées à la planification et à la mise en œuvre des programmes fédéraux;
5. Vouer un respect aux différentes cultures, aux valeurs traditionnelles, aux terres et à leur diversité, éléments indispensables à la santé des collectivités;
6. Offrir aux gens des Premières nations, aux Inuit et aux résidants du Nord des possibilités équitables et justes de profiter des avantages que procure le développement durable et de faire l'expérience ensemble des risques et des inconvénients qui y sont associés;
7. Prendre des décisions au meilleur des connaissances scientifiques, traditionnelles et locales dont on dispose;
8. Faire un usage judicieux des ressources naturelles et réduire au minimum la pollution causée par les activités internes d'AINC.

Comme le Ministère appuie ces principes depuis 1997, le concept général du développement durable est maintenant largement accepté par les hauts gestionnaires et par les décideurs, tant à l'administration centrale que dans les bureaux régionaux. Dans le présent document, on fournit des exemples qui montrent que le développement durable trouve sa place dans les activités ministérielles en cours. On ne cite en exemple que quelques-unes des nombreuses activités accomplies au Ministère et que certains des programmes ou mesures qui agissent sur la viabilité des collectivités.

Comparativement aux années antérieures, la Stratégie, et les engagements qui y sont énoncés, est organisée par thème plutôt qu'en fonction des secteurs d'activité ou des programmes. Un tel changement permet de tenir compte de la nouvelle façon de faire du Ministère, puisque des efforts particuliers sont déployés pour

briser l'isolement dans lequel se cantonnent depuis longtemps les programmes ministériels. On s'attend à ce que cette approche permette au Ministère d'assurer une intégration d'ensemble des facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux au moment d'élaborer et d'offrir ses programmes et ses services.

À la lumière de cette approche remaniée, bon nombre des nouveaux engagements du Ministère portent sur l'élaboration de processus appropriés qui assureront le succès des prochaines activités associées au développement durable. AINC reconnaît que la complexité des nombreuses relations qu'il entretient avec des partenaires du gouvernement fédéral et de l'extérieur ainsi que la variété des populations qui recourent à ses services exigent une approche réfléchie et structurée. L'élaboration de processus adéquats est donc un bon point de départ pour permettre aux parties concernées de s'investir dans les activités mettant en jeu le développement durable. Toutefois, les résultats ne sont pas toujours immédiats. Lorsque le Ministère s'engage à définir des paramètres ou à élaborer une stratégie, l'incidence qu'auront ces paramètres ou cette stratégie sur les collectivités se fera nécessairement sentir à long terme. Cependant, lorsqu'il propose de mettre à exécution un projet ou un régime quelconque, les collectivités pourront alors en apprécier les résultats de façon plus immédiate. La viabilité des collectivités requiert l'établissement d'un objectif d'avenir, une planification continue et des bases solides de manière à favoriser la réalisation d'un tel objectif. AINC fait partie des nombreux bâtisseurs qui doivent jouer un rôle dans l'élaboration de principes directeurs solides pour assurer la viabilité des collectivités au Canada.

Il importe de reconnaître que la présente stratégie ainsi que celles qui l'ont précédée ne dressent qu'une courte liste des mesures prises pour aider les collectivités à cheminer vers un avenir viable. On peut citer de nombreux exemples qui montrent que les collectivités ou les bureaux régionaux s'intéressent actuellement à la question de la viabilité simplement parce qu'il s'agit là de leur façon de faire les choses. Les engagements énoncés dans la présente SDD et dans les stratégies précédentes sont motivés par un même fil d'intérêt : l'innovation, atout qui permet d'accueillir de nouvelles idées et de nouveaux processus pour favoriser l'atteinte des buts en matière de viabilité.

Historique

En 1995, on a modifié la *Loi sur le vérificateur général* afin d'exiger des ministères fédéraux et de certains organismes qu'ils élaborent une SDD qui devra être déposée devant le Parlement et être mise à jour au moins tous les trois ans. Ces amendements ont entraîné la création du poste de commissaire à l'environnement et au développement durable. Relevant du vérificateur général, la commissaire est responsable de surveiller la mise en œuvre, la gestion et l'incidence des stratégies ministérielles en lien avec le développement durable. Les premières stratégies ont été déposées en 1997 et, en février 2004, les ministères fédéraux doivent présenter leur troisième SDD, qui couvre la période allant de 2004 à 2006.

Ces amendements faits en 1995 ont permis au gouvernement du Canada d'honorer un engagement pris à l'égard du programme Action 21, lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Conférence de Rio, 1992). Le premier principe de la déclaration établit que :

> *« Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. »*

AINC a endossé la définition de développement durable, employée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement (Commission Brundtland) en 1987 et adoptée par le Canada en 1995. Le développement durable signifie :

> *« un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ».*

Prendre des décisions de façon à assurer la viabilité sur les plans environnemental, social, économique et culturel constitue un principe clé dans les cultures autochtones. AINC en est conscient, et c'est pourquoi il accepte le 22e principe du programme Action 21 (Conférence de Rio, 1992), qui s'harmonise avec son mandat et qui répond aux besoins de ses clients. De fait, le 22e principe stipule que :

> *« Les populations et communautés autochtones et les autres collectivités locales ont un rôle vital à jouer dans la gestion de l'environnement et le développement du fait de leurs connaissances du milieu et de leurs pratiques traditionnelles. Les États devraient reconnaître leur identité, leur culture et leurs intérêts, leur accorder tout l'appui nécessaire et leur permettre de participer efficacement à la réalisation d'un développement durable. »*

Par le passé, les Autochtones au Canada n'ont pas toujours été invités à prendre part, comme il se doit, à la prise de décisions et à l'établissement des priorités ayant des répercussions sur leurs collectivités. C'est pourquoi la confiance que les Autochtones témoignent au gouvernement est limitée, ce qui a engendré l'échec de nombreux programmes et politiques. La nouvelle SDD d'AINC reconnaît l'importance d'élaborer des processus qui sauront rétablir la confiance et former des partenariats fructueux entre le gouvernement fédéral et les Autochtones.

Par exemple, les traités, la Constitution et bon nombre de décisions judiciaires exigent du gouvernement fédéral qu'il consulte les gens des Premières nations et qu'il s'assure de répondre à leurs besoins lorsqu'il prend des décisions qui auront des répercussions sur la vie de ces collectivités.

AINC a pour mission de bâtir un pays plus propice à l'épanouissement des Premières nations, des Inuit et des peuples du Nord.

AINC reconnaît que le succès de la SDD repose indéniablement sur les partenariats qu'il saura établir avec les gens des Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord. Le succès dépendra de sa capacité de répondre sans détour aux besoins et aux priorités des collectivités. Les priorités, l'orientation stratégique et l'objectif d'avenir ne pourront être élaborés ou mis en place sans obtenir au préalable l'engagement absolu des populations qui recourent aux services du Ministère. Grâce à des processus et des protocoles de consultation et de prise de décisions clairs et améliorés, les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord auront la possibilité de participer plus activement aux décisions qui sont prises par le gouvernement fédéral et qui influent sur leur vie quotidienne.

Par conséquent, la Stratégie vise en grande partie à établir des processus qui prévoient la participation des Premières nations, des Inuit et des résidants du Nord lorsque les décisions du gouvernement ont une influence sur les collectivités[1]. Ainsi, la formation de partenariats fructueux pour traiter de telles questions est une étape cruciale si l'on prévoit que les répercussions sur les collectivités se feront sentir à long terme.

Survol de la Stratégie 2004–2006 du Ministère

Pour donner suite aux recommandations de la commissaire à l'environnement et au développement durable, AINC a apporté des modifications à la façon dont il élabore, met en œuvre et gère la SDD 2004–2006. Il a procédé à l'évaluation de ses autres stratégies et des engagements pris par le passé afin de cerner les bons coups et les obstacles qui sont venus nuire à son succès. De plus, il a effectué de vastes consultations auprès

1 Cette approche respecte l'élan principal du renouvellement des partenariats, un thème abordé dans le plan d'action *Rassembler nos forces*, le document préparé par le gouvernement du Canada en guise de réponse officielle au rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones présenté en 1997.

de multiples collectivités partout au pays de façon à pouvoir définir des objectifs pertinents en matière de développement durable. À la lumière de ces consultations, le Ministère a choisi d'orienter sa stratégie de 2004–2006 vers cinq grands thèmes, qui mettent en perspective certains aspects associés à la viabilité des collectivités :

1. La consultation et la prise de décisions conjointes
2. La planification à long terme
3. La gestion de l'eau
4. Le changement climatique et la gestion de l'énergie
5. L'intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère

En misant sur ces thèmes, on s'assurera que les facteurs sociaux, économiques, culturels et environnementaux seront intégrés plus efficacement aux politiques, à la planification et aux programmes. Par ailleurs, il est tout aussi important pour AINC de réduire au minimum les répercussions que ses activités ont sur l'environnement.

Pour chaque thème, le Ministère s'engage à atteindre un certain nombre d'objectifs connexes. Chaque objectif est assorti de buts particuliers, qui donnent des détails sur le secteur du Ministère qui est responsable de veiller à la poursuite du but en question et sur l'échéance à respecter. Les plans de mise en œuvre, dans lesquels sont décrits les résultats espérés, la façon de procéder, l'entité responsable et le moment où l'engagement sera tenu, seront élaborés si nécessaire[2]. Dans le présent rapport, les objectifs et les buts sont appelés, de façon générique, les engagements d'AINC.

Liens avec l'orientation stratégique du Ministère

La SDD doit être envisagée dans le contexte des priorités et de l'orientation générales du Ministère. La Stratégie n'est qu'un des moyens employés par le Ministère pour amener les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord à progresser vers la viabilité sociale, économique, culturelle et environnementale. En collaborant avec les collectivités ainsi qu'avec les organisations autochtones et du Nord, AINC a pris l'engagement :

> *« de mettre en place des programmes et des services durables et responsables sur le plan financier et, ainsi, d'améliorer le contexte d'assistance et d'accroître l'autosuffisance des Premières nations, des Inuit et de la population du Nord. Ces objectifs tiennent compte des considérations relatives aux compétences, des obligations fiduciaires et des obligations prévues par la loi, de la relation spéciale entre le gouvernement fédéral et les Autochtones, ainsi que des aspirations des Premières nations, des Inuit et de la population du Nord[3] ».*

Pour s'acquitter de son mandat, AINC adopte une orientation stratégique qui met l'accent sur quatre grands domaines et sur les résultats atteints dans chacun de ces domaines :

1. **Le gouvernement** (le capital social) – favoriser une gouvernance efficace et modifier les relations;
2. **Les personnes** (le capital humain) – améliorer le bien-être individuel, familial et communautaire;
3. **Les terres** (le capital naturel) – appuyer la gestion durable des terres et des ressources;
4. **L'économie** (le capital économique et physique) – accroître la participation à la vie économique.

2 Les plans de mise en œuvre ne sont pas détaillés dans la présente stratégie; ils seront publiés d'ici au printemps 2004 dans le site Web d'AINC consacré au développement durable.

3 Voir le *Rapport sur les plans et les priorités – Budget des dépenses 2003–2004*, à l'adresse *www.tbs-sct.gc.ca/est-pre/20032004/INAC-AINC/INAC-AINCr34_f.asp*.

La SDD 2004–2006 est associée aux grands domaines de résultats du Ministère, mais se veut également une façon de mettre à l'essai de nouvelles idées et approches qui, si elles donnent les résultats escomptés, feront partie intégrante de la prochaine marche à suivre du Ministère.

Dans le tableau 1, on explique, au moyen de quelques exemples, comment les engagements énoncés dans la SDD 2004–2006, qui seront précisés ultérieurement, viennent enrichir les grands objectifs à long terme du Ministère.

Les thèmes et les engagements dont il est question dans la SDD et qui figurent dans le présent document sont interdépendants et jouent un rôle important pour que des progrès soient accomplis dans les quatre domaines stratégiques. L'orientation stratégique et la SDD du Ministère mettent toutes deux l'accent sur le remaniement des relations avec les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord de manière à aider les collectivités à atteindre les objectifs qu'elles se sont fixés en matière de viabilité.

Tableau 1. Exemples de buts énoncés dans la Stratégie et venant appuyer les domaines de résultats clés d'AINC

But de la Stratégie	Domaine de résultats auquel le but visé fait le plus appel	Résultat stratégique
But 1.2.1 : Doter les bureaux régionaux de processus permettant à AINC, aux Premières nations et aux Inuit d'établir leurs priorités, lorsque de tels processus sont inexistants	Le gouvernement	Favoriser une gouvernance efficace et modifier les relations
But 2.2.1 : Élaborer et appliquer un plan qui met à profit les relations actuelles unissant les organisations territoriales, fédérales et non gouvernementales ainsi que les programmes mis de l'avant par ces organisations afin de perfectionner les compétences dans le Nord et de multiplier les activités de développement durable au Nunavut	Les personnes	Améliorer le bien-être individuel, familial et communautaire
But 2.2.6 : Concevoir un plan d'action intégré pour la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles	Les terres	Appuyer la gestion durable des terres et des ressources
But 5.1.3 : Élaborer des mécanismes pour intégrer le point de vue des femmes autochtones aux politiques et aux programmes de développement économique	L'économie	Accroître la participation à la vie économique

Nota : La deuxième colonne présente le domaine de résultats auquel le but de la Stratégie fait le plus appel. Le développement durable étant un concept d'intégration, il favorise l'adoption d'approches générales qui, à leur tour, viennent appuyer certains éléments des quatre domaines de résultats clés.

Compte-rendu des progrès et établissement des priorités à venir

Incidence sur l'élaboration des stratégies

La présente SDD est un produit évolutif qui repose, entre autres choses, sur les forces des deux stratégies précédentes. Il ne s'agit pas d'un document autonome mais plutôt d'un document qui reflète l'engagement de longue date du Ministère à promouvoir la notion de durabilité. Par exemple, des questions telles que la gestion du territoire, la délégation des responsabilités, le virage écologique opéré à l'interne et la protection de l'environnement se sont répétées d'une stratégie à l'autre. Il fallait s'y attendre puisque le mandat du Ministère n'a pas changé, pas plus que les questions auxquelles se heurtent les gens des Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord. C'est plutôt la façon dont le Ministère aborde ces questions qui a évolué. Bon nombre des engagements énoncés dans le présent document visent à remanier les politiques et les programmes actuels. Dans les stratégies des années passées, on abordait la plupart des questions comme s'il s'agissait d'activités. Dans le cadre de la présente stratégie, on s'engage à apporter des changements de haut niveau et, de façon générale, on ne propose que des engagements qui auront des répercussions à long terme sur les politiques et l'orientation. Comme l'indique la section précédente, des efforts sont faits pour que la SDD s'harmonise davantage avec l'actuelle orientation stratégique du Ministère.

Puisque, de façon générale, les questions abordées demeurent les mêmes, bien des buts et des objectifs restent inchangés, si ce n'est que quelques variations d'ordre rédactionnel. Afin de prouver que le Ministère poursuit les mêmes engagements

qu'avant, l'annexe A montre les liens qui existent entre les engagements passés et les engagements actuels.

La première SDD élaborée par AINC a été considérablement influencée par le rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA). De fait, une panoplie de questions abordées dans le rapport de la CRPA sont aussi traitées dans la première Stratégie. L'idée maîtresse du Ministère à ce moment était exposée dans *Rassembler nos forces*, la réponse du gouvernement fédéral à la CRPA. La première Stratégie mettait en perspective un grand nombre de domaines généraux auxquels le Ministère souhaitait se consacrer, mais, en raison de l'insuffisance des fonds engagés, on n'a pas toujours obtenu des résultats concrets.

La deuxième Stratégie a permis de modifier avec plus de succès la façon de faire du Ministère. Entre 2001 et 2003, on s'est attaqué à certaines questions liées à la gestion et à la préparation de rapports, et d'importantes leçons ont été tirées à l'égard de l'orientation et de la nature stratégique des engagements pris par AINC.

Enfin, la troisième Stratégie permet de préciser l'approche du Ministère en donnant priorité à la mise en valeur du potentiel des collectivités et à la promotion de collectivités viables dans

quelques domaines distincts. En plus des leçons tirées de la mise en œuvre et de la gestion des deux stratégies précédentes, cette nouvelle stratégie a subi l'influence de plusieurs facteurs et événements importants, dont les principaux sont :

- les rapports de 2001 et de 2002 de la commissaire à l'environnement et au développement durable[4];
- l'évolution dans la structure de gestion du Ministère pour ce qui est de la SDD;
- une séance d'apprentissage sur le développement durable à l'intention des hauts gestionnaires du Ministère;
- une vérification interne de la Stratégie 2001–2003.

Les rapports de la commissaire ont, à la base, influencé les trois autres facteurs et événements.

Réponse aux rapports de la commissaire à l'environnement et au développement durable

Dans le rapport de 2001 de la commissaire à l'environnement et au développement durable, on s'inquiétait de la capacité du Ministère de gérer et de mettre en œuvre la SDD et de présenter les rapports afférents. La commissaire a fait remarquer qu'AINC joue un rôle important dans les progrès réalisés par le programme de développement durable au Canada, mais que le Ministère :

> *« n'[a] pu fournir de preuves suffisantes montrant qu'[il gérait] adéquatement le développement durable à l'échelle ministérielle. À notre avis, les activités et les initiatives à l'appui des engagements de développement durable risquent vraiment de n'être entreprises que de façon ponctuelle pour divers programmes [...] Nous pensons que l'efficience et l'efficacité augmenteraient si [ce ministère adoptait] une structure et une approche plus systématiques ».*

Le développement durable en action

La prospection du diamant dans le Nord

On parle continuellement de l'interaction harmonieuse des facteurs économiques, sociaux, politiques et environnementaux pour ouvrir la voie au développement durable, mais il s'agit là d'une dynamique que l'on voit rarement à l'œuvre. La prospection du diamant dans le Nord canadien constitue cependant un des « joyaux » du développement durable. Des organisations fédérales, territoriales, autochtones et privées ont uni leurs forces pour créer une industrie du diamant féconde dans les Territoires du Nord-Ouest.

La nouvelle industrie procure des emplois directs, produit d'incalculables retombées économiques, génère des revenus pour les gouvernements provinciaux et territoriaux, et tout cela, en s'appuyant sur l'autorité et la participation des intervenants locaux. L'industrie a été édifiée dans un contexte alliant préoccupations environnementales et mesures d'atténuation. Étant donné que les sites d'exploitation proposés se trouvaient dans un milieu vulnérable sur le plan écologique et qu'ils étaient le théâtre de revendications de terres communes, le processus ayant mené à l'ouverture des mines a exigé des innovations importantes. Les procédés de réglementation négociés et quasi judiciaires, l'élaboration de dispositions importantes et l'apport d'avantages notables sont autant de caractéristiques utilisées pour décrire ce processus.

AINC a pris en compte les préoccupations soulevées et a établi une sous-section du développement durable, à laquelle on attribuera précisément la responsabilité d'assurer le renouvellement et la gestion de la Stratégie, de rédiger les rapports afférents et, enfin, de mieux faire connaître la notion de développement durable et la Stratégie elle-même. De plus, AINC a accordé au

4 On peut consulter les rapports en question en visitant le site Web de la commissaire, à l'adresse *www.oag-bvg.gc.ca/domino/cesd_cedd.nsf/html/menu3_f.html*.

sous-ministre délégué le titre de champion du développement durable, tandis que les directeurs généraux associés régionaux ont assumé le rôle de champion dans leur bureau respectif. Pour savoir en détail quelles activités ont été accomplies au cours des deux dernières années dans le but de faire connaître et de gérer la SDD, reportez-vous à la section « Principales réussites de la Stratégie 2001–2003 ».

En février 2002, le champion du développement durable a décidé de tenir une séance d'apprentissage, une intervention hâtive mais qui a connu un franc succès[5]. Cette séance a permis de réunir la plupart des membres de l'équipe de la haute direction, la commissaire à l'environnement et au développement durable, des universitaires ainsi que des chefs de file autochtones et de l'industrie. En plus d'être le théâtre de discussions sur le concept du développement durable et sur les conséquences qu'il entraîne sur le Ministère, la séance a permis de confirmer que le mandat d'AINC s'harmonise bel et bien avec les principes du développement durable, mais a aussi révélé que la façon dont le Ministère s'acquitte de son mandat soulève d'importantes questions. Les représentants autochtones ont souligné que le régime fédéral actuel peut contribuer à combler le désir d'épanouissement des collectivités, et ce, même si l'on doit adopter une méthode de travail plus générale, modifier les politiques et les processus en vigueur et améliorer la flexibilité des programmes gouvernementaux.

La commissaire a indiqué que le Ministère devrait limiter ses efforts aux quelques questions fondamentales les plus susceptibles d'influer sur la viabilité du Nord et des collectivités autochtones. Elle a précisé que la deuxième SDD présentée par AINC était, de loin, trop ambitieuse et dépourvue de stratégie. On y prenait trop d'engagements, dont bon nombre étaient intéressants, mais la majorité n'avaient fondamentalement aucune répercussion à long terme sur l'orientation des programmes et sur les politiques. La commissaire a ajouté que, en adoptant une telle façon de procéder, on s'éloignait du rôle essentiel de la SDD.

On ne peut modifier la façon dont le gouvernement fédéral s'acquitte de son mandat à l'égard des Autochtones sans remanier la façon dont les ministères collaborent pour mettre en œuvre des programmes, pour prendre des décisions et pour offrir des services. Les participants à la séance d'apprentissage de 2002 en sont venus à la conclusion que le Ministère ne pouvait modifier sa façon de faire qu'en entretenant une relation suivie avec les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord pour s'assurer une certaine complémentarité dans les priorités. Être plus attentif aux priorités des collectivités exige également que les ministères fédéraux resserrent leurs liens de collaboration de sorte que leurs politiques et leurs programmes soient élaborés et administrés de façon à assurer l'épanouissement communautaire général. La SDD 2004–2006 renferme des engagements qui veillent expressément à établir de telles relations tant avec les autres ministères qu'avec les collectivités qui recourent aux services d'AINC.

Dans son rapport de 2002, la commissaire analysait l'efficacité des stratégies fédérales de développement durable en tant qu'outils porteurs de changements. Elle en a déduit que, dans l'ensemble, les stratégies fédérales servaient à rappeler les actions réalisées par les ministères et non à modifier leur façon de procéder. Dans ce rapport, on en venait à la conclusion que les ministères ne mobilisaient pas leurs efforts pour innover et élaborer de nouvelles approches. La commissaire a d'ailleurs déclaré que :

> *« Les stratégies de développement durable des ministères et organismes fédéraux ne réussissent pas pleinement à susciter un changement de nature à assurer un développement durable. »*

5 La séance d'apprentissage s'est déroulée à Maniwaki, au Québec. Le rapport portant sur la séance, intitulé *Rapport sommaire et recommandations de l'atelier de Maniwaki*, peut être consulté à l'adresse *www.ainc-inac.gc.ca/sd/dmanis_f.html*.

Elle a également souligné que le gouvernement fédéral et les ministères devaient fixer des objectifs à long terme à l'égard du développement durable dans le but de préciser la position qu'ils souhaitent occuper dans un avenir lointain. Cette vision d'avenir deviendrait alors leur destination ultime et orienterait toutes les mesures ministérielles, y compris les engagements énoncés dans la SDD.

Le Ministère a entrepris en 2002–2003 une évaluation de la mise en œuvre de la SDD 2001–2003. Cette évaluation (dont il est question dans la prochaine section) souscrit aux recommandations de la commissaire, voulant que la troisième Stratégie mise sur des engagements plus stratégiques et capables de prouver la volonté d'apporter un changement radical ayant une incidence à long terme sur les politiques et l'orientation du Ministère. En guise de réponse aux constatations de la commissaire, AINC a modifié son approche à l'égard du développement durable et a fixé un objectif à long terme dans la stratégie actuelle.

Évaluation de la Stratégie 2001–2003

À l'hiver 2002–2003, AINC a entrepris une évaluation officielle à l'interne destinée à mesurer les progrès dans la mise en œuvre de la SDD 2001–2003[6]. L'évaluation a justifié plusieurs changements importants et s'est révélée une source d'aide directe au moment de concevoir la SDD 2004–2006. Dans le cadre de l'évaluation, on a examiné le rendement du Ministère entre décembre 2000 et avril 2003 afin de déterminer comment les répercussions de la Stratégie viennent influer sur les politiques et appuyer les efforts déployés par le gouvernement fédéral pour assurer le développement durable. Les leçons tirées de cette évaluation ont non seulement guidé l'élaboration de la présente stratégie, mais elles seront également d'une aide précieuse au moment de sa mise en œuvre.

Le développement durable en action

Le sirop d'érable pur Awazibi

Établie près de Maniwaki, au Québec, la Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg a pris, au début des années 90, une décision pour le moins stratégique : celle de protéger les terres qu'elle partage avec d'autres collectivités. Vers la fin de cette même décennie, la Première nation avait fondé sur ces terres une entreprise spécialisée dans la production de sirop d'érable, qui fonctionne aujourd'hui de façon entièrement autonome. L'entreprise, qui comptait 12 000 entailles en 2002, ajoute maintenant à ses activités la confection de produits secondaires, tels que des sucreries et du beurre d'érable. Soucieuse de l'environnement, elle a mis à profit les aptitudes en gestion et les compétences techniques de la collectivité et a fourni de l'emploi aux membres de la collectivité. AINC et Entreprise autochtone Canada ont collaboré au projet en versant près de la moitié des fonds devant servir à couvrir certains coûts d'infrastructure nécessaires au lancement de l'entreprise.

« Grâce à une saine gestion, notre entreprise trouve sa place dans l'économie locale et devrait subvenir à ses propres besoins pour les années à venir. Nous avons donné le jour à une entreprise qui applique nos méthodes traditionnelles », de dire Jean-Guy Whiteduck, chef de la Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg.

Avec l'aide de ses partenaires financiers, la Première nation de Kitigan Zibi Anishinabeg a montré qu'il est possible de préserver la viabilité d'une collectivité en améliorant ses capacités et en stimulant son économie.

6 L'évaluation détaillée peut être consultée dans le site Web de la Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne, à l'adresse *www.ainc-inac.gc.ca/pr/pub/ae/index_f.html*. La SDD 2001–2003 du Ministère est, quant à elle, publiée à l'adresse *www.ainc-inac.gc.ca/sd/doc_f.html*.

La structure de la SDD 2001–2003 repose sur des programmes (c'est-à-dire que des programmes particuliers veillent à respecter des engagements spécifiques). Le rapport d'évaluation souligne qu'une telle structure n'a guère contribué à établir des liens horizontaux entre les secteurs ou les bureaux régionaux d'AINC. Pour combler cette lacune, la nouvelle stratégie propose une approche thématique et des objectifs clairs devant guider la formation de partenariats à l'interne comme à l'externe.

L'évaluation a révélé que le Ministère réalise des progrès. La figure 1 montre que, de façon générale, la Stratégie affiche un taux de réussite de 70 %, et ce taux englobe les objectifs qui ont été atteints ou pour lesquels des progrès notables ont été réalisés ou encore pour lesquels des progrès ont été accomplis malgré les défis qu'il a fallu relever. Voici certaines raisons évoquées pour justifier le non-respect des engagements :

- un changement de priorité (c'est-à-dire que l'objectif est devenu moins pertinent);
- des changements dans la structure organisationnelle;
- le manque de cadre principal de planification stratégique sur lequel appuyer la mise en œuvre;
- le manque de ressources ou de personnel.

L'annexe B présente un rapport d'étape comprenant tous les engagements pris entre 2001 et 2003.

Selon la figure 1, 15 % des objectifs n'ont pas été évalués. Étant donné que certains objectifs n'étaient pas assez précis, il nous a été difficile de mesurer les résultats. De plus, on a soulevé le manque de communications franches et de mécanismes de présentation de rapports pour enregistrer les progrès; cette lacune s'est tout particulièrement fait sentir pour ce qui est

Figure 1. Progrès de la Stratégie 2001–2003

Sommaire des progrès réalisés dans l'atteinte des objectifs

Partie de la Stratégie	Nombre d'objectifs visés	Nombre d'objectifs atteints	Nombre d'objectifs pour lesquels des progrès notables ont été réalisés	Nombre d'objectifs pour lesquels certains progrès ont été réalisés	Nombre d'objectifs non atteints	Nombre d'objectifs pour lesquels les progrès n'ont pas été évalués
Partie 2 : Engagements à l'échelle du Ministère	8	•	•	•••••		•
Partie 3 : Engagements du Programme des affaires indiennes et inuites	9	•••		••	••	••
Partie 4 : Engagements au nord du 60e parallèle	9	•	••••	••		••
Partie 5 : Engagements du Programme de l'administration	13	••••	•••	•	••••	•
Nombre total d'objectifs	**39**	**9**	**8**	**10**	**6**	**6**
%	**100**	**23**	**21**	**26**	**15**	**15**

des engagements énoncés dans la partie 5 de la SDD 2001–2003. L'évaluation a également souligné que l'imprécision, le manque de transparence dans l'accomplissement des rôles et des responsabilités et l'inefficacité de la surveillance venaient nuire à une mise en œuvre réussie.

La nouvelle SDD aborde ces questions en établissant des buts bien définis et en adoptant de nouveaux processus de surveillance et de présentation de rapports, lesquels sont exposés en détail dans la section intitulée « Suivi et compte-rendu des progrès de la Stratégie 2004–2006 ». On s'attend à ce que non seulement l'approche thématique proposée dans la nouvelle SDD resserrera les liens de collaboration qui existent entre, d'une part, les activités et les programmes ministériels et, d'autre part, les composantes de la Stratégie, mais qu'elle permettra d'améliorer la gestion, la surveillance et la façon dont les rapports sont présentés.

Principales réussites de la Stratégie 2001–2003

La Stratégie 2001–2003 a eu une profonde influence sur l'orientation et les processus adoptés par le Ministère dans certains domaines. Les répercussions les plus notables visent la gestion de la Stratégie, la hausse du niveau de sensibilisation au sein du Ministère, l'intégration du concept du développement durable à la planification ministérielle et la Stratégie de gérance de l'environnement.

Gestion et sensibilisation

La création de la Sous-section du développement durable et du poste de champion a considérablement contribué à améliorer le profil de la SDD au sein du Ministère. La Sous-section a pour mandat de voir à la gestion et au renouvellement de la Stratégie, d'accroître la sensibilisation à l'égard du concept du développement durable et de travailler de concert avec tous les secteurs et les bureaux régionaux afin d'intégrer la notion de durabilité à la planification, aux politiques, aux programmes et aux activités. Les hauts gestionnaires sont maintenant tenus informés des progrès et des questions concernant la gestion grâce à des mises à jour trimestrielles préparées pour le comité national des activités, dont la présidence est assurée par le sous-ministre délégué à titre de champion du développement durable. Auparavant, la haute direction recevait, au besoin seulement, un bilan détaillant les derniers développements concernant la mise en œuvre et le renouvellement de la SDD.

Un groupe de travail national a été mis sur pied pour guider la gestion et le renouvellement de la Stratégie. Présidé par le gestionnaire de la SDD et regroupant des représentants de tous les secteurs et bureaux régionaux, y compris des représentants des collectivités des Premières nations dans toutes les régions, le groupe de travail national s'est réuni trois fois par année en 2001, 2002 et 2003. Chacun son tour, le sous-ministre délégué, un sous-ministre adjoint ou un directeur général associé régional était présent aux réunions. En septembre 2002, les membres du groupe de travail ont rencontré le ministre en personne pour discuter du renouvellement de la Stratégie.

À l'automne et à l'hiver 2002–2003, toutes les équipes de gestion des secteurs et des bureaux régionaux ont assisté à des présentations et ont pris part à des discussions sur les priorités et la portée de la SDD renouvelée et sur les questions concernant la mise en œuvre de l'actuelle stratégie. En février 2003, les directeurs généraux associés régionaux, les hauts gestionnaires des secteurs et les sous-ministres adjoints se sont réunis à Ottawa dans le but de mettre la touche finale au cadre de travail et de discuter du contenu exact que présentera la nouvelle SDD.

Le développement durable est un sujet qui occupe maintenant une place prépondérante dans le site Web du Ministère, et les hauts gestionnaires de partout au pays y accordent beaucoup plus d'importance depuis 2001. D'ailleurs, des séances de sensibilisation expressément consacrées au développement durable ont été données au sein d'un secteur de l'administration centrale, de deux bureaux régionaux et de plusieurs organisations des Premières nations. En outre, chaque année, la SDD a occupé

une place de choix lors de la Semaine de l'environnement, à l'administration centrale.

Intégration de la notion de développement durable à la planification ministérielle

Dans le but d'intégrer la notion de développement durable à la planification et aux activités du Ministère, on a élaboré plusieurs plans d'action à la lumière des résultats d'une analyse minutieuse de la question. Le Plan d'immobilisations à long terme du Ministère a subi de profondes modifications, englobant un plus grand nombre de facteurs d'ordre environnemental et social que par les années passées. Les rapports sur les plans et les priorités et les rapports ministériels sur le rendement font plus souvent référence au développement durable et sont rédigés de façon à donner plus de poids qu'auparavant à la notion de durabilité.

Stratégie de gérance de l'environnement

Des changements importants ont été apportés aux cadres législatifs et réglementaires qui dictent les activités du Programme des affaires indiennes et inuites. Pour aborder la question du respect des lois environnementales fédérales, de l'augmentation possible des responsabilités associées à l'expansion de l'assise territoriale des réserves et du perfectionnement des mesures visant l'épanouissement des Premières nations, il a fallu renouveler l'engagement à l'égard de la gestion environnementale, ce qui a donné lieu à la Stratégie de gérance de l'environnement, qui relève du Programme des affaires indiennes et inuites.

La Stratégie de gérance de l'environnement est un plan d'action qui permet aux secteurs d'AINC de s'assurer que les préoccupations environnementales et les pratiques de saine gestion de l'environnement font partie intégrante des activités du Ministère. À l'été 2002, le comité des activités a approuvé la Stratégie de gérance de l'environnement et son plan afférent en plus de créer le Comité directeur de gérance environnementale. La Stratégie prépare le terrain à une meilleure intégration des pratiques de gestion environnementale aux processus décisionnels et fonctionnels.

Description de la Stratégie 2004–2006

Renouvellement de la Stratégie

Pour élaborer la nouvelle SDD, le groupe de travail national responsable du dossier a accueilli de nouveaux membres : des représentants des organisations et des collectivités autochtones ainsi que des représentants de tous les secteurs de l'administration centrale d'AINC et de tous les bureaux régionaux. Coordonné par la Sous-section du développement durable, le groupe de travail a guidé de façon générale le renouvellement de la SDD 2004–2006, a assuré la liaison avec les représentants des bureaux régionaux et des secteurs et, enfin, a servi d'intermédiaire pour obtenir l'approbation ministérielle et pour procéder à des consultations régionales ou locales.

Par l'entremise du groupe de travail et des rencontres régionales tenues avec les équipes de la haute gestion, tous les représentants des bureaux régionaux et des secteurs ainsi que tous les délégués autochtones ont été incités à présenter des idées de nature à modifier la façon de procéder du Ministère en vue d'obtenir un meilleur rendement sur les plans social, environnemental et économique. On cherchait ainsi à recueillir des idées pour encadrer les politiques ou l'orientation stratégique du Ministère.

La participation des Premières nations au sein du groupe de travail national s'est révélée un atout précieux, mais il n'a pas été question qu'elle remplace une consultation plus poussée. En réclamant la présence de représentants régionaux des Premières nations, on cherchait à s'assurer que la SDD tient compte des besoins et des priorités locaux. Dans plusieurs cas, les priorités ont été le sujet de forums officiels réguliers, auxquels participaient des dirigeants communautaires. Au nombre de ces forums, mentionnons le Forum mixte sur la planification et l'élaboration de politiques, qui s'est tenu au bureau régional de la Colombie-Britannique et qui est décrit dans l'encadré « Le développement durable en action » (page 21). Dans d'autres cas, des membres de la Sous-section du développement durable ont rencontré des

représentants des organisations autochtones régionales, telles que la Federation of Saskatchewan Indian Nations et l'Institut de développement durable, qui relève de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador.

Le processus de diffusion employé par le groupe de travail national a permis de recueillir plus de 150 suggestions de changements. On en a profité pour réunir les idées présentées et pour formuler des objectifs de haut niveau. Les objectifs semblables ont été regroupés selon les thèmes généraux autour desquels la Stratégie s'articule. Les autres engagements du Ministère pour la période allant de 2004 à 2006 se répartissent en 12 objectifs, assortis de buts particuliers. Ces engagements sont exposés et discutés à la section intitulée « Engagements ».

Resserrement des liens avec les autres ministères

Offrir un avenir viable aux collectivités isolées et désavantagées sur les plans économique et social se veut un défi complexe et de longue haleine. Pour assurer et préserver la viabilité, il faut travailler en partenariat avec d'autres ministères fédéraux, avec les provinces et les territoires et avec le secteur privé en vue de créer un environnement où les collectivités sont en mesure d'exploiter à fond leur potentiel. À lui seul, le Ministère ne peut atteindre ces résultats. C'est pourquoi il intensifiera son rôle de promoteur en collaborant plus étroitement avec le gouvernement et le secteur privé.

Dans la présente SDD, on propose d'honorer des engagements dans des domaines où des travaux ont déjà été accomplis par des ministères. Par exemple, deux des principaux éléments de la Stratégie d'AINC sont associés à des thèmes jugés prioritaires à l'échelle des ministères fédéraux : une gestion efficace de l'eau douce et la promotion du développement durable dans les activités gouvernementales[7]. De plus, il existe d'autres dossiers sur lesquels les ministères se sont penchés, y compris la planification communautaire à long terme, le changement climatique et la gestion de l'énergie, en préparant des documents et des processus de communication et de sensibilisation et en étudiant les perspectives qu'offre le développement durable pour l'analyse des politiques. L'étude des perspectives se veut une façon de déterminer si des composantes pertinentes du développement durable sont intégrées aux politiques, aux programmes, aux propositions et aux décisions et de faciliter le processus d'élaboration des politiques. AINC continuera de déployer des efforts pour qu'il règne une meilleure collaboration entre les ministères et pour que les ministères s'entendent sur les engagements à prendre au profit des collectivités des Premières nations et des Inuit ainsi que du Nord.

« L'objectif ultime de notre nation est de devenir autonome sur les plans politique, social, économique et autres. C'est tout ce que nous souhaitons – être libres au sein de notre propre structure politique et au sein de ce pays, sans constituer un fardeau pour la Couronne ni pour personne d'autres. Nous voulons simplement trouver les moyens de devenir autonomes dans la société canadienne. Nous sommes capables de nous occuper de nous-mêmes. Nous pourrions générer une plus grande richesse pour ce pays, pour la Couronne, si on nous donnait accès aux ressources et si la politique gouvernementale nous permettait d'accomplir notre volonté : celle de nous occuper nous-mêmes de nos familles. Chez nous, nous disons : *Dim lipgythi hulwip Gitxsan*, ce qui signifie "Laissez les Gitxsan être des Gitxsan." »

Elmer Derrick
Chef héréditaire de la nation gitxsan

7 La question de la gestion de l'eau a également été soulevée lors du Sommet mondial sur le développement durable, tenu à Johannesburg en 2002. À l'instar d'autres ministères fédéraux, AINC participera à la gestion et à la mise à exécution d'autres priorités établies dans le cadre du Sommet et aidera à élaborer, à l'échelle fédérale, un objectif d'avenir et une stratégie qui favorisent le développement durable.

Objectif d'avenir du Ministère en matière de développement durable

Contexte

On reconnaît à chaque collectivité des Premières nations, des Inuit et du Nord son caractère unique. C'est pourquoi l'objectif à long terme qui consiste à établir des collectivités en santé et l'approche à emprunter pour y arriver différeront d'une collectivité à l'autre. AINC a choisi de concentrer ses efforts sur quelques domaines fondamentaux dont il est question dans la Stratégie, reconnaissant ainsi que les répercussions seront plus notables chez certaines collectivités que chez d'autres. La démarche ne sera couronnée de succès que si tous les intervenants unissent leurs efforts pour aider chaque collectivité à atteindre son objectif d'avenir.

AINC a défini sa propre façon d'entrevoir le développement durable dans le but de guider l'élaboration des programmes et des politiques. Il y décrit la position qu'il prévoit occuper dans l'avenir. Il faut cependant reconnaître que l'objectif d'avenir du Ministère se distingue de celui des Premières nations, des Inuit et des résidants du Nord. AINC n'est pas en mesure de parler au nom des collectivités, mais, en précisant sa vision d'avenir, il détermine quels outils et quels processus sont nécessaires aux fonctionnaires pour aider efficacement les collectivités.

Le Ministère établit actuellement un lien direct entre les stratégies de développement durable, l'objectif qu'il vise en matière de développement durable et l'orientation stratégique qu'on lui a confiée. Toutes ces activités ont pour but d'aider les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord à assurer leur propre viabilité. Le rôle qui est et sera assumé par le Ministère variera d'une collectivité à l'autre, selon les conditions qui s'appliquent à chacune des régions.

« Les Autochtones n'éprouvent pas pour le Nord un engouement romantique, pas plus que le Nord ne représente pour eux un endroit à exploiter et surtout pas un endroit où l'on peut faire des affaires en or et s'enrichir. Ce sont les terres de nos ancêtres, nos terres et, nous l'espérons, les terres de nos enfants. Pour nous, le Nord représente ni plus ni moins l'endroit qui assurera notre avenir, à nous et aux générations futures. »

Phil Fontaine
Chef national de l'Assemblée des Premières nations

Comment le Ministère entrevoit le développement durable

D'ici deux générations, de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuit seront devenues des exemples sains et sûrs à suivre au point de vue de la viabilité. Elles disposeront de logements, d'infrastructure et de services de soutien comparables à ceux dont se prévalent les collectivités de même taille établies ailleurs au Canada. Évoluant au sein d'un environnement protégé, elles seront reliées au reste du pays par des moyens de transport et de communication efficaces en plus de bénéficier de sources d'énergie propre, abordable et en grande quantité. La majorité des collectivités des Premières nations et des Inuit géreront efficacement leurs propres institutions, dotées de structures de gouvernance solides. Les membres des collectivités, tout particulièrement les femmes et les jeunes, se verront offrir, dans une mesure acceptable, la possibilité de s'instruire, participeront à la vie économique et seront en mesure de jouer un rôle dans la gouvernance locale.

On aura réglé par la négociation la plupart des revendications territoriales, des méthodes de tenure et des questions telles que la gestion et l'accès aux ressources naturelles. La planification et l'épanouissement communautaires seront étudiés à fond et assurés à long terme par des dirigeants locaux.

Les territoires du Nord seront davantage autosuffisants et prospères, étant occupés par des personnes capables de gérer elles-mêmes leurs affaires et d'apporter une plus grande contribution à l'ensemble du pays. À mesure que les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord gagneront de l'autonomie et sauront mettre en valeur leur potentiel, ils seront appelés à exiger du gouvernement fédéral d'autres types de services. En même temps que les collectivités deviendront plus saines, plus sécuritaires et plus stables sur les plans économique et environnemental, il est probable qu'un ministère doté de responsabilités restreintes s'établisse.

La mise en œuvre de la plupart des ententes sur l'autonomie gouvernementale conclues avec des Premières nations et des Inuit sera une importante priorité du Ministère. AINC se fera également un ardent défenseur des Autochtones et des résidants du Nord. Il jouera un rôle actif en tant qu'agent de facilitation, s'affairant à former des partenariats pour travailler en étroite collaboration à régler les questions autochtones dans le respect des traditions, des structures de gouvernance, de la langue, du sexe et de la culture.

La concrétisation de cette vision d'avenir exigera du gouvernement fédéral qu'il se soumette à des obligations juridiques, constitutionnelles, fiduciaires et découlant des traités plus rigoureuses et demandera un effort de concertation.

Engagements

Dans la présente section, on expose les engagements que le Ministère veillera à honorer pour les trois prochaines années en vue d'atteindre l'objectif d'avenir qu'il s'est fixé en matière de développement durable. Comme il a été mentionné précédemment, ces engagements abordent quelques-unes (et non la totalité) des questions fondamentales associées à la viabilité des collectivités. Bon nombre d'autres questions se rapportant à la viabilité communautaire, notamment la saine gouvernance, les programmes sociaux et l'éducation, sont traitées par d'autres ministères. Les thèmes choisis dans la SDD relèvent de domaines qui, de l'avis du Ministère et de bon nombre de Premières nations, d'Inuit et de résidants du Nord, peuvent fortement influencer la viabilité des collectivités s'il règne un climat de collaboration et relèvent aussi de domaines marqués par une volonté de mettre à l'essai des façons de faire innovatrices.

Ces engagements sont en fait des tentatives qui, si elles réussissent, montreront au Ministère comment intégrer de nouvelles façons de procéder aux processus et aux programmes permanents. Ces efforts témoignent de la volonté du Ministère à remettre en question le statu quo. Les succès, comme les échecs, permettront d'acquérir une expérience enrichissante, ce qui peut contribuer à repousser les limites des méthodes actuelles et à adopter des processus plus efficaces et plus innovateurs pour réaliser l'objectif d'avenir.

Le reste de la section présente chacun des thèmes ainsi que les objectifs et les buts du Ministère qui y sont rattachés. Chaque objectif est précédé d'information contextuelle pour expliquer la teneur des buts associés à chaque objectif. L'annexe C renferme un résumé complet des engagements pris dans la cadre de la Stratégie.

Le développement durable en action

La Société de capital de risque autochtone du Québec

En collaboration avec les gouvernements du Canada et du Québec, les Premières nations et d'importants partenaires du secteur privé au Québec ont uni leurs forces pour fonder la Société de capital de risque autochtone du Québec. Cette société, qui gère des fonds de l'ordre de six millions de dollars, a pour mandat d'investir dans la création ou l'expansion d'entreprises administrées par un ou plusieurs membres des Premières nations au Québec.

Comme la moitié de la population autochtone au Canada est âgée de moins de 25 ans, il est urgent de créer de nouveaux débouchés pour assurer l'épanouissement et la prospérité des collectivités. Il existe de nombreuses possibilités d'affaires pour les Autochtones dans des domaines comme le tourisme et la gestion forestière, mais la nécessité d'obtenir de l'aide technique et financière, y compris l'accès à des capitaux de risque, se fait aussi sentir.

AINC, Entreprise autochtone Canada, un programme qui relève d'Industrie Canada, et le Secrétariat aux affaires autochtones du Québec ont fourni une aide financière à la Société de capital de risque autochtone du Québec en vue de soutenir son infrastructure et ses activités. On espère que ces fonds favoriseront la création d'emplois stables et à long terme pour les collectivités autochtones au Québec.

Premier thème : Consultation et prise de décisions conjointes

Pour assurer la viabilité des collectivités, il est essentiel que les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord puissent influencer l'élaboration des politiques et des lois, l'établissement des priorités et la prise de décisions et qu'ils puissent prendre part à tous ces processus ministériels. Offrir aux collectivités davantage de possibilités d'intervenir dans ce genre de processus est une question de saine politique gouvernementale. Les chances de réussite sont beaucoup plus grandes lorsque, avant d'opérer un changement, on consulte les personnes qui seront touchées par ce changement. De plus, l'adoption de processus de consultation clairs et ouverts contribue à instaurer un climat de confiance et à établir des attentes sans équivoque à l'égard du processus que l'on propose de mettre de l'avant.

Établir des collectivités viables parmi les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord ne signifie pas simplement d'instaurer une relation de collaboration plus fructueuse avec AINC, mais exige de travailler plus efficacement avec tous les ministères fédéraux et de créer des partenariats plus solides avec les provinces et les territoires.

Le présent thème est axé sur deux grands objectifs :

1. fixer des paramètres clairs pour guider les consultations menées par AINC auprès des Premières nations et des Inuit;
2. mettre en place des mécanismes qui permettront aux collectivités et aux organisations de déterminer, en collaboration avec AINC, quelles sont leurs priorités et qui favoriseront une coopération entre les ministères et les divers secteurs de compétence lorsque les questions abordées ont des répercussions sur les collectivités autochtones et du Nord.

Démarche systématique pour la consultation des Premières nations et des Inuit

Lorsque le gouvernement veut s'entretenir avec les collectivités des Premières nations et des Inuit, il peut choisir parmi une vaste gamme de méthodes de consultation et de buts à atteindre. La méthode de consultation choisie variera d'un cas à l'autre, selon la question en cause, les objectifs visés, l'importance que la collectivité accorde à la question et le degré de flexibilité qu'elle permet.

Quoiqu'il existe de nombreux cas où l'élaboration des politiques a été le fruit d'une démarche conjointe, aucun protocole, processus ou ensemble de principes approuvé n'a permis de définir systématiquement comment et quand un tel engagement devrait être honoré. On s'est ainsi retrouvé dans une situation où les rôles, les responsabilités et les attentes manquent souvent de précision et varient d'un cas à l'autre.

Pour arriver à établir un processus de consultation clair, le Ministère s'engage à atteindre l'objectif et les buts suivants :

Objectif 1.1 – Élaborer un processus systématique pour mener des consultations auprès des Premières nations et des Inuit

- **But 1.1.1 : Établir un cadre de consultation au sein du Ministère.** La Division des politiques et de l'orientation stratégique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2004.

« Ce fut un des problèmes auxquels nous nous sommes heurtés. Il semble exister une division évidente. Il y a deux côtés, et nous occupons toujours le côté adverse, et ce, même si nous tentons de résoudre une même question [...] En cours de route, nous sommes appelés à nous retrouver du même côté de la table et à partager les mêmes attentes et le même objectif. »

Jose Kusugak
Inuit Tapirlit Kanatami

Priorités conjointes et collaboration intergouvernementale

En plus de déterminer de quelle façon et à quel moment entreprendre des consultations sur des questions particulières, les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord ont demandé qu'on mette sur pied des mécanismes conçus pour aborder conjointement et de façon continue les questions qui représentent une source de préoccupation collective. Ces mécanismes permettraient de déterminer à la fois les priorités et l'orientation à suivre dans le but de mieux répondre aux besoins de la collectivité. Ils sont déjà en place dans certains bureaux régionaux, et AINC continuera d'encourager les efforts faits en ce sens.

Les processus employés pour établir les priorités peuvent se présenter de multiples façons. Par exemple, les organisations autochtones, le conseil de bande (dans le cas des Premières nations), les membres de la collectivité ou des intervenants issus d'un ou de plusieurs autres secteurs de compétence peuvent établir de tels processus. Le processus lui-même et le modèle utilisé pour cerner les priorités conjointes seront des tâches que l'on confiera à chaque bureau régional. Dans certains cas, l'élaboration de tels mécanismes pourrait permettre l'atteinte de plusieurs buts énoncés dans la SDD.

Puisque les questions autochtones sont réparties entre les ministères fédéraux, tous les intervenants fédéraux devraient voir à améliorer leur processus de consultation et leurs relations de collaboration. En resserrant leurs liens, les ministères aideront les collectivités à parfaire leur capacité de participer plus efficacement au processus de consultation et leur permettront de faire affaire avec le gouvernement fédéral en tant qu'entité unique, par opposition à la multitude de ministères et d'organismes avec lesquels elles sont appelées à traiter en ce moment.

Les collectivités autochtones ont maintes fois répété qu'elles en ont assez de la consultation. Des représentants de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador ont indiqué que, en date de mars 2003, les Premières nations au Québec s'étaient prêtées à environ 300 processus de consultation entrepris par tous les ordres de gouvernement et par le secteur privé. Leur capacité de cerner les processus les plus profitables ou pouvant avoir le plus d'influence sur leurs collectivités est très limitée. Par conséquent, en dépit de leur valeur et de leur qualité technique, les processus de consultation individuels deviennent un fardeau insoutenable en raison de leur abondance. Ainsi, pour assurer le bon fonctionnement des processus de consultation et de prise de décisions conjointes, les ministères fédéraux doivent travailler plus souvent ensemble et adopter une méthode plus officielle.

Enfin, la viabilité des collectivités des Premières nations dépend *souvent de l'accès aux terres et aux ressources situées au-delà* des limites de la réserve. Intégrer les Premières nations au processus décisionnel exige une collaboration plus étroite avec les intervenants du secteur privé qui sont responsables de l'exploitation des ressources naturelles. AINC continuera d'unir ses efforts à ceux des Premières nations, des provinces, des territoires et du secteur privé pour mettre au point, au profit des collectivités des Premières nations, des mesures concrètes axées sur les ressources naturelles.

Pour arriver à établir des priorités en collaboration avec les Premières nations, les Inuit et les résidants du Nord et à resserrer les liens de collaboration entre les ministères et les autres secteurs de compétence, AINC s'engage à atteindre l'objectif et les buts suivants :

Objectif 1.2 – Élaborer des processus régionaux favorisant la collaboration entre les ministères fédéraux et les collectivités et organisations autochtones afin de discuter de priorités communes

- **But 1.2.1 : Doter les bureaux régionaux de processus permettant à AINC, aux Premières nations et aux Inuit d'établir leurs priorités, lorsque de tels processus sont inexistants.** Les directeurs généraux régionaux veillent à la poursuite de ce but, qui est mis de l'avant dans chacun des bureaux régionaux d'AINC et qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.
- **But 1.2.2 : Créer, dans les bureaux régionaux dépourvus d'un processus de collaboration officiel, un sous-comité permanent relevant du Conseil fédéral régional ou toute autre entité qui aura pour mandat de se pencher sur les questions confiées aux divers ministères.** Ce but se poursuit dans chacun des bureaux régionaux d'AINC et devrait être atteint d'ici à décembre 2005.
- **But 1.2.3 : Accroître la participation des Innu au processus décisionnel du bureau régional de l'Atlantique lorsqu'il est question de la prestation des services et de l'accès aux ressources.** Le bureau régional de l'Atlantique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2005.
- **But 1.2.4 : Accroître le soutien que le gouvernement fédéral réserve à l'Institut du développement durable de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador.** Le bureau régional du Québec veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.
- **But 1.2.5 : Mettre au point, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des Premières nations aux ressources naturelles.** La Direction du soutien aux opérations régionales et de la prestation de services veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint dans au moins trois bureaux régionaux d'ici à décembre 2006.
- **But 1.2.6 : Intégrer aux processus décisionnels régionaux et fonctionnels les principales priorités des Premières nations en Colombie-Britannique, qui ont été retenues à la suite de discussions conjointes.** Le bureau régional de la Colombie-Britannique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint sur une base annuelle.

Le développement durable en action

Le Forum mixte sur la planification et l'élaboration de politiques en Colombie-Britannique

Créé en 1999, le Forum mixte sur la planification et l'élaboration de politiques permet aux représentants des Premières nations en Colombie-Britannique et à des fonctionnaires du bureau régional d'AINC de cette même province de discuter en toute liberté des buts et des aspirations des Premières nations et d'en apprendre à ce sujet. Les recommandations, émises à l'endroit du Ministère, appellent des changements fonctionnels à la planification ainsi qu'à la prestation des programmes et des services à l'échelle régionale. Le but visé est d'adapter les activités et l'orientation du bureau régional de la Colombie-Britannique de manière à être plus fidèle à la réalité des Premières nations.

Un comité directeur réunissant des représentants des Premières nations et d'AINC veille à guider le déroulement du Forum. Divers comités d'étude regroupant des délégués des Premières nations et du Ministère examinent les recommandations retenues par les participants du Forum dans des domaines tels que l'exploitation du capital et le développement social. Le bureau régional de la Colombie-Britannique est déterminé à intégrer à ses processus décisionnels régionaux et fonctionnels les priorités des Premières nations, telles qu'elles ont été cernées dans le cadre de discussions collectives et par les comités conjoints.

Deuxième thème : Planification à long terme

Le thème qu'est la planification à long terme correspond aux premières étapes de l'important changement qui s'opère au gouvernement fédéral. Cette évolution permet de délaisser le modèle selon lequel chaque ministère aborde séparément une question à la fois afin de se tourner vers un modèle où le gouvernement fédéral adopte une méthode de travail qui fait davantage appel à la coopération entre les divers ministères, avec les collectivités et d'autres intervenants clés dans le but de favoriser la naissance d'une collectivité d'ensemble. L'élaboration d'une approche mieux coordonnée et plus précise pour la planification peut constituer le thème le plus important de la Stratégie si l'on veut faire une réelle différence dans la vie des collectivités.

Afin qu'un tel changement puisse se concrétiser, il faut mettre fin au cloisonnement des approches en matière de programmes et à l'application simpliste des mandats ministériels pour adopter un processus plus harmonisé, où la prestation de programmes et de services est axée sur l'amélioration du bien-être général de la collectivité. Le but ultime est de faire en sorte que le gouvernement fédéral réagisse en bloc en proposant au fil du temps « un plan, un processus ». Pour y parvenir, le gouvernement doit toutefois s'assurer que les priorités des collectivités, telles qu'elles se reflètent dans les plans communautaires, deviennent des principes de base pour planifier avec stratégie la façon dont les programmes et les services sont offerts aux collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord.

Améliorer la capacité des collectivités de concevoir et de mettre à exécution des plans d'action se veut un élément fondamental pour assurer l'épanouissement communautaire et revêt une importance toute particulière lorsque vient le moment de planifier à long terme. Il est probable que, en l'absence de la capacité de gérer le processus de planification, on n'atteigne pas les résultats voulus bien que l'on dispose d'un cadre de planification plus efficace. Par conséquent, le perfectionnement des compétences en planification est aussi un volet auquel le présent thème fait référence.

Enfin, pour arriver à assurer la durabilité, il importe d'être à même de surveiller l'incidence des processus de planification et d'évaluer les progrès généraux accomplis par des collectivités qui s'affairent à poursuivre leur objectif d'avenir.

Élaboration de cadres de planification

La viabilité de toute collectivité repose sur sa capacité d'envisager son avenir à long terme, de tracer son propre parcours et, ensuite, d'être en mesure de gérer et d'affecter judicieusement ses ressources. Dans le processus qui mène à la viabilité, les collectivités sont appelées à déterminer leurs priorités et leurs besoins et à cerner la façon de satisfaire ces priorités et ces besoins. Faire d'un objectif d'avenir une réalité repose également, en grande partie, sur un cadre de planification clairement défini, où tous les intervenants concernés connaissent et comprennent la façon dont les choses se présentent ou le contexte dans lequel a lieu l'épanouissement communautaire.

Traditionnellement, c'était le gouvernement qui élaborait les politiques fédérales, les ententes de financement et les programmes, tandis que les collectivités devaient s'adapter aux conditions fixées par des personnes de l'extérieur. Un des objectifs clés que l'on vise en appliquant ce nouveau paradigme est de réorienter le modèle en place de sorte que la relation établie entre le gouvernement fédéral et les collectivités repose sur un plan élaboré par les collectivités et auquel ces dernières participent.

Une meilleure planification doit également chercher à établir un équilibre entre la protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources dans le Nord. Un tel défi n'est pas facile à relever. Répondre aux divers besoins d'ordre culturel, social et économique de tous les résidants du Nord exige la collaboration de multiples intervenants. Pour déterminer la façon dont on entrevoit la mise en valeur des ressources du Nord, il faut établir un cadre de travail qui délimite les rôles et les responsabilités assumés respectivement par les gouvernements fédéral, territoriaux et autochtones ainsi que par les tierces parties. Un tel cadre doit définir clairement les processus appropriés et donner un contexte aux prochains projets d'exploitation. Pour être efficace, ce cadre doit respecter la diversité économique, la stabilité sociale et l'intégrité écologique des collectivités du Nord. Il doit également encourager l'autonomie et la prospérité des territoires du Nord, régions où les résidants gèrent leurs propres ressources et leurs propres affaires, tout en apportant une contribution significative à l'ensemble de la société canadienne. Le Yukon, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut évoluent chacun à leur rythme; par conséquent, la gestion des ressources doit tenir compte des circonstances propres à chaque territoire.

Afin que le cadre de planification soit plus général et ouvert à tous, AINC s'engage à jouer un rôle de chef de file et à encourager la conception de plans communautaires dans les deux domaines suivants :

- l'élaboration d'un cadre de planification intégré applicable à l'échelle fédérale et conçu pour soutenir la planification communautaire à long terme;
- l'élaboration d'un cadre à long terme pour diriger l'exploitation des ressources du Nord.

Le développement durable en action

La *Loi sur la gestion des terres des premières nations*

En vigueur depuis 1999, la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* est à la base de l'autonomie gouvernementale. Cette mesure intergouvernementale offre aux Premières nations participantes la possibilité de ne plus être assujetties aux articles de la *Loi sur les Indiens* qui se rapportent à l'administration foncière et d'établir leur propre régime de gestion des terres et des ressources. En outre, la *Loi* accorde le droit de prendre davantage de décisions à l'échelle locale.

La *Loi* offre aussi aux Premières nations participantes la possibilité et le pouvoir d'élaborer des outils modernes ou traditionnels, ou une combinaison des deux, pour gérer et protéger les terres et les ressources dans les réserves. En vertu de cette mesure législative, les Premières nations sont à même de déterminer à quel rythme sera élaboré et ratifié leur code foncier. Par ailleurs, la *Loi* permet aux Premières nations de prendre des décisions d'ordre administratif et fonctionnel en temps opportun et d'accomplir des progrès plus rapidement dans des domaines comme le développement économique. Enfin, aux termes de la *Loi*, les Premières nations se voient confier la responsabilité d'adopter et de mettre en application des lois judicieuses en matière de gestion et de protection de l'environnement.

Objectif 2.1 – Élaborer un cadre de planification intégré applicable à l'échelle fédérale

- **But 2.1.1 : Élaborer, de concert avec les collectivités des Premières nations, une stratégie de planification communautaire générale applicable à l'échelle fédérale.** La Direction générale des politiques et des programmes socio-économiques veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2005 et pour lequel les intervenants régionaux sont grandement mis à contribution.
- **But 2.1.2 : Appuyer les mesures de planification communautaire générales dans toutes les régions du Sud.** La Direction générale des politiques et des programmes socio-économiques coordonne, à l'échelle nationale, les efforts déployés pour réaliser ce but, qui est mis de l'avant dans chacun des bureaux régionaux et devrait être atteint d'ici à décembre 2006.
- **But 2.1.3 : Concevoir un cadre de développement pour le Nord afin de mettre en contexte le processus décisionnel.** Le Programme des affaires du Nord et les bureaux régionaux établis dans le Nord veillent à la poursuite de ce but, qui s'applique à l'ensemble des régions du Nord et devrait être atteint d'ici à décembre 2006.

Perfectionnement des compétences en planification

Dans le but d'élaborer et de mettre en œuvre efficacement des plans à long terme, il est essentiel que les collectivités disposent de compétences en planification dans un vaste éventail de domaines. Connaître le type de compétences à acquérir et la façon de mettre ces compétences à profit représente un autre défi de taille.

Le présent objectif fait appel à une variété de mesures axées sur la détermination des besoins et sur le perfectionnement de divers types de compétences liées à la planification à long terme. Les buts qui y sont rattachés consistent à mettre en place les conditions propices au perfectionnement de telles compétences, à intégrer le perfectionnement aux programmes actuels ou à élaborer de nouvelles approches pour faciliter l'acquisition de capacités dans des domaines précis, notamment la gestion environnementale et financière.

Nous souhaitons que de telles mesures (et d'autres) permettront à AINC, aux Premières nations et aux Inuit de mieux comprendre les principes à la base du perfectionnement des compétences essentielles à une élaboration et à une mise en œuvre efficaces des plans à long terme. Pour accomplir des progrès dans ce dossier, le Ministère s'engage à :

Objectif 2.2 – Modifier ou élaborer les programmes, les stratégies et les politiques de manière à favoriser la création de collectivités viables et à permettre le perfectionnement des compétences à l'échelle locale

- **But 2.2.1 : Élaborer et appliquer un plan qui met à profit les relations actuelles unissant les organisations territoriales, fédérales et non gouvernementales ainsi que les programmes mis de l'avant par ces organisations afin de perfectionner les compétences dans le Nord et de multiplier les activités de développement durable au Nunavut.** Le bureau régional du Nunavut veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à mars 2006.
- **But 2.2.2 : Aborder les questions de compétences, d'organisation et de gestion qui s'appliquent à chacune des collectivités et qui ont été soulevées dans le cadre d'une mesure d'amélioration des compétences au Manitoba.** Le bureau régional du Manitoba veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.
- **But 2.2.3 : Veiller à ce que le bureau régional de la Colombie-Britannique appuie le perfectionnement professionnel dans des domaines clés, tels que la gouvernance, l'administration et l'éducation.** Le bureau régional de la Colombie-Britannique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.
- **But 2.2.4 : Offrir un programme de sensibilisation à l'égard du développement durable aux agents des Premières nations en Ontario responsables du développement économique.** Le

Le développement durable en action

La planification communautaire conjointe au bureau régional de l'Atlantique

Pour assurer une planification communautaire complète, il faut élaborer et mettre en œuvre un plan qui aborde tous les aspects du développement communautaire. Ce plan, qui est préparé par la population et pour la population, devient un outil de responsabilisation et l'un des principaux instruments utilisés pour aider la collectivité à réaliser son objectif à long terme.

Le bureau régional de l'Atlantique d'AINC joue un rôle de chef de file dans l'appui qu'il offre au processus exhaustif de planification communautaire et, pour ce faire, il travaille de concert avec les collectivités des Premières nations dans la région. Un comité mixte permanent sur la planification communautaire, réunissant des représentants des collectivités des Premières nations, des ministères fédéraux, des administrations municipales ainsi que du département de l'environnement de la Dalhousie University, a été mis sur pied en 1998 dans le but d'orienter le processus de planification.

Ce comité a conçu et mis en œuvre un modèle efficace de planification communautaire pour les Premières nations, combinant formation, technologie, sensibilisation et projets pilotes. En 2003, les plans étaient terminés pour trois collectivités : la collectivité de Pictou Landing, en Nouvelle-Écosse; la collectivité Abegweit, à l'Île-du-Prince-Édouard; et la collectivité micmaque de Metepenagiag, au Nouveau-Brunswick. Grâce à l'élaboration de ces plans initiaux, on a permis à 14 personnes des Premières nations de suivre une formation et on a pu faire l'essai du modèle, ce qui a mené à la préparation d'un guide expliquant étape par étape le processus de planification.

En 2003, le projet du comité a obtenu le prestigieux prix Places Award, accordé par l'Environment Design Research Association de Berkeley, en Californie.

Pour obtenir d'autres renseignements, visitez le site Web à l'adresse *www.fncp.org*.

bureau régional de l'Ontario veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.

- **But 2.2.5 : Élaborer une approche intégrée qui permettra des investissements stratégiques dans les collectivités de la région de l'Atlantique.** Le bureau régional de l'Atlantique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2005.
- **But 2.2.6 : Concevoir un plan d'action intégré pour la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles.** Les Services fonciers et fiduciaires veillent à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2004 et pour lequel les intervenants régionaux sont grandement mis à contribution.
- **But 2.2.7 : Mettre à l'essai un fonds de capital de risque pour le développement durable.** La Direction générale des politiques et des programmes socio-économiques veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2005.
- **But 2.2.8 : S'assurer que les processus de conception, d'élaboration et de préparation de rapports, prévus dans la nouvelle politique du logement adoptée par le bureau régional de la Colombie-Britannique, intègrent des principes de développement durable.** Le bureau régional de la Colombie-Britannique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.

Évaluation des progrès réalisés sur le plan de la viabilité

À mesure que des plans d'action sont élaborés et mis en œuvre, on devra instaurer des processus et des mesures dans le but de surveiller et d'évaluer les progrès accomplis pour veiller au bien-être

communautaire. Au moment où les ministères fédéraux poursuivent la mise au point de cadres d'évaluation du rendement et d'indicateurs de rendement, il importe de continuer d'investir dans l'élaboration d'indicateurs à plus long terme devant permettre d'évaluer les divers degrés de bien-être communautaire. Un tel système d'évaluation contribuera à cerner les besoins et les possibilités sur le plan du développement social, à évaluer régulièrement le bien-être de la société et à mesurer le rendement de certains programmes selon la perspective des collectivités. Tous ces renseignements constitueront un atout au moment de concevoir des politiques et des programmes socioéconomiques.

De plus, il est primordial d'évaluer les plans d'action en vigueur afin de déterminer leur incidence sur la viabilité des collectivités et des régions. Le Secteur des revendications et du gouvernement indien, qui relève de la Direction générale de la mise en œuvre d'AINC, a élaboré un outil devant servir à mesurer les avantages du règlement des revendications territoriales globales. Ce cadre de travail permet d'évaluer les avantages sociaux, économiques, environnementaux et culturels qui pourraient découler du règlement d'une revendication territoriale globale. Il est destiné à étayer les politiques régissant la négociation et la mise en œuvre des prochains règlements de revendications territoriales de sorte que les groupes autochtones puissent bénéficier des retombées du développement durable.

Toujours en lien avec l'évaluation du rendement, le gouvernement du Canada a, au cours des 20 dernières années, signé de nombreuses conventions et déclarations internationales mettant en jeu les questions autochtones. Il est important de considérer l'incidence de telles déclarations afin de justifier la position que prendra le gouvernement fédéral dans l'avenir. Selon les Autochtones, les déclarations les plus importantes résultent de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en 1992. Le chapitre 26 du programme Action 21 stipule que les pays doivent respecter la sagesse des Autochtones et faire participer les collectivités au moment d'élaborer des projets ou de prendre des décisions qui ont une incidence sur leur vie. Étant donné que le Canada a signé cette déclaration il y a plus de 10 ans, AINC juge nécessaire d'entreprendre une évaluation générale pour déterminer dans quelle mesure le gouvernement du Canada et le Ministère en particulier ont su répondre aux exigences stipulées au chapitre 26. (Le chapitre 26 du programme Action 21 peut être consulté à l'adresse *www.un.org/french/ga/special/sids/agenda21/action26.htm*.)

Afin de recueillir des données pertinentes et ainsi d'être en mesure d'évaluer les progrès réalisés vers la viabilité, AINC s'engage à atteindre l'objectif qui suit :

Objectif 2.3 – Favoriser l'élaboration de cadres utilisés à l'échelle communautaire pour assurer la viabilité des collectivités et pour mesurer et évaluer le bien-être communautaire

- **But 2.3.1 : Instaurer, de concert avec les organisations et les collectivités des Premières nations, un système de comptabilité communautaire afin d'établir des indicateurs de viabilité.** La Direction générale des politiques et des programmes socioéconomiques veille à la mise en place de ce système, qui devrait être en vigueur au sein des collectivités participantes d'ici à décembre 2006.
- **But 2.3.2 : Évaluer, par l'entremise du cadre d'évaluation des revendications territoriales globales en vigueur à AINC, le volet de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* qui traite des Inuit.** Le Secteur des revendications et du gouvernement indien veille à effectuer cette évaluation, qui devrait être terminée d'ici à décembre 2006.
- **But 2.3.3 : Élaborer une stratégie officielle destinée à régir la préparation de rapports d'étape et la mise en œuvre pour permettre à AINC d'honorer les engagements qui sont énoncés au chapitre 26 du programme Action 21 et qui relèvent de sa compétence.** La Direction générale des politiques et de l'orientation stratégique veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.

Troisième thème : Gestion de l'eau

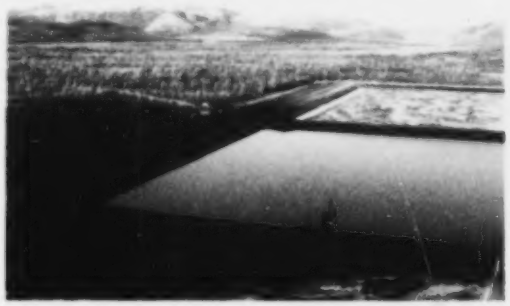

L'eau potable propre et saine est une ressource que la plupart des Canadiens tiennent pour acquis. Toutefois, bon nombre de collectivités des Premières nations semblent voir la question d'un tout autre œil. Bien que des progrès considérables aient été accomplis pour améliorer la qualité de l'eau dans les réserves des Premières nations, la question est loin d'être réglée et demeure un objectif prioritaire du gouvernement du Canada.

Si l'on se fie aux données de 2003, 89 897 maisons dans les réserves et environ 2 145 logements ne sont pas alimentés en eau potable et 4 668 ne sont pas raccordés aux réseaux d'égouts. Ces foyers se trouvent dans les collectivités éloignées.

Parmi les 740 réseaux d'aqueduc et les 462 réseaux de traitement des eaux usées en place dans les réserves, certains doivent être mis à niveau, améliorés ou mieux entretenus afin de respecter les normes fédérales. Environ 10 % des opérateurs de réseaux d'alimentation en eau dans les réserves possèdent les compétences exigées dans l'industrie.

Les réserves des Premières nations ne sont pas assujetties aux normes et aux règlements provinciaux. Par ailleurs, bien que le gouvernement fédéral ait établi des directives sur la gestion de l'eau et des effluents d'eaux usées, ces dernières ne réglementent pas bon nombre d'activités nécessaires au respect des normes sur la qualité de l'eau.

Stratégie complète pour la gestion de l'eau des Premières nations

Il est urgent d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie fédérale à long terme pour la gestion de l'eau des collectivités des Premières nations. La mise en œuvre d'une telle stratégie et l'élaboration d'un plan détaillé exigeront une collaboration étroite avec les Premières nations. D'ailleurs, le Cabinet a déjà approuvé la conception et la mise en œuvre de la stratégie, et des fonds ont été engagés en ce sens. Le gouvernement fédéral, représenté par AINC, est déterminé à mettre à exécution une stratégie qui comprendra, entre autres choses, les éléments suivants :

- une série de normes clairement définies;
- une infrastructure appropriée;

« L'eau est une richesse importante et sacrée pour les peuples autochtones. Il s'agit d'un élément vital qui trouve sa place lors des cérémonies spirituelles.

« Dans ma culture, les femmes transportent et protègent l'eau. Au cours des cérémonies, les femmes bénissent l'eau et en donnent à boire à tout le monde afin que tous soient imprégnés de ce don sacré. »

Doris Young
Nation des Cris de Opaskwayak

Le développement durable en action

La *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon*

Fruit d'un partenariat unissant les Premières nations au Yukon ainsi que les gouvernements fédéral et territorial, cette loi d'avant-garde définit un processus d'évaluation innovateur devant servir à mesurer l'incidence que les activités d'exploitation au Yukon ont sur l'environnement et la vie socioéconomique.

On a élaboré le processus d'évaluation en s'inspirant, en partie, de la définition qui est donnée au terme *développement durable* dans l'accord-cadre définitif. Selon l'accord, le développement durable est « une évolution socioéconomique bénéfique, qui ne nuit pas aux systèmes écologiques et sociaux dont dépendent les collectivités et les sociétés ». Ainsi, dans le cadre de ce processus qui contribuera à favoriser une économie viable, on examinera minutieusement l'incidence possible des activités d'exploitation sur les droits, les cultures, les traditions, la santé et le mode de vie des résidants du Yukon. Ainsi, la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* sert d'exemple à un processus unique et appliqué axé sur le développement durable. La *Loi*, ainsi que ses dispositions, entrera en vigueur le 14 novembre 2004.

- un fonctionnement et un entretien efficaces et rentables assurés par des opérateurs agréés et dûment formés;
- un régime de conformité, y compris des inspections régulières, un processus de suivi et la présentation de rapports.

La stratégie de gestion de l'eau s'harmonise avec l'approche générale nationale pour la gestion de l'eau et s'inspire des régimes de gestion améliorés qui sont déjà en place ou qui sont actuellement mis en œuvre dans la plupart des provinces et des territoires. Dans leurs stratégies de développement durable, Santé Canada et Environnement Canada sont tous deux déterminés à travailler avec AINC en ce sens. L'engagement à l'égard de la Stratégie vient également renforcer la volonté du gouvernement du Canada à mieux gérer l'eau potable, comme le veut le plan d'action résultant du Sommet mondial sur le développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg en 2002.

Pour aborder en détail la question de la qualité de l'eau dans les collectivités des Premières nations, AINC s'engage à atteindre l'objectif et le but qui suivent :

Objectif 3.1 – Adopter pour l'ensemble des collectivités des Premières nations une stratégie visant l'approvisionnement en eau saine et sécuritaire et le traitement efficace des eaux usées

- **But 3.1.1 : Mettre en œuvre, au cours des cinq prochaines années, une stratégie complète pour la gestion de l'eau des Premières nations.** La Direction générale des politiques et des programmes socio-économiques veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2008.

Quatrième thème : Changement climatique et gestion de l'énergie

Le changement climatique se veut l'un des défis environnementaux les plus importants auxquels le monde d'aujourd'hui doit faire face. Les Canadiens ressentent déjà les effets du changement climatique. L'incidence possible sur la santé, l'économie et l'environnement est telle que des mesures doivent être prises afin d'en limiter les répercussions néfastes. Par la ratification du Protocole de Kyoto, le gouvernement du Canada a fait du changement climatique une priorité nationale. À l'heure actuelle, il collabore étroitement avec les Canadiens et la communauté mondiale pour relever ce défi.

Dans le budget de 2003, on consacre au changement climatique des fonds de l'ordre de 2 milliards de dollars, répartis sur cinq ans, ce qui porte à 3,7 milliards l'investissement total effectué depuis 2000 par le gouvernement du Canada pour réagir au changement climatique. Ce nouvel investissement s'ajoute aux autres mesures conçues pour renforcer les actions prises actuellement au Canada en réponse au changement climatique.

L'atteinte des objectifs liés au changement climatique deviendra la façon de faire du gouvernement du Canada. Les investissements du gouvernement fédéral dans l'infrastructure, la technologie, la science et le développement régional seront tous évalués afin de connaître leur incidence sur l'atteinte des buts en matière de changement climatique. Comprendre le changement climatique suppose que le gouvernement du Canada et ses partenaires sont en mesure d'aborder la question d'une manière qui mènera à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à l'amélioration de la qualité de vie dans les villes et les collectivités, à l'instauration d'un climat plus sain et à la viabilité économique.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones

Au sein du gouvernement fédéral, le changement climatique est un dossier que se partagent le ministre de l'Environnement et le ministre des Ressources naturelles. Toutefois, bon nombre d'autres ministères ont un rôle important à jouer en ce sens, y compris AINC.

Le Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord fait partie du Plan d'action du Canada sur le changement climatique. Pour les cinq prochaines années, les mesures qui seront prises dans le cadre du Programme entraîneront une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord, amélioreront l'efficacité énergétique et donneront lieu à des débouchés économiques intéressants. On estime que de telles mesures permettront, au cours de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto, soit de 2008 à 2012, de réduire d'environ 8 % les émissions totales de gaz à effet de serre produites par les collectivités autochtones et du Nord.

Une stratégie à long terme et un cadre de gestion, fruits d'un travail de collaboration, permettront à AINC de prendre des mesures à l'égard des questions associées au changement climatique dans les collectivités autochtones et du Nord et aideront le gouvernement du Canada à honorer ses engagements énoncés dans le Protocole de Kyoto[8]. Toutes les politiques et les activités ministérielles pertinentes pouvant avoir des répercussions sur les émissions de gaz à effet de serre seront prises en considération au moment d'élaborer une telle approche.

Voici des mesures ciblées qui seront intégrées au cadre de gestion puisqu'elles contribuent à réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités autochtones et du Nord :

- l'information et la communication;
- la conception et la planification de systèmes énergétiques dans les collectivités;
- l'efficacité énergétique des installations;
- le recours à l'énergie renouvelable et à une technologie faisant appel à une énergie de remplacement;
- la mise en valeur du potentiel et la formation.

Pour aider le gouvernement du Canada à réduire les émissions de gaz à effet de serre, AINC est déterminé à atteindre l'objectif et les buts qui suivent :

Objectif 4.1 – Élaborer une stratégie à long terme dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités autochtones et du Nord

- **But 4.1.1 : Élaborer et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un cadre de gestion dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.** Le Programme des affaires du Nord veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à mars 2004.
- **But 4.1.2 : Concevoir et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un système capable de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre.** Le Programme des affaires du Nord veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.
- **But 4.1.3 : Réduire de 8 % les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord, de concert avec les collectivités et d'autres ordres de gouvernement.** Le Programme des affaires du Nord veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à la fin de la période d'engagement du Protocole de Kyoto (2008–2012).
- **But 4.1.4 : Élaborer des stratégies régionales de gestion de l'énergie à l'intention de quatre bureaux régionaux.** Chacun des bureaux régionaux poursuit ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.

Adaptation au changement climatique

Les collectivités autochtones et du Nord doivent relever des défis uniques au moment où elles cherchent à acquérir des compétences leur permettant de réagir au changement climatique. La terre, l'eau et les ressources naturelles constituent les moyens de subsistance d'une multitude de résidants, et ces

« Il y a plusieurs années, avant de partir pour la chasse, notre peuple n'avait qu'à observer les nuages et la direction du vent pour connaître le temps qu'il fera. Il semble que nos sages sont désormais incapables de prédire le temps, qui évolue trop rapidement. »

Edward Tapiatic
Directeur des activités traditionnelles et coordonnateur culturel, Chisasibi (Québec)

8 En décembre 1997, après s'être réunis à Kyoto, au Japon, le Canada et plus de 160 autres pays ont convenu de la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'entente en question et les solutions qui s'offrent aux pays participants sont connues sous le nom de Protocole de Kyoto. Le but visé par le Canada est de réduire, entre 2008 et 2012, ses émissions de gaz à effet de serre de 6 %, en prenant 1990 comme année de référence. Le Canada a ratifié le Protocole de Kyoto le 17 décembre 2002. Dans son budget de 2003, le gouvernement du Canada ajoute la somme de trois milliards de dollars aux investissements courants effectués dans l'amélioration de l'infrastructure du pays. Grâce au Programme dont il est question ici, on privilégiera les projets qui aideront le Canada à atteindre les buts qu'il s'est fixés pour réagir au changement climatique.

ressources se trouveront compromises à mesure que l'écosystème et la faune subiront les effets du changement climatique. De nombreuses collectivités remarquent des changements majeurs dans les habitudes de migration des animaux, ce qui ébranle déjà leur dépendance à la terre, leurs ressources et leurs moyens de subsistance traditionnels. Les routes qui mènent aux collectivités autochtones éloignées en hiver sont maintenant accessibles durant des périodes plus brèves et plus difficiles à prévoir, augmentant ainsi le coût d'approvisionnement de ces collectivités. Dans le Nord, la fonte du pergélisol présente un risque pour les édifices, les pipelines, les routes, l'eau potable et d'autres infrastructures. De plus, les peuples autochtones et les résidants du Nord consomment de l'énergie, et bon nombre de ceux qui vivent dans des collectivités éloignées dépendent de génératrices alimentées au diesel. En l'absence de sources d'énergie fiables et de grande qualité, ces collectivités verront leurs conditions de vie et leur prospérité économique compromises.

Par conséquent, il est vital que les peuples autochtones et les résidants du Nord possèdent les connaissances, les compétences et les outils qui leur permettront de réagir de façon profitable aux effets du changement climatique. Pour ce faire, il faut élaborer des stratégies efficaces axées sur l'utilisation judicieuse de l'énergie et sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que des stratégies permettant de réagir aux répercussions du changement climatique et de s'y adapter.

Pour aider les collectivités à s'adapter aux effets du changement climatique, AINC s'engage à atteindre l'objectif qui suit :

Objectif 4.2 – Élaborer une stratégie à long terme pour aider les collectivités autochtones et du Nord à s'adapter aux effets du changement climatique

- **But 4.2.1 : Définir les conditions auxquelles les collectivités autochtones et du Nord devront s'adapter en raison de l'incidence du changement climatique.** Le Programme des affaires du Nord veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.

Le développement durable en action

Le Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord

Les collectivités autochtones et du Nord constituent le groupe qui, au Canada, assume les coûts les plus élevés en énergie. Les dépenses de cet ordre augmentent pour les collectivités qui ne sont pas raccordées au réseau électrique de leur province ou de leur territoire et qui utilisent le carburant diesel pour produire de l'électricité.

AINC et Ressources naturelles Canada ont mis sur pied, dans le cadre du Plan d'action 2000 du gouvernement du Canada sur le changement climatique, un projet pilote qui a fait ses preuves : le Programme sur le changement climatique visant les Autochtones et les habitants du Nord. Au cours des deux dernières années, le Programme a permis de financer plus de 30 projets communautaires devant être réalisés un peu partout au pays. Pour parfaire les connaissances au sujet du changement climatique, on a préparé et distribué des documents d'information sur le changement climatique, sur ses répercussions et sur les solutions possibles en tenant compte des réalités culturelles. On a également mis sur pied des ateliers et des programmes afin de veiller au perfectionnement des compétences locales, de répondre aux besoins de formation en lien avec les questions énergétiques et de vanter les bienfaits des sources d'énergie efficaces et des sources de remplacement pour réduire la dépendance au carburant diesel.

Grâce au Programme, on arrive à cerner les collectivités intéressées et aptes à mener des études de faisabilité et à élaborer des plans d'affaires pour les projets faisant appel à l'énergie renouvelable et favorisant l'efficacité énergétique. Le Programme a permis aux peuples autochtones et aux résidants du Nord de participer aux activités associées au changement climatique et d'appliquer des mesures précises pour répondre aux besoins énergétiques de leurs collectivités.

Cinquième thème : Intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère

Les quatre premiers thèmes adhèrent à certains des principes clés sur lesquels repose la viabilité des collectivités. AINC aborde généralement ces principes essentiels en instaurant des mesures de grande portée qui peuvent influencer ses politiques et son orientation. Cela dit, le cinquième thème, qui consiste à intégrer le développement durable aux politiques et aux processus du Ministère, mise sur une évolution subtile du comportement et des activités au sein du Ministère. En évoquant ce thème, le Ministère s'engage à apporter des changements mineurs en intégrant assidûment les principes du développement durable à ses activités quotidiennes.

Cependant, il importe que les décideurs possèdent des connaissances, des outils, des structures et des processus pertinents de sorte qu'ils puissent intégrer efficacement le concept du développement durable à la façon de faire du Ministère. Le Ministère doit également s'efforcer d'adopter des pratiques exemplaires et d'accorder une place au développement durable dans ses activités quotidiennes afin de réduire au minimum son incidence sur l'environnement.

Orientation et outils nécessaires à une intégration efficace du développement durable

Lorsque vient le moment de prendre des décisions collectives[9], l'un des défis les plus importants auxquels se heurtent les ministères fédéraux demeure l'élaboration d'outils et de documents d'orientation qui faciliteront le processus d'intégration. Le fait de demander aux décideurs et aux prestataires de services de tenir compte du développement durable au moment d'accomplir leurs tâches quotidiennes nous amène à nous poser l'incontournable question : Comment y arriver?

Pour bien comprendre et prévoir la dynamique sociale, culturelle, économique et environnementale que créent leurs décisions, les employés du Ministère ont besoin d'être bien orientés et de disposer de bons outils. Par le présent objectif, on se donne pour but de fournir aux gestionnaires de programmes, aux analystes des politiques et aux décideurs ministériels les outils dont ils ont besoin pour prendre des décisions éclairées dans le respect des principes du développement durable.

9 On fait ici référence au processus qui consiste à examiner avec attention tous les facteurs sociaux, culturels, économiques et environnementaux et leur interdépendance avant de prendre une décision.

L'un des outils les plus importants consiste à prendre des décisions en fonction du développement durable. Cet outil d'analyse se présentera sous forme d'une liste détaillée de critères à respecter, qui aidera les analystes des politiques et les gestionnaires de programmes à tenir compte des facteurs pertinents d'ordre social, culturel, économique et environnemental avant de prendre une décision ou d'évaluer les projets proposés. AINC a collaboré aux travaux interministériels de grande envergure en lien avec cette question et s'engage à poursuivre ses efforts en ce sens.

Certains des buts qui naissent de cet objectif visent l'élaboration et la diffusion de documents dans lesquels il est question d'intégrer au processus décisionnel un ou plusieurs aspects du développement durable. Par exemple, le but 5.1.2 vise à faire en sorte que la notion de durabilité soit prise en compte au moment d'évaluer les projets de développement économique; le but 5.1.3 se rapporte à l'orientation qu'il faut donner à l'analyse comparative des sexes lors de la prise de décisions; et le but 5.1.5 aborde les facteurs environnementaux à considérer lors de la mise en œuvre des programmes.

L'un des principaux objectifs que vise AINC est le suivant :

Objectif 5.1 – Élaborer des outils et des méthodes efficaces permettant d'intégrer le développement durable aux processus ministériels

- **But 5.1.1 : Élaborer et mettre en œuvre un processus plus poussé pour déterminer si les politiques et les programmes s'harmonisent avec les principes de développement durable.** La Sous-section du développement durable du Ministère veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2005.
- **But 5.1.2 : Élaborer des lignes directrices sur le développement durable qui s'appliquent aux programmes de développement économique et d'infrastructure.** La Direction générale des politiques et des programmes socio-économiques veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006 et pour lequel les intervenants régionaux sont grandement mis à contribution.
- **But 5.1.3 : Élaborer des mécanismes pour intégrer le point de vue des femmes autochtones aux politiques et aux programmes de développement économique.** La Direction générale des politiques et des programmes socio-économiques veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.
- **But 5.1.4 : Mener des travaux de recherche appliquée auprès des collectivités autochtones au Québec afin de mettre au point des modèles de règlement des différends qui serviront d'outils d'administration de la justice.** Le bureau régional du Québec veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.
- **But 5.1.5 : Approuver et implanter le Système de gestion environnementale mis au point par le Programme des affaires indiennes et inuites.** Les Services fonciers et fiduciaires veillent à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à avril 2007.
- **But 5.1.6 : Élaborer de nouvelles méthodes qui permettront au bureau régional de l'Alberta d'effectuer un suivi des renseignements importants destinés aux bandes et d'en assurer la diffusion.** Le bureau régional de l'Alberta veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2006.

Sensibilisation à l'égard du concept du développement durable et de la Stratégie

Lorsqu'on tente d'intégrer le développement durable au processus décisionnel, un autre élément essentiel à considérer est la sensibilisation générale, c'est-à-dire inculquer le concept du développement durable et, tout particulièrement, faire comprendre le contenu de la SDD du Ministère. Voilà un défi que tous les ministères sont appelés à relever depuis la création des premières stratégies de développement durable jusqu'à ce jour. AINC a joué un rôle déterminant dans la mise sur pied d'un groupe de travail interministériel sur le développement durable,

qui oriente ses activités vers la sensibilisation, la communication et la formation. Ce groupe continuera de faire appel à la collaboration des autres ministères au cours des prochaines années.

Pour que la durabilité soit bien réelle, tous les employés et les partenaires du Ministère doivent être sensibilisés aux questions qui s'y rapportent et auxquelles sont confrontées les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord. Puisque nous en sommes à notre troisième stratégie, nous avons noté certains besoins criants :

- stimuler la discussion;
- déterminer les principaux facteurs qui expliquent le succès qu'ont connu les mesures communautaires favorisant la viabilité sur les plans social, environnemental, culturel et économique;
- partager l'information avec les spécialistes du développement durable et avec tous les autres employés.

La satisfaction de ces besoins contribuera grandement à faire du développement durable une réalité.

Pour y arriver, le Ministère s'engage à atteindre l'objectif suivant :

Objectif 5.2 – Veiller à ce que le concept du développement durable et la Stratégie elle-même soient mieux compris et soient présentés de façon efficace

- **But 5.2.1 : Élaborer une stratégie ministérielle de développement durable axée sur la communication et la sensibilisation des employés afin de faciliter l'intégration du développement durable aux processus décisionnels, aux programmes, aux politiques, à la planification et aux activités.** La Sous-section du développement durable du Ministère, en étroite collaboration avec les Services ministériels et les bureaux régionaux, coordonne les efforts déployés pour atteindre ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.
- **But 5.2.2 : Dresser un inventaire régional et national des pratiques exemplaires et des leçons apprises.** La Sous-section du développement durable du Ministère, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux, coordonne les efforts déployés pour atteindre ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2004.
- **But 5.2.3 : Former une communauté d'intérêts nationale dont l'objectif est de faire connaître les expériences et les pratiques exemplaires en lien avec l'intégration des questions horizontales au processus décisionnel.** La Sous-section du développement durable du Ministère veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.

Modification de la structure organisationnelle et des processus de planification et de responsabilisation pour faciliter l'intégration du développement durable

La per ıence de la structure organisationnelle et des processus de planification et de responsabilisation s'avère importante pour intégr efficacement la notion de développement durable. En l'absence d'un processus de responsabilisation efficace et de forums appropriés pour discuter à l'interne des décisions à prendre, la réussite de l'intégration repose en grande partie sur l'engagement individuel. Dans ce contexte, il y a peu de chances que le développement durable devienne un concept pleinement reconnu dans la culture organisationnelle.

Les répercussions qu'entraîne un changement culturel et organisationnel sur le développement durable demeurent un défi courant que doivent relever tous les ministères fédéraux. La question d'apporter des changements d'ordre culturel a été abordée en détail par le Réseau interministériel des stratégies de développement durable, qui demeure un forum d'échange d'idées d'une très grande valeur. AINC s'engage à demeurer actif au sein du Réseau.

Pour s'assurer que le développement durable entraîne d'importantes répercussions sur sa structure organisationnelle, AINC s'engage à améliorer la façon dont sont organisés ses processus de gestion, de planification et de responsabilisation en lien avec le développement durable et la SDD. C'est pourquoi il entend atteindre l'objectif et les buts suivants :

Objectif 5.3 – Modifier la structure organisationnelle et le processus de responsabilisation et clarifier les rôles des intervenants pour assurer une intégration efficace du développement durable aux processus ministériels

- **But 5.3.1 : Nommer officiellement des coordonnateurs du développement durable et faire appel à des comités de gestion pour coordonner l'intégration du développement durable et la mise en œuvre de la Stratégie dans chaque bureau régional.** Les directeurs généraux régionaux veillent à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2004.
- **But 5.3.2 : Inclure dans les contrats des hauts gestionnaires les engagements de compétence régionale ou sectorielle énoncés dans la Stratégie.** Les champions régionaux du développement durable et les sous-ministres adjoints de l'administration centrale veillent à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.
- **But 5.3.3 : Élaborer un cadre et un plan stratégique de développement durable en tenant compte de l'objectif à long terme qui consiste à assurer la viabilité des collectivités des Premières nations au Manitoba.** Le bureau régional du Manitoba veille à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.

Intégration du développement durable aux activités internes

Enfin, l'influence qu'exerce un ministère de la taille d'AINC sur l'environnement demeure importante. L'adoption de politiques et de processus capables de minimiser les répercussions que les activités du Ministère auront sur l'environnement se révèle un choix logique et responsable. Le Ministère participe activement à l'approche *Le développement durable dans les opérations*

Le développement durable en action

La gestion des ressources pétrolières et gazières dans les réserves : une responsabilité qui incombe aux Premières nations

En 1995, des Premières nations ont mis de l'avant un projet pilote leur permettant de prendre part à un programme de formation approfondie et d'acquérir une expérience directe dans la gestion quotidienne des ressources pétrolières et gazières.

Ces dernières années, les trois Premières nations engagées dans le projet pilote, soit la Première nation Kainaiwa, la Première nation Siksika et la Première nation de White Bear, ont élaboré et négocié avec AINC une proposition portant sur un cadre de gestion des ressources pétrolières et gazières et de l'argent des Premières nations, dont la version définitive a été produite en juillet 2003. Le cadre proposé repose sur le principe voulant que les Premières nations devraient avoir la possibilité de gérer les ressources pétrolières et gazières se trouvant dans les réserves (y compris les revenus qui en découlent) et de percevoir elles-mêmes les revenus tirés de l'exploitation de ces ressources, lesquels sont actuellement détenus en fiducie par le gouvernement du Canada.

En ayant prise sur leurs ressources pétrolières et gazières ainsi que sur les revenus qui en découlent, en ayant des pouvoirs de gestion sur ces ressources et sur ces revenus et en obtenant le droit de toucher les fonds que le gouvernement du Canada détient en fiducie, les Premières nations seront plus en mesure de donner suite et de participer aux possibilités de développement économique.

gouvernementales, une mesure interministérielle conçue pour déterminer et coordonner les actions susceptibles d'aider le gouvernement fédéral à honorer un de ses engagements : celui d'être un chef de file dans le développement durable. AINC et d'autres ministères gouvernementaux travaillent ensemble à adopter des méthodes de mesure du rendement et de préparation de rapports (visitez l'adresse *www.ecogouvernement.gc.ca* pour plus de renseignements). AINC s'engage à continuer de travailler à ce dossier en collaboration avec d'autres ministères.

Les buts visés par AINC en lien avec l'objectif 5.4 consistent, dans un premier temps, à mener des analyses contextuelles approfondies, dont les résultats serviront à parachever et à instaurer un système de gestion environnementale au sein du Ministère. En particulier, le Ministère s'engage à atteindre l'objectif et les buts suivants :

Objectif 5.4 – Gérer de façon judicieuse les activités du Ministère dans le respect de l'environnement

- **But 5.4.1 : Entreprendre un examen des principaux domaines de politiques qui relèvent des Services ministériels et ont une incidence sur l'environnement et en analyser les lacunes et récrire les politiques et les méthodes en tenant compte des principes de saine gestion environnementale.** Les Services ministériels, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux, veillent à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.
- **But 5.4.2 : Élaborer une stratégie pour amener les activités internes à suivre le virage écologique.** Les Services ministériels, en étroite collaboration avec les bureaux régionaux, veillent à la poursuite de ce but, qui devrait être atteint d'ici à décembre 2005.

Suivi et compte-rendu des progrès de la Stratégie 2004–2006

AINC a conçu des mécanismes à la fois innovateurs et améliorés pour suivre le rendement et les progrès de la SDD. On ne trouve, dans le présent document, aucune évaluation de rendement individuel puisque, pour chaque but, on établit des mesures de progrès qui vont de soi, notamment la date de réalisation. On considère que le but sera atteint lorsqu'une stratégie ou un cadre officiel et accepté sera mis en place, que tous les renseignements nécessaires auront été recueillis ou encore que les approches et les méthodes auront été élaborées et homologuées.

De plus, chaque but énoncé dans la SDD exige que le secteur ou le bureau régional responsable élabore un plan d'action dans lequel seront décrites en détail les tâches ou les actions à réaliser, chacune s'accompagnant d'une mesure de rendement. Ces plans ne sont pas annexés à la présente stratégie; toutefois, il sera possible de les consulter, en version abrégée, dans le site Web du Ministère consacré au développement durable (*www.ainc-inac.gc.ca/sd/index_f.html*). Il importe que ces plans d'action soient élaborés pour s'assurer que les hauts gestionnaires du Ministère comprennent parfaitement la nature particulière de chaque engagement et pour veiller à ce que la mise en œuvre des plans soit supervisée et surveillée.

On a mis au point un système de suivi électronique, accessible dans le Web, afin de permettre aux gestionnaires de faire état des progrès réalisés dans l'accomplissement de chacun des engagements énoncés. Les rapports ainsi produits seront résumés et serviront à la préparation de rapports d'étape semestriels présentés au comité national des activités, lequel est présidé par le champion du développement durable du Ministère, soit le sous-ministre délégué.

Les progrès que l'on observe pendant la mise en œuvre de la SDD trouvent également leur place dans le *Rapport sur le rendement du Ministère*[10]. De plus, le Ministère a mis sur pied un site Web sur le développement durable, dans lequel on présente les dernières nouvelles concernant le développement durable, une liste de publications du Ministère consacrées au développement durable ainsi qu'un résumé des progrès réalisés dans l'accomplissement des engagements dont il est question dans la SDD.

Par souci de saine gestion, le Ministère travaillera à établir un cadre d'évaluation de la SDD afin de mesurer l'incidence générale de la Stratégie 2004–2006 sur les politiques et l'orientation ministérielles.

10 Visitez le site Web à l'adresse *www.ainc-inac.gc.ca/pr/est/index_f.html*.

Conclusion

AINC se dit satisfait des progrès réalisés en matière de développement durable. On a pu remarquer de nombreuses améliorations entre 2001 et 2003, lesquelles ont contribué à l'élaboration d'une stratégie plus ciblée, une stratégie davantage susceptible d'avoir des répercussions à long terme tant sur les activités du Ministère que sur la viabilité des collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord.

La SDD 2004–2006 du Ministère propose un changement d'orientation notable et continue de répondre aux questions qui revêtent de l'importance pour le gouvernement fédéral, les Canadiens et les collectivités recourant aux services d'AINC. À la lumière des leçons apprises des deux dernières stratégies et de l'évaluation minutieuse des progrès accomplis à ce jour, AINC a produit une stratégie renouvelée afin de se concentrer sur des thèmes précis et de limiter ses engagements. Les engagements sont conçus de façon à ce que les activités pour lesquelles des ressources sont allouées sont celles qui permettront de conforter les principes à la base du développement durable.

Un des changements les plus marqués qui ont été introduits dans la présente stratégie est l'établissement d'un objectif d'avenir que l'on se propose d'atteindre en lien avec le développement durable. Selon cet objectif, AINC aspire à ce que : « D'ici deux générations, de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuit seront devenues des exemples sains et sûrs à suivre au point de vue de la viabilité [et que] les territoires du Nord seront davantage autosuffisants et prospères, étant occupés par des personnes capables de gérer elles-mêmes leurs affaires et d'apporter une plus grande contribution à l'ensemble du pays. »

Le développement durable en action

Les institutions fiscales des Premières nations

Dans le but de se doter des outils nécessaires au développement économique et à l'amélioration de la qualité de vie dans les réserves, les Premières nations dirigent une démarche menant à l'établissement de quatre institutions, qui seront exploitées par et pour les Premières nations. Au nombre des institutions proposées figurent l'Administration financière, la Commission de la fiscalité, le Conseil de gestion financière et l'Institut de la statistique.

Cette démarche est le fruit des travaux de la Table nationale de discussion sur les relations financières, qui a été mise sur pied en 1999 au moyen d'un protocole d'entente conclu entre AINC et l'Assemblée des Premières nations. La Table regroupe aussi des représentants du ministère des Finances Canada, de Statistique Canada, de Santé Canada et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada.

AINC s'engage à adopter les politiques, les processus, les programmes et les services nécessaires à la réalisation de cette vision d'avenir. La SDD 2004–2006 marque un pas en avant pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord puisqu'elle les rend aptes à atteindre leurs propres objectifs, qui sont le présage d'un avenir plus viable.

Annexe A : Continuité d'une stratégie à l'autre

Les thèmes de la SDD 2004–2006 s'inspirent grandement des deux stratégies précédentes et de bien d'autres. Les thèmes généraux, que sont la consultation et la prise de décisions conjointes, la planification à long terme, la gestion de l'eau, le changement climatique et la gestion de l'énergie et, enfin, l'intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère, représentent des priorités que le Ministère impose de façon continue à toutes ses activités. Le tableau comparatif ci-dessous illustre la continuité des questions abordées dans les trois stratégies de développement durable produites à ce jour.

Comparaison des principales questions abordées dans les stratégies

Stratégie de 1997	Stratégie de 2001	Stratégie de 2004
Stratégie fédérale pour le Nord	Gestion des ressources du Nord	Stratégie de développement du Nord
Collaboration interministérielle	Collaboration interministérielle	Collaboration interministérielle
Santé	Santé	Santé
Délégation des pouvoirs territoriaux	Nouveaux régimes de gouvernance	Délégation des pouvoirs territoriaux
Utilisation des terres et accès aux ressources	Gestion des terres	Accès aux ressources naturelles
Renforcement de l'autonomie des collectivités	Autonomie gouvernementale	Gouvernance et prise de décisions conjointes
Polluants	Polluants	—
Virage écologique	Virage écologique	Virage écologique
Protection de l'environnement	Protection de l'environnement	Gestion écologique des terres
Perfectionnement des compétences	Compétences	Perfectionnement des compétences
Consultation	—	Consultation
Partenariats	—	Partenariats
Précisions sur le régime de réglementation	—	—
Connaissances traditionnelles	Connaissances traditionnelles	—
Revendications territoriales	Revendications territoriales	—

Comparaison des principales questions abordées dans les stratégies (suite)

Stratégie de 1997	Stratégie de 2001	Stratégie de 2004
—	Changement climatique	Changement climatique
—	Participation au processus décisionnel	Participation au processus décisionnel
—	Planification communautaire	Planification communautaire
—	—	Eau
—	Diversité biologique	—
—	Ententes de financement	—
—	Diversité culturelle	—
—	Gestion interne de la Stratégie	Gestion interne de la Stratégie
—	Accords internationaux	—
Égalité des sexes	—	Égalité des sexes
Droits issus des traités	—	—

Continuité des engagements

Comme c'est le cas de nombreuses questions, une multitude de buts et d'objectifs continuent d'occuper une place de choix dans la SDD actuelle, hormis quelques variations mineures d'ordre rédactionnel. Vous trouverez ci-après quelques exemples d'objectifs et de buts très semblables, venant illustrer cette continuité.

(SDD 1997) Renforcer les collectivités en facilitant le développement de capacités

(SDD 2001) Collectivités durables par le renforcement des capacités

(SDD 2004) Modifier ou élaborer les programmes, les stratégies et les politiques de manière à favoriser la création de collectivités viables et à permettre le perfectionnement des compétences à l'échelle locale (objectif 2.2)

(SDD 1997) Intégrer le développement durable au processus décisionnel ministériel et interministériel

(SDD 2001) Intégrer les principes du développement durable d'AINC aux processus décisionnels

(SDD 2004) Élaborer des outils et des méthodes efficaces permettant d'intégrer le développement durable aux processus ministériels (objectif 5.1)

(SDD 1997) Promouvoir l'intégration du développement durable dans la planification et la gestion des ressources naturelles

(SDD 2001) Utilisation durable des ressources naturelles dans le Nord

(SDD 2004) Concevoir un cadre de développement pour le Nord afin de mettre en contexte le processus décisionnel (but 2.1.3)

(SDD 1997) Rendre les activités du Ministère écologiques : gestion du parc automobile

(SDD 2001) Veiller à ce que le parc automobile soit rentable et efficace sur le plan énergétique

(SDD 2004) Élaborer une stratégie pour amener les activités internes à suivre le virage écologique (but 5.4.2)

(SDD 1997) Renforcer les partenariats avec les autres ministères

(SDD 2001) Assurer un leadership sur les questions interministérielles

(SDD 2004) Élaborer des processus régionaux favorisant la collaboration entre les ministères fédéraux et les collectivités et organisations autochtones afin de discuter de priorités communes (objectif 1.2)

(SDD 1997) Augmenter l'habilitation des collectivités et leur capacité de participer davantage à la gestion des ressources

(SDD 2001) Favoriser une plus grande cogestion des ressources naturelles dans les territoires traditionnels hors des réserves

(SDD 2004) Mettre au point, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des Premières nations aux ressources naturelles (but 1.2.5)

Le développement durable en action

Le transfert des pouvoirs au Yukon, synonyme d'autonomie pour les collectivités du Nord

Lorsque l'on a transféré des pouvoirs aux mains du Yukon, en vertu de la *Loi sur le Yukon* de 2003, l'objectif était de déléguer au gouvernement du Yukon la responsabilité des programmes et des services de type provincial, offerts actuellement au gouvernement du Yukon par l'entremise du Programme des affaires du Nord d'AINC. Le transfert, en vigueur depuis le 1er avril 2003, inclut l'administration des forêts, des mines et des minéraux ainsi que la gestion des droits d'utilisation de l'eau.

Le gouvernement du Yukon a dorénavant le pouvoir de gérer les terres publiques, les ressources naturelles et l'utilisation des ressources hydrologiques, à l'exception des droits qui demeureront de compétence fédérale (par exemple, les parcs nationaux). Il percevra tous les loyers, les redevances, les frais et les autres revenus qui étaient prélevés de ces activités. Conformément à l'objectif à long terme du gouvernement fédéral qui consiste à transférer les responsabilités et les programmes de type provincial aux gouvernements territoriaux, les pouvoirs de l'Assemblée législative du Yukon s'apparentent à ceux exercés par les provinces en vertu des articles 92, 92A et 95 de la *Loi constitutionnelle de 1867*. La *Loi* ne modifie en rien le statut constitutionnel du territoire.

Annexe B : Rapport d'étape de la Stratégie 2001–2003[11]

Engagements à l'échelle du Ministère

Premier but : Intégrer les principes du développement durable du MAINC aux secteurs d'activité, aux politiques, aux programmes et aux processus décisionnels du Ministère.

Objectifs	État
1.1 Bien défendre la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable au niveau de la direction.	L'objectif a été atteint.
1.2 Mettre en œuvre une structure de responsabilisation et de gestion pour la Stratégie de développement durable.	On remarque quelques progrès. Certains sous-ministres adjoints ne sont pas toujours informés par les gestionnaires occupant des postes suffisamment élevés pour que les besoins soient entièrement prévus et pris en main.
1.3 Définir le niveau de concordance des politiques et des programmes des secteurs d'activité avec les principes du développement durable et les incidences sur l'environnement.	L'objectif n'a pas été atteint, mais des progrès ont été accomplis de façon ponctuelle.
1.4 La direction et les employés du Ministère, ainsi que ses partenaires, sont mis au courant de la Stratégie de développement durable et de ses incidences.	Techniquement parlant, tous les buts ont été réalisés, à l'exception du but 1.4.2; on considère néanmoins que l'objectif a été atteint en grande partie.

11 Dans certains cas, les progrès se sont révélés difficiles à évaluer puisque l'ambiguïté entourant l'intention à satisfaire diffère d'un objectif à l'autre.

Deuxième but : Assurer un leadership sur les questions interministérielles et sur le resserrement des relations avec les Premières nations, les Inuits et les habitants du Nord afin d'appuyer et de favoriser le développement durable

Objectifs	État
2.1 Donner l'occasion aux Premières nations, aux Inuits et aux habitants du Nord de participer à la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.	Le Groupe de travail national a réalisé certains progrès à ce chapitre; toutefois, certains bureaux régionaux ne comptent toujours pas de représentant au sein de ce groupe.
2.2 Permettre la participation active des collectivités des Premières nations et des Inuits, ainsi que des habitants du Nord, des leaders d'opinion et des gouvernements territoriaux à l'établissement des initiatives du Ministère relativement au changement climatique.	Les Premières nations ont participé à diverses activités, y compris le financement d'une proposition sur le changement climatique prévu dans le budget de 2003.
2.3 Intégrer les connaissances traditionnelles (CTRAD) aux prises de décisions ministérielles, quand il y a lieu.	La structure en place n'a pas offert le soutien voulu pour atteindre l'objectif en question. Il règne une certaine confusion dans les marches à suivre, dans la direction et dans l'intention visée par l'objectif.
2.4 Améliorer la nutrition et la santé des collectivités isolées du Nord.	À confirmer.

Engagements du Programme des affaires indiennes et inuites

But : Prendre des engagements envers le développement durable afin d'améliorer *Rassembler nos forces.*

Objectifs	État
1.1 Financer des ententes de transfert qui correspondent aux principes du développement durable.	On remarque un changement d'orientation, la structure ministérielle ayant considérablement changé. Les répercussions de cet objectif n'ont jamais été précisées ou officiellement appuyées par les hauts gestionnaires. De plus, le roulement fréquent du personnel est venu nuire à l'atteinte de l'objectif.

Objectifs	État
1.2 Effectuer une planification communautaire globale.	L'objectif est en cours de réalisation. Bien que l'objectif soit réalisable, les buts sont inadéquats. Le deuxième but (qui n'a toutefois pas été atteint) aurait dû être présenté à titre d'objectif. Le présent objectif a suscité beaucoup d'intérêt et de soutien, tant à l'interne qu'à l'externe, mais les ressources ou le temps qu'on y a consacrés étaient limités.
1.3 Élaborer une stratégie de gérance de l'environnement (SGE) pour les terres des réserves.	Bien que tous les buts n'aient pas été réalisés, l'objectif a été atteint de façon générale.
1.4 Favoriser une plus grande cogestion des ressources naturelles dans les territoires traditionnels hors des réserves, conformément aux droits ancestraux et issus de traités.	Aucune décision n'a été prise à ce sujet. Bien que l'on reconnaisse l'importance de cet objectif, on ne remarque aucun progrès.
1.5 Établir des processus de réglementation environnementale efficaces dans les réserves.	L'objectif a été partiellement atteint. Il est important de faire la lumière sur le contexte entourant cet objectif.
1.6 Adopter une législation à l'intention des Premières nations participantes et qui assure la pleine gestion et le plein contrôle des ressources pétrolières et gazières dans les réserves.	L'objectif a été atteint.
1.7 Définir des ententes sur les revendications territoriales et l'autonomie gouvernementale qui respectent les principes du développement durable.	Les progrès sont impossibles à évaluer. Cet objectif ne devrait pas faire partie de la Stratégie. Procéder à son évaluation serait une démarche hâtive, voire irréalisable, si les processus requis ne sont pas mis en place.
1.8 Appuyer l'Institut de développement durable des Premières nations du Québec.	L'objectif a été atteint.

Objectifs	État
1.9 Forum mixte de la Colombie-Britannique sur les politiques et la planification (MAINC, région de la C.-B., tous les chefs et administrateurs des Premières nations, autres ministères).	On ne possède aucune information relativement aux progrès en cours. L'objectif est conçu pour permettre aux chefs des Premières nations de travailler de concert avec le Ministère dans le but d'influencer les politiques et les programmes et d'établir des priorités régionales.

Engagements au nord du 60e parallèle

Premier but : Un environnement humain et naturel en santé.

Objectifs	État
1.1 Minimiser les effets des contaminants sur la santé.	On remarque des progrès intéressants; la question du financement à long terme demeure un problème.
1.2 Minimisation des risques que posent les incendies non contrôlés.	L'objectif est entièrement axé sur le Yukon. Aucun rapport n'a été produit à ce jour en lien avec cette question.
1.3 Les terres et ressources sont gérées de façon globale.	On s'efforce de prélever de nombreux échantillons d'eau, ce qui peut montrer un certain appui à l'atteinte de cet objectif. Le manque de financement ralentit cependant les progrès.

Deuxième but : Nouveaux systèmes d'exercice des pouvoirs et restructuration politique dans le Nord.

Objectif	État
2.1 Des gouvernements nordiques qui intègrent à leur prise de décision des facteurs sociaux, environnementaux et économiques.	Le transfert des responsabilités au Yukon est entré en vigueur le 1er avril 2003.

Troisième but : Utilisation durable des ressources naturelles dans le Nord.

Objectif	État
3.1 Mettre en valeur les ressources renouvelables et non renouvelables d'une manière calculée pour optimaliser les avantages nets à long terme pour le Nord.	Environnement Canada et AINC ont terminé l'évaluation préliminaire des effets cumulatifs dans les Territoires du Nord-Ouest, et les recommandations afférentes ont été formulées.

Quatrième but : Collectivités durables.

Objectifs	État
4.1 Connaissances traditionnelles (CTRAD) intégrées aux décisions du MAINC qui touchent les collectivités.	On note certains progrès. Il est bon de noter que le présent objectif recoupe l'objectif 2.3, qui s'applique à l'ensemble du Ministère (page 43).
4.2 Optimaliser la capacité de la collectivité de participer aux activités nordiques et d'en tirer un profit.	On remarque certains progrès relativement à cet objectif, les fonds octroyés ayant permis d'améliorer la capacité des Autochtones de participer aux processus d'évaluation en matière d'environnement et aux stratégies concernant les régions protégées.

Cinquième but : Le développement durable dans les activités internationales du MAINC.

Objectifs	État
5.1 Les nations circumpolaires adoptent les principes, mesures et pratiques de développement durable.	Le Secrétariat du Groupe de travail sur le développement durable du Conseil de l'Arctique a été mis sur pied. L'atelier a eu lieu et les actions retenues ont été menées à bien.
5.2 Réduire et éliminer les contaminants qui pénètrent dans l'Arctique à partir des sources extérieures au Canada.	Voir les commentaires formulés pour l'objectif 5.1 concernant le Conseil de l'Arctique.

Engagements du Programme de l'administration

But : Réduire les incidences environnementales des opérations internes du MAINC.

Objectifs	État
1.1 Renforcer notre partenariat avec TPSGC dans le domaine de l'écologisation des opérations du MAINC.	L'objectif a été partiellement atteint. Par exemple, on a terminé d'effectuer l'évaluation des déchets dans les installations à bail. De plus, une convention particulière de services remplace dorénavant le protocole d'entente avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.
1.2 Sensibiliser les employés à la Stratégie de développement durable 2001–2003 et à leur rôle dans l'écologisation des opérations du gouvernement.	Malgré des efforts pour mettre en place des outils tels que le module de formation sur l'écologisation des activités internes, élaboré et mis en œuvre en juin 2002, aucun objectif n'a été établi pour évaluer la hausse du niveau de sensibilisation.
1.3 Encourager les pratiques d'approvisionnement écologique au sein du Ministère.	L'objectif n'a pas été atteint en raison, en partie, du manque de directives attendues du Conseil du Trésor.
1.4 Élaborer un SGE pour la FP en vue d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable.	L'objectif a été partiellement atteint, mais le Système de gestion environnementale était appliqué à un rang trop élevé pour être efficace.
1.5 Réduire au minimum les déchets de papier produits par les employés du MAINC.	L'objectif a été atteint, des installations de recyclage étant en usage dans tous les édifices.
1.6 Réaliser une utilisation plus efficace du papier.	L'objectif a été atteint, tout particulièrement grâce au recours à une technologie qui permet d'utiliser le papier des deux côtés.
1.7 Veiller à ce que le parc automobile soit rentable et efficace sur le plan énergétique.	Les activités qui appuient cet objectif seront réalisées d'ici à la fin de l'exercice financier 2003–2004.

Objectifs	État
1.8 Gérer les installations que détient le MAINC pour ses programmes selon des critères d'écoefficacité.	L'objectif n'a pas été atteint. Malgré un engagement à procéder à une évaluation exhaustive des biens immobiliers, aucun plan de gestion à long terme n'a été mis de l'avant.
1.9 Gérer les biens immobiliers de manière à en minimiser les impacts sur l'environnement.	L'unique but visé par cet objectif a été réalisé. Il consistait à remplacer le Système d'information sur les biens immobiliers du Ministère par le Système informatisé de gestion des installations.
1.10 Limiter la responsabilité du Ministère à l'égard des installations louées à des tiers.	Aucune mesure n'a été prise. On ignore l'état de près de 150 biens immobiliers en termes de responsabilité environnementale éventuelle, d'antériorité d'occupation et de responsabilité juridique.
1.11 Biorestaurer tous les sites contaminés qui ont été identifiés.	Aucune mesure n'a été prise (voir les commentaires émis pour l'objectif 1.10).
1.12 Favoriser les pratiques de construction écologiques.	On remarque peu de progrès. Le rôle de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada était considéré comme important pour l'atteinte de cet objectif.
1.13 Réduire les effets exercés par les employés sur l'environnement.	On remarque peu de progrès.

Annexe C : Résumé des engagements énoncés dans la Stratégie 2004–2006

Premier thème : Consultation et prise de décisions conjointes

Objectif 1.1 – Élaborer un processus systématique pour mener des consultations auprès des Premières nations et des Inuit

N°	But	Échéance	Bureau régional ou secteur
1.1.1	Établir un cadre de consultation au sein du Ministère	Déc. 2004	Politiques et Orientation stratégique

Objectif 1.2 – Élaborer des processus régionaux favorisant la collaboration entre les ministères fédéraux et les collectivités et organisations autochtones afin de discuter de priorités communes

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
1.2.1	Doter les bureaux régionaux de processus permettant à AINC, aux Premières nations et aux Inuit d'établir leurs priorités, lorsque de tels processus sont inexistants	Déc. 2005	Directeurs généraux régionaux
1.2.2	Créer, dans les bureaux régionaux dépourvus d'un processus de consultation officiel, un sous-comité permanent relevant du Conseil fédéral régional ou toute autre entité qui aura pour mandat de se pencher sur les questions confiées aux divers ministères	Déc. 2005	Tous les bureaux régionaux d'AINC

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
1.2.3	Accroître la participation des Innu au processus décisionnel du bureau régional de l'Atlantique lorsqu'il est question de la prestation des services et de l'accès aux ressources	Avril 2005	Bureau régional de l'Atlantique
1.2.4	Accroître le soutien que le gouvernement fédéral réserve à l'Institut du développement durable de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador	Déc. 2006	Bureau régional du Québec
1.2.5	Mettre au point, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des Premières nations aux ressources naturelles	Déc. 2006	Soutien aux opérations régionales et Prestation de services
1.2.6	Intégrer aux processus décisionnels régionaux et fonctionnels les principales priorités des Premières nations en Colombie-Britannique, qui ont été retenues à la suite de discussions conjointes	Déc. 2004, puis chaque année	Bureau régional de la Colombie-Britannique

Deuxième thème : Planification à long terme

Objectif 2.1 – Élaborer un cadre de planification intégré applicable à l'échelle fédérale

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
2.1.1	Élaborer, de concert avec les collectivités des Premières nations, une stratégie de planification communautaire générale applicable à l'échelle fédérale	Avril 2005	Politiques et Programmes socio-économiques
2.1.2	Appuyer les mesures de planification communautaire générales dans toutes les régions du Sud	Déc. 2006	Politiques et Programmes socio-économiques

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
2.1.3	Concevoir un cadre de développement pour le Nord afin de mettre en contexte le processus décisionnel	Déc. 2006	Programme des affaires du Nord

Objectif 2.2 – Modifier ou élaborer les programmes, les stratégies et les politiques de manière à favoriser la création de collectivités viables et à permettre le perfectionnement des compétences à l'échelle locale

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
2.2.1	Élaborer et appliquer un plan qui met à profit les relations actuelles unissant les organisations territoriales, fédérales et non gouvernementales ainsi que les programmes mis de l'avant par ces organisations afin de perfectionner les compétences dans le Nord et de multiplier les activités de développement durable au Nunavut	Mars 2006	Bureau régional du Nunavut
2.2.2	Aborder les questions de compétences, d'organisation et de gestion qui s'appliquent à chacune des collectivités et qui ont été soulevées dans le cadre d'une mesure d'amélioration des compétences au Manitoba	Déc. 2006	Bureau régional du Manitoba
2.2.3	Veiller à ce que le bureau régional de la Colombie-Britannique appuie le perfectionnement professionnel dans des domaines clés, tels que la gouvernance, l'administration et l'éducation	Déc. 2006	Bureau régional de la Colombie-Britannique
2.2.4	Offrir un programme de sensibilisation à l'égard du développement durable aux agents des Premières nations en Ontario responsables du développement économique	Déc. 2006	Bureau régional de l'Ontario

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
2.2.5	Élaborer une approche intégrée qui permettra des investissements stratégiques dans les collectivités de la région de l'Atlantique	Avril 2005	Bureau régional de l'Atlantique
2.2.6	Concevoir un plan d'action intégré pour la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles	Avril 2004	Services fonciers et fiduciaires
2.2.7	Mettre à l'essai un fonds de capital de risque pour le développement durable	Avril 2005	Politiques et Programmes socio-économiques
2.2.8	S'assurer que les processus de conception, d'élaboration et de préparation de rapports, prévus dans la nouvelle politique du logement adoptée par le bureau régional de la Colombie-Britannique, intègrent des principes de développement durable	Déc. 2006	Bureau régional de la Colombie-Britannique

Objectif 2.3 – Favoriser l'élaboration de cadres utilisés à l'échelle communautaire pour assurer la viabilité des collectivités et pour mesurer et évaluer le bien-être communautaire

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
2.3.1	Instaurer, de concert avec les organisations et les collectivités des Premières nations, un système de comptabilité communautaire afin d'établir des indicateurs de viabilité	Déc. 2006	Politiques et Programmes socio-économiques
2.3.2	Évaluer, par l'entremise d'un cadre d'évaluation des revendications territoriales globales en vigueur à AINC, le volet de la *Convention de la Baie James et du Nord québécois* qui traite des Inuit	Déc. 2006	Revendications et Gouvernement indien

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
2.3.3	Élaborer une stratégie officielle destinée à régir la préparation de rapports d'étape et la mise en œuvre pour permettre à AINC d'honorer les engagements qui sont énoncés au chapitre 26 du programme Action 21 et qui relèvent de sa compétence	Déc. 2005	Politiques et Orientation stratégique

Troisième thème : Gestion de l'eau

Objectif 3.1 – Adopter pour l'ensemble des collectivités des Premières nations une stratégie visant l'approvisionnement en eau saine et sécuritaire et le traitement efficace des eaux usées

N°	But	Échéance	Bureau régional ou secteur
3.1.1	Mettre en œuvre, au cours des cinq prochaines années, une stratégie complète pour la gestion de l'eau des Premières nations	Déc. 2008	Politiques et Programmes socio-économiques

Quatrième thème : Changement climatique et gestion de l'énergie

Objectif 4.1 – Élaborer une stratégie à long terme dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités autochtones et du Nord

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
4.1.1	Élaborer et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un cadre de gestion dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre	Mars 2004	Programme des affaires du Nord
4.1.2	Concevoir et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un système capable de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre	Déc. 2005	Programme des affaires du Nord

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
4.1.3	Réduire de 8 % les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord, de concert avec les collectivités et d'autres ordres de gouvernement	De 2008 à 2012	Programme des affaires du Nord
4.1.4	Élaborer des stratégies régionales de gestion de l'énergie à l'intention de quatre bureaux régionaux	Déc. 2006	Programme des affaires du Nord

Objectif 4.2 – Élaborer une stratégie à long terme pour aider les collectivités autochtones et du Nord à s'adapter aux effets du changement climatique

N°	But	Échéance	Bureau régional ou secteur
4.2.1	Définir les conditions auxquelles les collectivités autochtones et du Nord devront s'adapter en raison de l'incidence du changement climatique	Déc. 2006	Programme des affaires du Nord

Cinquième thème : Intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère

Objectif 5.1 – Élaborer des outils et des méthodes efficaces permettant d'intégrer le développement durable aux processus ministériels

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
5.1.1	Élaborer et mettre en œuvre un processus plus poussé pour déterminer si les politiques et les programmes s'harmonisent avec les principes de développement durable	Avril 2005	Sous-section du développement durable
5.1.2	Élaborer des lignes directrices sur le développement durable qui s'appliquent aux programmes de développement économique et d'infrastructure	Déc. 2006	Politiques et Programmes socio-économiques

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
5.1.3	Élaborer des mécanismes pour intégrer le point de vue des femmes autochtones aux politiques et aux programmes de développement économique	Déc. 2006	Politiques et Programmes socio-économiques
5.1.4	Mener des travaux de recherche appliquée auprès des collectivités autochtones au Québec afin de mettre au point des modèles de règlement des différends qui serviront d'outils d'administration de la justice	Déc. 2006	Bureau régional du Québec
5.1.5	Approuver et implanter le Système de gestion environnementale mis au point par le Programme des affaires indiennes et inuites	Avril 2007	Services fonciers et fiduciaires
5.1.6	Élaborer de nouvelles méthodes qui permettront au bureau régional de l'Alberta d'effectuer un suivi des renseignements importants destinés aux bandes et d'en assurer la diffusion	Déc. 2006	Bureau régional de l'Alberta

Objectif 5.2 – Veiller à ce que le concept du développement durable et la Stratégie elle-même soient mieux compris et soient présentés de façon efficace

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
5.2.1	Élaborer une stratégie ministérielle sur le développement durable axée sur la communication et la sensibilisation des employés afin de faciliter l'intégration du développement durable aux processus décisionnels, aux programmes, aux politiques, à la planification et aux activités	Déc. 2005	Sous-section du développement durable et Services ministériels
5.2.2	Dresser un inventaire régional et national des pratiques exemplaires et des leçons apprises	Déc. 2004	Sous-section du développement durable

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
5.2.3	Former une communauté d'intérêts nationale dont l'objectif est de faire connaître les expériences et les pratiques exemplaires en lien avec l'intégration des questions horizontales au processus décisionnel	Déc. 2005	Sous-section du développement durable

Objectif 5.3 – Modifier la structure organisationnelle et le processus de responsabilisation et clarifier les rôles des intervenants pour assurer une intégration efficace du développement durable aux processus ministériels

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
5.3.1	Nommer officiellement des coordonnateurs du développement durable et faire appel à des comités de gestion pour coordonner l'intégration du développement durable et la mise en œuvre de la Stratégie dans chaque bureau régional	Déc. 2004	Directeurs généraux régionaux
5.3.2	Inclure dans les contrats des hauts gestionnaires les engagements de compétence régionale ou sectorielle énoncés dans la Stratégie	Déc. 2005	Champions régionaux du développement durable et sous-ministres adjoints de l'administration centrale
5.3.3	Élaborer un cadre et un plan stratégique de développement durable en tenant compte de l'objectif à long terme qui consiste à assurer la viabilité des collectivités des Premières nations au Manitoba	Déc. 2005	Bureau régional du Manitoba

Objectif 5.4 – Gérer de façon judicieuse les activités du Ministère dans le respect de l'environnement

N°	Buts	Échéance	Bureau régional ou secteur
5.4.1	Entreprendre un examen des principaux domaines de politiques qui relèvent des Services ministériels et ont une incidence sur l'environnement et en analyser les lacunes et récrire les politiques et les méthodes en tenant compte des principes de saine gestion environnementale	Déc. 2005	Services ministériels
5.4.2	Élaborer une stratégie pour amener les activités internes à suivre le virage écologique	Déc. 2005	Services ministériels